

Université de Montréal

**« Toutes les portes qui menaient à la fortune de Cour » :
stratégies courtisanes et pouvoirs des femmes à la cour de Louis XV**

par

Fabienne Rose

Département d'histoire
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maître ès arts
en histoire

Juin 2004

© Fabienne Rose, 2004



AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

« Toutes les portes qui menaient à la fortune de Cour » :
stratégies courtisanes et pouvoirs des femmes à la cour de Louis XV

présenté par :
Fabienne Rose

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Dominique Deslandres, directrice de recherche

Susan Dalton, co-directrice

Guy Lazure, président-rapporteur

Benoît Melançon, membre du jury

Mémoire accepté le 28 SEP. 2004

Résumé

L'analyse des stratégies politiques du courtisan Emmanuel de Croÿ (1718-1784) permet d'identifier deux facteurs grâce auxquels il était possible, au XVIII^e siècle, de présenter comme légitime l'intervention politique des femmes. Dans les *Mémoires* de Croÿ, c'est parce que les femmes de cour sont présentées comme des individus qui participent à la préservation de la réputation familiale et qui se conforment aux idéaux courtisans de noblesse et de « féminité », que l'exercice de pouvoirs par elles est posé comme acceptable et légitime. Mais si Croÿ, en présentant ainsi les femmes de sa société, arrive à concilier ses pratiques avec les prescriptions politiques de son temps, prescriptions qui excluaient les femmes du politique, c'est que de telles représentations des femmes renvoient ces dernières à des stéréotypes sexuels qui garantissent la perpétuation de l'ordre politico-sexuel. De ce fait, ce mémoire met aussi au jour les éléments qui, dans le système de représentation de Croÿ, assurent le maintien de l'ordre social, politique et sexuel.

MOTS-CLEFS : Histoire, France, XVIII^e siècle, cour, femmes, pouvoirs, représentations politiques

Abstract

Through the analysis of the political strategies of the courtier Emmanuel de Croy (1718-1784), one can identify two factors which, in the eighteenth-century, legitimize the political intervention of women. In Croy's *Mémoires de ma vie*, women are shown as individuals participating in the preservation of the family's reputation; at the same time, they were also conforming to the courtly ideals of nobility and "femininity". Because of these two points, their exercise of power was deemed acceptable and legitimate. By thus showing the women of his society, Croy managed to reconcile his practices with the political prescriptions of his time which excluded women from politics. These representations confined women to the sexual stereotypes guaranteeing the perpetuation of the political and sexual order. Therefore this thesis also uncovers the elements which in the Croy's system of representation assure the upholding of the social and political order.

KEY WORDS : French History, Eighteenth-Century, Court, Women, Powers, Political Representations

Table des matières

Résumé/Abstract	iii-iv
Table des matières	v
Exergue	vii
Remerciements	viii

Introduction

I) POUVOIRS ET LÉGITIMITÉ POLITIQUE DES FEMMES AU XVIII ^e SIÈCLE : ÉTAT DE LA QUESTION	3
I.1. Les femmes dans l’imaginaire politique du XVIII^e siècle	3
I.2. Des « lieux » de pouvoir pour les femmes du XVIII^e siècle	7
I.3. Les femmes de cour dans l’historiographie	10
II) EMMANUEL, PRINCE PUIS DUC DE CROÿ (1718-1784)	14
III) LES <i>MÉMOIRES DE MA VIE</i> D’EMMANUEL DE CROÿ	16
IV) PRÉSENTATION DU MÉMOIRE	19

PARTIE 1 : « Les mères, les femmes, les soeurs » : pouvoirs et représentations des femmes de la famille de Croÿ

INTRODUCTION	21
I) POUVOIRS DES FEMMES DE LA FAMILLE DE CROÿ SUR LA « FORTUNE DE COUR » DE LEUR PARENT	22
I.1. Actions et pouvoirs de la princesse douairière de Croÿ et de la marquise de Leyde	23
I.2. « Qu’elles ne puissent se mêler de rien » : brève incursion à la cour de Louis XVI	28
II) LE RÔLE DES FEMMES DE LA NOBLESSE FRANÇAISE DANS LES RÉSEAUX INFORMELS DE POUVOIR	33
III) « NOM », FAMILLE ET LÉGITIMITÉ	38
III.1. L’ambition	40
III.2. Le sacrifice et la vertu	42
III.3. Le souci du nom et ses enjeux	48
CONCLUSION	54

PARTIE 2 : « Un si joli premier ministre » : la représentation du pouvoir des femmes et ses enjeux. L’exemple de la marquise de Pompadour

INTRODUCTION	56
I) « LA RÉPUTATION DE DONNER LE PRIX AUX HOMMES » : LA MARQUISE DE POMPADOUR ET SES POUVOIRS	57
II) LES « APPARENCES » DE LA LÉGITIMITÉ	67
II.1. La fonction légitimatrice du portrait	67

II.1.1. <i>Les « ornements » de la cour</i>	67
II.1.2. <i>La « naissance » et ses apparences</i>	74
II.2. La fonction normalisatrice du portrait	79
II.2.1. <i>Un retour sur les rapports à établir entre la « figure » et la « place »</i>	80
II.2.2. <i>« Il en était plus amoureux en amant qu'en ami »</i>	82
II.2.3. <i>« Il me conviendrait très peu de ne pas applaudir aux volontés du Roi »</i>	85
CONCLUSION	87
Conclusion	88
Bibliographie	91
Annexe A : Le <i>Journal inédit</i> et les <i>Mémoires de ma vie</i>	ix
Annexe B : La famille de Croÿ	x
Annexe C : Arbre généalogique de la famille de Croÿ	xii

En effet, l'historien, on le sait, voit « à l'envers », c'est-à-dire lorsque le film est fini; alors il interprète le début, le regard indéniablement embué des souvenirs de la fin. Tenter une autre démarche est indispensable, cela a néanmoins quelque chose d'essoufflant; [...]

Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 190.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mes directrices, Dominique Deslandres et Susan Dalton, pour leur aide, leur encadrement, leur soutien, leur grande patience et leurs précieux conseils. Merci pour votre rigueur intellectuelle, pour votre ouverture d'esprit et pour tout ce temps que vous m'avez consacré en rendez-vous, en longues discussions et en correction. Le soin et l'attention que vous avez mis à commenter mes travaux ont été plus qu'appréciés. Merci surtout pour cette grande confiance que vous m'avez toutes deux manifestée à de multiples occasions.

Un merci spécial à Chantal Gauthier, pour l'aide qu'elle m'a apportée au moment de l'élaboration du plan de ce mémoire et pour le temps qu'elle a consacré à lire et commenter ma version finale.

Merci à Monique Meloche qui, entre Freud et Marie de l'Incarnation, a trouvé un moment pour la traduction anglaise du résumé de ce mémoire.

Merci aussi à Bruno Chopard, mon « beau-père » tout neuf, pour l'appartement à Paris.

Un grand, très grand merci à Julie Racine qui m'a supportée tout au long de cette aventure. Merci, Julie, pour ta disponibilité de tous les instants, pour la montagne de corrections et pour ton soutien indéfectible 24h/24, 7 jours/7, 365 jours/année.

Une mention aussi pour mes chats, Farinelli et Pou, qui m'ont assistée de leur présence.

Finalement, je tiens à remercier le FCAR et M. Jean Dimakis pour le soutien financier, ainsi que le programme de bourses de mobilité du Gouvernement du Québec qui m'a permis de réaliser un stage à Paris.

Introduction

COURTISAN n. et adj. m., d'abord *courtisien* (apr. 1350), puis *courtisan* (1472), est un emprunt adapté à l'italien *cortigiano* (début. XIV^e s.) « qui appartient à la cour d'un pape, d'un prince » (à propos du pape Benoît XII), substantivé (1348-1353) à propos de la personne attachée à cette cour. Lui-même est dérivé de *corte*, correspondant de *cour*.

[...]

Le développement sémantique qu'a eu dès l'origine le féminin **COURTISANE** (1547; 1500, *courtisienne*) empêche de le considérer simplement comme le féminin de *courtisan* : il est emprunté à l'italien *cortigiana*, féminin de *cortigiano* attesté depuis 1529 au sens de « dame de la cour » et depuis 1536 au sens particulier de « femme galante de haut vol ». Tout en désignant (rarement) une femme ayant les manières de la cour, vivant à la cour (1537), *courtisane* s'entend surtout au sens de « femme galante » (1553); historiquement, il fait référence à une femme qui, en vertu de son éducation et de ses dons artistiques, jouait un grand rôle dans la vie de certains hommes de haut rang de l'Antiquité.

Alain, Rey dir., Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert, 2000, p. 929.

COURTISAN n.m. (it. *cortigiano*). 1. Vx. Homme faisant partie de la cour d'un souverain. 2. Litt. Celui qui flatte les gens puissants ou influents par intérêt.

COURTISANE n.f. Litt. Prostituée d'un rang social élevé.

Le petit Larousse illustré, Paris, Larousse, 1997, p. 285.

En octobre 2003, le « chroniqueur masqué » d'un hebdomadaire gratuit largement distribué à Montréal sévissait contre une certaine Michèle Dionne, connue surtout pour être l'épouse du premier ministre du Québec nouvellement élu¹. Si l'on en croit ce chroniqueur masqué disposant, selon ses propres dires, de sources sûres à propos des agissements de Mme Dionne, « nous serions étonnés de découvrir à quel point l'état (sic), c'est elle... ». Déplorant que les politiciens nous soient, aujourd'hui, « livrés en couple », le chroniqueur masqué profite de sa diatribe pour dénoncer, au passage, les pouvoirs prétendument exercés, cette fois-ci à Ottawa, par Aline Chrétien, épouse du premier ministre canadien du moment :

¹ Le chroniqueur masqué, « Madame Charest » dans *Ici* (23-29 octobre 2003), p. 6.

Ce n'est pas d'hier qu'on se questionne au sujet du réel pouvoir de l'épouse de nos élus. À Ottawa, on chuchote méchamment que c'est Aline qui dirige le pays. C'est Aline qui choisit (sic) les sénateurs et c'est elle qui dicte à Ti-Jean Chrétien qui il doit haïr. Aline a tout de même la bonne habitude de rester discrète et de ne pas participer activement au fonctionariat canadien. C'est sur l'oreiller que ça se passe².

Au-delà de ces mises en cause personnelles, c'est, en fait, la question de l'exercice légitime de pouvoirs politiques que pose le chroniqueur masqué. Car la dénonciation par ce dernier des épouses des premiers ministres québécois et canadien repose sur le fait qu'une possibilité est offerte à ces femmes d'agir en toute légitimité puisqu'elles peuvent satisfaire leur « ambition » en présentant leur candidature à des élections :

Si Michou veut devenir une représentante officielle de l'état, je lui demande de procéder selon les normes. Soit elle nous présente son CV, soit elle fait des discours pour nous expliquer SA vision du Québec. Pour l'instant, en ce qui me concerne, elle n'est que la mère des enfants de notre premier ministre. Robin n'est jamais parti avec la batmobile sans Batman. L'ambition c'est bien, mais il vient un temps où il faut l'assumer³.

Mais les enjeux relatifs à cette question sont-ils uniquement, comme le suggère le chroniqueur masqué, d'ordre démocratique? Les termes dans lesquels il choisit de dénoncer Mme Dionne, dans l'extrait que je viens de citer, laissent entrevoir la portée politico-sexuelle de cette dénonciation. Car en plus d'assimiler Michèle Dionne au « faire-valoir » qu'est Robin, c'est en ramenant cette dernière à sa stricte fonction reproductive que le chroniqueur masqué choisit de rappeler à celle qui, après tout, « n'est que la mère des enfants de notre premier ministre », la place qui doit être la sienne dans l'ordre politique démocratique dont l'auteur se fait le défenseur. Il nous donne ainsi à voir la relation unissant ordre politique et ordre sexuel, relation sur laquelle portera le présent mémoire.

² *Ibid.*, p. 6. À noter que deux semaines plus tard, le chroniqueur masqué revint à la charge contre Aline Chrétien : « Habituellement très discrète, c'est elle, selon mes amis sur la colline parlementaire d'Ottawa, le vrai boss du 24 Sussex. Elle est en charge, entre autres, de nommer secrètement les nouveaux sénateurs et, lorsqu'elle trouve bien un intervenant à la télé, elle demande à Ti-Jean de le nommer ministre » (Le chroniqueur masqué, « Hommage au débrouillard 50 » dans *Ici* (13-19 novembre 2003), p. 6).

³ Le chroniqueur masqué, « Madame Charest », ... p. 6.

C'est en m'intéressant aux enjeux politico-sexuels liés à l'exercice non officiel de pouvoirs politiques par les femmes dans un autre contexte politique, celui de la cour de France au XVIII^e siècle, que j'ai choisi de réfléchir à la relation entre ces deux ordres. La question à laquelle je tenterai de répondre est la suivante : tout en tenant compte des limites légales et juridiques qui étaient posées aux femmes à l'époque moderne, ainsi que de la crainte du pouvoir des femmes qui habitait les Français de cette époque, est-il permis de prétendre que les femmes de cour qui, au XVIII^e siècle, se sont vu reconnaître un rôle politique, pouvaient voir leurs interventions être présentées comme acceptables et légitimes par certains de leurs contemporains? Pour bien rendre compte des enjeux relatifs à cette question, il faut tenir compte tant des faits et gestes attestés de quelques-unes de ces femmes que des représentations des femmes qui furent véhiculées par l'imaginaire politique de l'époque.

I) POUVOIRS ET LÉGITIMITÉ POLITIQUE DES FEMMES AU XVIII^e SIÈCLE : ÉTAT DE LA QUESTION

I.1. Les femmes dans l'imaginaire politique du XVIII^e siècle

Selon plusieurs historiens, il est difficile d'envisager que des pouvoirs légitimes aient pu être reconnus aux femmes dans une société où le système politique, la monarchie de droit divin, tout comme son miroir domestique qu'est la famille, étaient fondés sur le principe de la prétendue incapacité naturelle des femmes à l'exercice du pouvoir politique⁴.

⁴ Sur l'analogie établie, dans la France moderne, entre famille et royaume, entre le pouvoir du père sur la famille et celui du roi sur son royaume, voir les articles de Sarah Hanley (« Family and State in Early Modern France : The Marriage Pact » dans Marilyn Boxer and Jean Quataert éd., *Connecting Spheres : Women in the Western World, 1500 to the Present*, New York, Oxford University Press 1987, p. 53-63 et « Engendering the State : Family Formation and State Building in Early Modern France » dans *French Historical Studies*, vol. 16, no 1 (printemps 1989), p. 4-27). Voir aussi la plupart des articles de Jeffrey Merrick sur l'ordre politique et sexuel au XVIII^e siècle, notamment « Sexual Politics and Public Order in Late Eighteenth Century France : The *Mémoires secrets* and the *Correspondance secrète* » dans *Journal of the History of*

De la loi salique, qui justifiait l'exclusion des femmes du trône de France en insistant sur les dangers auxquels serait exposé le royaume s'il venait à « tomber en quenouille »⁵, à l'imagerie populaire et aux carnivals, où le grotesque se manifestait souvent par la représentation d'un couple où les rôles sexuels « naturels » avaient été intervertis — le mari berce l'enfant, l'épouse porte le mousquet⁶ —, tout concourt à mettre au jour un imaginaire politique semblant exclure toute possibilité, pour les femmes, d'exercer des pouvoirs dans un cadre qui ait été acceptable et légitime aux yeux de leurs contemporains. Le « monde à l'envers » qui résulterait de l'exercice de pouvoirs par les femmes étant synonyme de chaos et de désordre pour les Français de l'époque moderne, on ne devrait donc pas s'étonner de constater que les quelques femmes qui furent présumées « coupables » d'avoir exercé un pouvoir « contre-nature » aient été l'objet des attaques de leurs contemporains⁷.

Sexuality, vol. 1 (1990), p. 68-84 et « Fathers and Kings: Patriarchalism and Absolutism in Eighteenth-Century French Politics » dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 308 (1993), p. 281-303.

⁵ Sur les enjeux politiques de cette loi qui institue l'incapacité politique des femmes, voir Fanny Cosandey, *La reine de France : symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éditions Gallimard NRF, 2000, 414 pages.

⁶ Sur le « monde à l'envers », voir notamment Natalie Zemon Davis, « La chevauchée des femmes » dans Natalie Z. Davis, *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVI^e siècle* (traduit de l'anglais (E.-U.) par Marie-Noëlle Bourguet), Paris, Aubier Montaigne, 1979 (c1975), p. 210-250. Les conséquences malheureuses qu'engendrerait le renversement de l'ordre entre les sexes a fait l'objet de nombreuses représentations à l'époque moderne. Citons entre autres la *Dulle Griet* de Brueghel, représentant un monde infernal dominé par Margot l'enragée, une femme en armes à la tête de cohortes de femmes qui sèment la terreur, ainsi que la gravure révolutionnaire qui ornait l'ouvrage de Louise de Keralio intitulé *Les crimes des reines de France*, gravure où l'on peut cette fois-ci voir les ravages causés par une Marie-Antoinette dotée, pour l'occasion, des attributs de la sirène. Pour l'interprétation de ces tableau et gravure, voir Natalie Zemon Davis, « La chevauchée des femmes »..., p. 215; Françoise Borin, « Arrêt sur image » dans Natalie Z. Davis et Arlette Farge dir., *Histoire des femmes en Occident. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 2002 (c1991), p. 289-290, ainsi que Vivian Cameron, « Gender and Power : Images of Women in Late Eighteenth-Century France » dans *History of European Ideas* vol. 10, no 3 (1989), p.309-332.

⁷ Même les reines-régentes, seules femmes pouvant, en France, exercer des pouvoirs politiques qui soient légalement et juridiquement légitimes, furent l'objet d'attaques (Monique Cottret, « Les reines étrangères » dans Joël Fouilleron et alii., dir., *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommages à Arlette Jouanna*, tome I, Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, p. 110-115). À noter que ces dénonciations des femmes qui exercèrent ou furent soupçonnées d'exercer une influence politique ne sont pas propres à la France moderne. Au sujet de la dénonciation du pouvoir des femmes dans d'autres contextes politiques, voir notamment Barbara Garlick et alii. éd., *Stereotypes of Women in Power. Historical Perspectives and Revisionist Views*, New York, Greenwood Press, 1992, 236 pages.

Les historiens qui se sont intéressés aux manifestations de cette crainte du « monde à l'envers » au XVIII^e siècle se sont notamment penchés sur les écrits de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), un philosophe qui s'est publiquement élevé contre le prétendu empire pris par les femmes de la cour et du monde sur la société française du XVIII^e siècle. Si l'on en croit l'interprétation que nous livrent généralement les historiens de la *Lettre à d'Alembert* (1758), l'intérêt de ce texte de Rousseau résiderait dans le lien qu'il y établit entre cet empire des femmes contre lequel il s'élève et le système politique monarchique, lien qui lui permet de faire de sa mise en accusation des femmes « publiques » que sont, pour lui, les femmes de la cour et du monde, une manière de procès républicain de la monarchie⁸. Selon Rousseau, la monarchie serait d'abord condamnable parce qu'elle ne permet pas aux hommes de remplir un rôle actif dans la Cité puisqu'elle maintient ces derniers dans un état de soumission politique vis-à-vis de la personne du roi, état de soumission qui « par nature » ne siérait qu'aux femmes. Mais la monarchie ne ferait pas que priver les hommes de leur autorité « naturelle » : elle les soumettrait aussi à l'autorité « contre-nature » des femmes. C'est que, selon Rousseau, un système basé sur le pouvoir d'un seul et sur le triomphe des apparences offre aux femmes de nombreuses possibilités d'exercer une influence occulte sur les hommes que sont le roi et ses conseillers par le recours à leurs armes « naturelles » que sont, pour lui, la séduction, le charme, la tromperie et la sexualité — d'où l'utilisation ambiguë, chez Rousseau, de l'expression « femmes

⁸ Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur les sciences et les arts : lettre à d'Alembert sur les spectacles*, Paris, Gallimard, 1987 (c1758), 402 pages. Voir les interprétations que font Joan Landes, Sarah Maza et Dena Goodman de cette lettre (Joan Landes, « Rousseau's Reply to Public Women » dans Joan Landes, *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1988, p. 66-89; Sarah Maza, « L'affaire du Collier de la reine » dans Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques : les causes célèbres de la France prérévolutionnaire* (traduit de l'anglais (E.-U.) par Christophe Beslon et Pierre-Emmanuel Dauzat), Paris, Fayard, 1997 (c1993), p. 155-195; Dena Goodman, "Rousseau's Critique of Salons and Philosophes" dans Dena Goodman, *The Republic of Letters : A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1994, p. 53-55). Toutefois, voir aussi l'article de Rosenblatt où l'auteure discute la prétendue misogynie de Rousseau (Helena Rosenblatt, « On the "misogyny" of Jean-Jacques Rousseau : The Letter to d'Alembert in Historical Context » dans *French Historical Studies*, vol. 25, no 1 (hiver 2002), p. 91-114).

publiques ». Dans la perspective de Rousseau, « la monarchie absolue s'appuie sur le pouvoir des femmes et l'encourage [...] elle dévoie les rôles sexuels "naturels" en féminisant les hommes tout en hissant les femmes à des positions d'autorité ».⁹

Comme ce fut le cas chez Rousseau, c'est aussi la crainte de voir se renverser l'ordre politique entre les sexes qui aurait inspiré les attaques que portèrent les auteurs de libelles et de pamphlets séditieux ou pornographiques à l'endroit des grandes figures féminines de la cour au XVIII^e siècle¹⁰. Pour Lynn Hunt, les attaques pamphlétaires et les atteintes révolutionnaires qui furent portées tant aux favorites de Louis XV qu'à Marie-Antoinette s'expliqueraient par la valeur symbolique accordée à ces femmes qui furent soupçonnées, par nombre de leurs contemporains, d'influer sur les affaires politiques au XVIII^e siècle. L'insistance sur la sexualité prétendument débridée et/ou contre-nature de ces femmes, qui atteint son paroxysme dans les écrits et représentations pornographiques, aurait essentiellement rempli deux fonctions : en plus de constituer un moyen d'illustrer le danger que représente le prétendu exercice de pouvoirs par ces femmes, elle aurait permis de mettre au jour le caractère d'autant plus insidieux de ce pouvoir qu'il se manifeste dans des lieux « secrets » et « non-publics » comme l'alcôve¹¹. La crainte du pouvoir des femmes aurait aussi motivé la plupart des attaques qui furent directement adressées à Louis XV et à Louis XVI, le premier étant accusé d'avoir laissé ses maîtresses prendre un empire sur lui, et par extension, sur son royaume, le second étant quant à lui incriminé pour n'avoir

⁹ Sarah Maza, « L'affaire du Collier de la reine »..., p. 158.

¹⁰ Sur les pamphlets et libelles séditieux dirigés contre les femmes de la cour, voir Robert Darnton (*The Literary Underground of the Old Regime*, Cambridge, Harvard University Press, 1982, 258 pages; *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*, New York, W. W. Norton, 1995, 440 pages).

¹¹ Lynn Hunt, « La mauvaise mère » dans Lynn Hunt, *Le roman familial de la Révolution française* (traduit de l'anglais (E.U.) par Jean-François Sené), Paris, Albin Michel, 1995 (c1992), 262 pages et Lynn Hunt, « The Many Bodies of Marie-Antoinette : Political Pornography and the Problem of the Feminine in the French Revolution » dans Lynn Hunt éd., *Eroticism and the Body Politic*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1991, p. 108-130.

pas su « contrôler » son épouse comme se devait de le faire tout bon mari¹². C'est pour cette raison qu'en histoire culturelle, la Révolution française est le plus souvent présentée comme l'aboutissement logique de cette crainte collective et généralisée du « monde à l'envers »¹³, comme la concrétisation de cet imaginaire républicain, bref comme un moyen de restaurer l'ordre politique entre les sexes en constituant comme source du pouvoir les seuls citoyens mâles. Dans cette perspective, il semble évidemment fallacieux d'envisager que des pouvoirs légitimes aient pu être reconnus aux femmes de la cour de Louis XV par leurs contemporains.

I.2. Des « lieux » de pouvoir pour les femmes du XVIII^e siècle

Parallèlement à ces études insistant surtout sur l'imaginaire politique des Français de l'époque moderne ainsi que sur les principales manifestations de cet imaginaire — de la loi salique aux attaques pamphlétaires dirigées contre les favorites et la reine —, des analyses, la plupart du temps menées par des historiennes féministes, ont montré qu'en ce qui a trait à la question de l'implication politique des femmes, il convient d'établir une distinction entre la théorie et la pratique politiques, entre les représentations politiques et leur appropriation. Ces historiennes, doutant que la place des femmes dans la société française moderne ait correspondu aux prescriptions des textes de loi ou des libelles, ont

¹² Sur les images de Louis XV et Louis XVI, voir entre autres, Jeffrey Merrick, « Sexual Politics ... », p. 68-84; Thomas Kaiser, « Louis le Bien-Aimé and the Rhetoric of the Royal Body » dans Sara Melzer et Kathryn Norberg, dir., *From the Royal to the Republican Body : Incorporating the Political in Seventeenth- and Eighteenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1998, p. 131-161; Jean-Pierre Guicciardi, « Between the Licit and the Illicit : the Sexuality of the King » dans Robert Maccubbin, dir., *'Tis Nature's Fault' : Unauthorized Sexuality During the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 88-97; Antoine de Baecque, *Le corps de l'histoire : Métaphores et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, 435 pages.

¹³ C'est, notamment, la thèse de Jeffrey Merrick (« Sexual Politics ... », p. 68-84). C'est aussi celle de Sarah Maza, qui fait de la Révolution l'écho des idées de Rousseau : « Lorsque Rousseau écrit ces pages [La *Lettre à d'Alembert*], à la fin des années 1750, personne ne songe à contester ce double rôle des femmes dans le monde : médiatrices culturelles et symboles d'élégance hédoniste à la cour, dans les salons et sur scène. Et pourtant, à quelque trois décennies de là, les révolutionnaires, notamment les Jacobins les plus enragés, allaient mettre en œuvre le programme de Rousseau de manière plus brutale qu'il n'aurait pu l'envisager » (Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques...*, p. 159).

élargi le champ du politique en mettant au jour des facteurs qui pouvaient légitimer l'intervention politique des femmes, ainsi que des « lieux » et des moments où une certaine légitimité fut accordée à l'exercice de pouvoirs par les femmes.

L'intérêt des historiens pour les faits et gestes politiques des femmes à l'époque moderne s'étant souvent doublé d'un intérêt pour l'histoire sociale, c'est sur les femmes des masses populaires qu'ils ont plus particulièrement fait porter leur attention¹⁴. Les études d'Arlette Farge sur la violence et l'action politique des femmes du peuple au XVIII^e siècle constituent un bon exemple de ce double intérêt. Cette historienne a notamment cherché à expliquer et à interpréter l'omniprésence des femmes dans les émeutes populaires de l'époque. Ce faisant, elle a mis au jour certains facteurs qui, tant aux yeux des autorités qu'à ceux de leurs compagnons, fondaient, justifiaient et légitimaient l'intervention politique collective des femmes. Selon l'historienne, les femmes de Paris auraient bénéficié de certains stéréotypes circulant à propos des femmes : par exemple, le fait d'être identifié au sexe « faible » assurait une certaine impunité aux émeutières¹⁵. Quant au préjugé voulant que ce soit, pour les femmes, une obligation « naturelle » que de nourrir la famille, il permettait de justifier, selon l'historienne, la présence des femmes dans les émeutes de subsistance. C'est donc en grande partie parce qu'elles reportaient, dans un espace dit « public », les préoccupations frumentaires que la tradition avait fait leurs, que ces femmes auraient vu leur action politique être investie de légitimité¹⁶.

¹⁴ Voir les articles et ouvrages dont il est question dans la revue de l'historiographie effectuée lors d'un séminaire du CRH à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Cécile Dauphin, Arlette Farge, Geneviève Fraisse *et alii.*, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie » dans *Annales ESC*, vol. 41, no 2 (mars-avril 1986), p. 271-293).

¹⁵ Arlette Farge note d'ailleurs que lors d'émeutes frumentaires, certains hommes se travestissaient en vue de bénéficier de l'impunité accordée aux femmes (Arlette Farge, « Évidentes émeutières » dans Natalie Z. Davis et Arlette Farge dir., *Histoire des femmes en Occident...*, p. 567-568).

¹⁶ Parmi les titres de Arlette Farge, outre celui cité dans la note précédente, voir *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, 354 pages.

Certaines femmes de l'élite ont aussi attiré l'attention des historiens¹⁷. Les salonnières par exemple, qui furent vilipendées par certains de leurs contemporains et jugées la plupart du temps de manière négative par les historiens du XIX^e siècle, font l'objet d'une « révision » depuis les travaux de Dena Goodman¹⁸. Selon l'historienne, les salonnières auraient bénéficié, durant tout le règne de Louis XV, des préjugés « favorables » des philosophes qui fréquentaient leur société et qui concevaient les rôles sexuels en termes complémentaires. Tout en soulignant que les philosophes étaient eux aussi habités de la crainte du pouvoir des femmes constatée chez beaucoup de leurs contemporains, Dena Goodman insiste sur la légitimité qu'accordaient malgré tout ces hommes aux pouvoirs exercés par la salonnière dans la République des Lettres : c'est, qu'à leurs yeux, seule une femme, du fait de sa « nature » spécifique, qui l'aurait gardée de l'ambition et de l'égoïsme dont on croyait les hommes pourvus, était apte à policer les comportements et à faire respecter les règles de la bonne conversation. Dans la même foulée, Susan Dalton a mis au jour les possibilités d'action légitimes, tant sociales que politiques, que pouvait offrir aux femmes de l'élite une conception des sexes et des genres qui, à prime abord, pourrait être uniquement perçue comme contraignante pour les femmes. Selon l'historienne, l'exploitation de lieux communs relatifs aux rôles sexuels est précisément ce qui aurait rendu possible l'action de certaines salonnières du XVIII^e siècle¹⁹.

¹⁷ À noter que Lenard R. Berlanstein a consacré un article aux comédiennes qui, avec les salonnières et les aristocrates de cour, étaient directement ciblées par les attaques de Rousseau notamment (Lenard R. Berlanstein, « Women and Power in Eighteenth-Century France. Actresses at the Comédie-Française » dans Christine Adams *et alii.* éd., *Visions and Revisions of Eighteenth-Century France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1997, p. 155-190).

¹⁸ Dena Goodman, *The Republic of Letters...*, 338 pages.

¹⁹ « Women employed the language of sexual roles to clear a space for themselves in cultural debate. Once this place was secured, gender guidelines were quite supple, and elite women were able to become actively involved in political and intellectual life » dans Susan Dalton, *Engendering the Republic of Letters: Reconnecting Public and Private Spheres in Eighteenth-Century Europe*, Thèse PhD, Université de Montréal, 1999, p. 254-255. Voir aussi Susan Dalton, « Gender and the Shifting Ground of Revolutionary Politics: the

Considérées aptes à juger de la valeur véritable des individus, ces femmes se seraient ainsi vu offrir la possibilité d'intervenir, en toute légitimité, en vue de favoriser la carrière et l'ascension de leurs protégés. Ainsi, malgré la dureté du discours des auteurs habités par la crainte du « monde à l'envers », certaines femmes au XVIII^e siècle, se seraient vu ménager des « lieux » de pouvoirs par leurs contemporains.

I.3. Les femmes de cour dans l'historiographie

Peut-être est-ce parce que l'intérêt des historiens pour l'action politique des femmes de l'élite au XVIII^e siècle va le plus souvent de pair, en histoire culturelle, avec une préoccupation pour les origines de la modernité²⁰, toujours est-il que les femmes de cour, pourtant parmi les plus visibles et les plus connues de leur époque, ont été quelque peu oubliées par l'historiographie des vingt dernières années²¹. Le peu d'intérêt porté tant à ces femmes qu'à l'institution à laquelle elles se rattachent permet sans doute d'expliquer la force des préjugés qui ont cours, même chez certaines historiennes féministes, à leur endroit. Pour ne citer qu'un exemple, nous pouvons interpréter comme une manifestation de la force de ces préjugés le soin mis par Dena Goodman, dans son entreprise de réhabilitation des salonnières, à distinguer ces dernières des femmes qui fréquentaient la

Case of Madame Roland » dans *Canadian Journal of History/Annales Canadiennes d'histoire*, vol. XXXVI, no 2 (août 2001), p. 259-282.

²⁰ Cette préoccupation pour la modernité semble être principalement attribuable à l'influence d'un ouvrage de Jürgen Habermas sur l'historiographie de la France au XVIII^e siècle (Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1986, 322 pages). En histoire culturelle, les origines de la modernité sont le plus souvent localisées dans certaines institutions de la société civile — salons, cafés et loges maçonniques notamment — institutions qui se seraient précisément constituées en opposition à la cour. La cour n'étant, dans cette perspective, qu'un espace traditionnel ayant servi, par opposition, à structurer les institutions et à définir les valeurs et les idéaux dits « modernes », elle n'a que très peu retenu l'attention de ceux qui, ces dernières années, se sont attachés à revisiter tant l'histoire du XVIII^e siècle en général que celle des femmes du XVIII^e siècle en particulier.

²¹ Exception faite de l'attention que leur ont accordée quelques historiennes dans le cadre de leurs études portant sur le clientélisme et le patronage politiques aux XVI^e et XVII^e siècles. À ce propos, voir la partie I du présent mémoire.

cour²². Chez Dena Goodman, la réhabilitation des salonnières passe par la réactualisation de la division établie par Habermas entre deux sphères publiques qui, au XVIII^e siècle, auraient cohabité : la sphère publique monarchique et la sphère publique bourgeoise apolitique (éloquemment rebaptisée sphère publique « authentique » par Dena Goodman). Le rappel de cette division, s'il a pour objectif avoué de rappeler l'existence, dans chacune de ces sphères, de modes de sociabilité différents, a aussi pour effet de reléguer les femmes de la cour et les salonnières dans deux sphères distinctes, au sein desquelles chacune se voit attribuer des modalités d'actions aux valeurs morales bien différentes. Afin que soit définitivement établie une distinction entre les femmes de la cour et les salonnières, l'historienne exploite l'idée selon laquelle les « intrigantes » que sont les femmes de la cour auraient exercé une influence secrète sur les politiques royales, alors que l'action des salonnières, femmes d'une intégrité exceptionnelle, se caractériserait plutôt par le désintéressement. Alors que « l'honnêteté et la franchise, qui firent de Mme Tencin une grande salonnière, garantirent cette dernière d'être (ou de vouloir être) une intrigante de cour »²³, les femmes de la cour, elles, jouèrent un rôle tout autre en leur milieu :

Les femmes qui furent, via la cour, associées à la sphère publique absolutiste, furent également associées au secret, à l'intrigue et à la tromperie. L'influence a défini le pouvoir des femmes à la cour dès le moment où, au Moyen Âge, des modifications ont été apportées aux règles de succession, ce qui a eu pour conséquence d'empêcher les femmes de la famille royale d'accéder au trône [...]. La « privatisation » de la monarchie sous Louis XIV n'a fait qu'accroître le caractère secret des politiques de cour. Les courtisans ont, par conséquent, été réduits à l'intrigue et au trafic d'influence comme le furent les maîtresses et les épouses royales. L'« effémination » de la noblesse survint donc quelques siècles après celle des femmes de cour et la chambre du roi devint le centre de la maison royale et du royaume²⁴.

²² Au sujet de l'affirmation de la distinction entre salonnières et femmes de cour chez Dena Goodman, voir son article intitulé « Public Sphere and Private Life : Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime » dans *History and Theory : Studies in the Philosophy of History*, v. 31 (1992), p. 12-20 surtout.

²³ Dena Goodman, *Ibid.*, p. 19 n. 69. Je traduis.

²⁴ « Most simply, the women who were associated with the absolutist public sphere through the court were associated with secrecy, intrigue, and deception. Influence defined women's power at court, as it had since the Middle Ages when changes in dowry law meant that royal women lost authority. [...] The privatization of the monarchy under Louis XIV only increased the secrecy of court politics. The result was that male

Pour qualifier le pouvoir des femmes de la cour, Dena Goodman use de termes qui font référence à des modes d'intervention politiques illégitimes — influence, intrigue, secret. Ce faisant, elle contribue ni plus ni moins à réactualiser de vieux préjugés à l'endroit des femmes de la cour, ainsi qu'à nous montrer, par le fait même, la force et la permanence de ces derniers. Pour toutes ces raisons, le soin mis par Dena Goodman à distinguer à tout prix les salonnières des femmes de la cour, s'il peut tenir à une volonté scientifique de restituer dans son exactitude le schéma d'Habermas, tient sans doute aussi à une volonté de distinguer les salonnières, que Goodman tente de réhabiliter, de femmes contre lesquelles l'historiographie véhicule encore de puissants préjugés²⁵.

Mais qu'est-ce qui explique le mépris relatif de l'historiographie culturelle pour les femmes de la cour? Ce mépris tiendrait-il, comme le prétend Susan Conner, au malaise que peut générer, surtout chez les historiennes féministes en quête de modèles « positifs » de femmes agissantes, les « fonctions » remplies par certaines de ces femmes (ici, nous pensons bien évidemment aux favorites royales)²⁶? Tiendrait-il plutôt au fait que les femmes de la cour ont été, et sont encore, des objets de choix d'une historiographie classique constituée de biographies, le plus souvent partisans, riches en anecdotes mais

courtiers, like royal wives and mistresses, were reduced to intriguers and influence peddlers. The "feminization" of the aristocracy followed by a few centuries the feminization of court women, as the king's bedchamber became the center of the royal household and the realm » (Dena Goodman, *Ibid.*, p. 17). Je traduis.

²⁵ À noter que, pour les besoins de la démonstration, j'ai uniquement fait porter mon attention sur l'argumentation de Dena Goodman. Toutefois, elle n'est pas la seule à qualifier l'action des femmes de la cour en ces termes et à perpétuer des stéréotypes à leur endroits. Sarah Maza et Susan Conner notamment parlent aussi de l'action des femmes de la cour en terme d'influence, d'intrigue ou de secret (Sarah Maza, « L'affaire du Collier de la reine... », p. 155-195 et « L'image de la souveraine : fermeté et politique dans les pamphlets de l'affaire du collier » dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 287 (1991), p. 363-378; Susan Conner, « Women and Political Life » dans Samia Spencer, *French Women and the Age of Enlightenment*, Bloomington, Indiana University Press, 1984, p. 49-63).

²⁶ « According to feminists, the women in whom political power had rested had simply prostituted themselves for power » (Susan Conner, *Ibid.*, p. 61).

pauvres en analyse, historiographie avec laquelle l'historiographie féministe a tenté de rompre²⁷? Quoi qu'il en soit, en ce qui a trait aux femmes de la cour sous Louis XV, tout un espace demeure en friche puisqu'on ne peut ni limiter notre savoir sur ces femmes à d'éternelles considérations biographiques, ni continuer à perpétuer à leur sujet de vieux stéréotypes.

C'est en m'inspirant des méthodes d'analyse développées en histoire culturelle par les historiennes dont il a précédemment été question que j'ai choisi de revisiter la problématique du pouvoir des femmes à la cour de Louis XV. À cette fin, je me pencherai sur les *Mémoires* d'un individu ayant participé à la société de ces femmes, car l'étude des pratiques et discours d'un courtisan permettra de redéfinir le pouvoir des femmes de cour et de saisir comment, de « l'intérieur », il pouvait être compris, envisagé. Une telle étude me permettra de proposer qu'à l'instar des émeutières et salonnières, les femmes de cour se voyaient reconnaître un rôle politique légitime par leur société pourtant régie par des lois qui excluaient les femmes du domaine politique. Car il est probable qu'il ait existé, à la cour, au XVIII^e siècle, un fossé entre les prescriptions et les pratiques socio-politiques. C'est, du moins, ce que suggère Madelyn Gutwirth dans son étude des représentations artistiques et littéraires des femmes du XVIII^e siècle. Cette historienne de l'art invite à interpréter le style rococo, style artistique célébrant les formes « féminines » qui était très

²⁷ Il est en effet abondamment question des femmes de la cour de Louis XV dans toute une littérature historique biographique destinée au grand public : Mmes de Châteauroux, de Pompadour et du Barry, ainsi que la Dauphine Marie-Antoinette d'Autriche, sont des figures relativement bien connues par tous. Et le traitement que leur réservent leurs biographes, tout comme celui qu'ils réservent aux sources d'ailleurs, est le plus souvent conséquent au degré d'admiration ou de détestation qu'ils vouent à ces femmes.

en vogue à la cour de Louis XV, comme un signe permettant de croire que la présence des femmes de cour apparaissait légitime aux gens de leur société²⁸.

Que peut-on donc lire chez un courtisan à propos des femmes de sa société? Leur reconnaît-il des pouvoirs? Si tel est le cas critique-t-il ou accepte-t-il l'exercice de pouvoirs par les femmes? Et, dans chacun de ces cas, quels sont les facteurs qui, à ses yeux, rendent condamnables ou acceptables la présence et l'action politiques des femmes? C'est en vue de répondre à toutes ces questions que j'ai retenu le témoignage du duc Emmanuel de Croÿ qui fréquenta la cour de Louis XV.

II) EMMANUEL, PRINCE PUIS DUC DE CROÿ (1718-1784)²⁹

Né en 1718 à Condé-sur-Escaut en Hainaut, Emmanuel de Croÿ est issu de la branche cadette (Solre) de la famille de Croÿ³⁰ qui, si l'on en croit son arbre généalogique, remonterait à Adam et ceci, en passant par Noé³¹. Sa famille n'étant au service du roi de France que depuis 1688, c'est d'un titre de prince d'Empire — celui de prince de Croÿ³² —

²⁸ Madelyn Gutwirth, « Gendered Rococo as Political Provocation » dans Madelyn Gutwirth, *The Twilight of the Goddesses : Women and Representation in the French Revolutionary Era*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, 1992, p. 3-22.

²⁹ Pour des indications biographiques au sujet d'Emmanuel de Croÿ, voir surtout Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784, itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1987, 333 pages, mais aussi Christophe Brun et Geneviève Maze-Sencier, *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Perrin, 1988, p. 154-155; André Delcourt, *Un grand seigneur au siècle des Lumières, le duc de Croÿ, maréchal de France, 1718-1784*, St-Amand-les-Eaux, Ecole d'impression Don Bosco à Tournai, 1984, 398 pages; Marie-Pierre Dion, « Une grande collection nobiliaire : la bibliothèque du maréchal de Croÿ » dans Claude Jolly dir., *Histoire des bibliothèques françaises. Tome II : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Promodis, 1988, p. 291-301; Marie-Pierre Dion, « Une bibliothèque dévote au Siècle des Lumières. Recherches sur les livres religieux et les lectures pieuses d'Emmanuel de Croÿ (1718-1784) » dans Louis Trenard, dir., *Les bibliothèques au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1989, p. 103-128; Marie-Pierre Dion, « La noblesse face à la philosophie du siècle des Lumières : le cas d'Emmanuel de Croÿ, "Encyclopédiste dévot" » dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 263 (1989), p. 163-167.

³⁰ Voir l'annexe C.

³¹ Christophe Brun et Geneviève Maze-Sencier, *Dictionnaire des maréchaux...*, p. 154.

³² Le titre fut octroyé à la famille par l'empereur Maximilien en 1486 (Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ...*, p. 28).

qu'hérita Emmanuel de Croÿ lors du décès de son père en 1723. Afin d'illustrer sa famille au service de son nouveau maître, Emmanuel de Croÿ entra chez les mousquetaires à 18 ans. C'est au service de la France qu'il participa à la plupart des grandes campagnes du règne de Louis XV. En 1741, il épousa Angélique-Adélaïde d'Harcourt (1719-1744), appartenant à une vieille famille de la noblesse d'épée française, avec laquelle il eut deux enfants. Six ans plus tard, en 1757, Croÿ obtint le commandement des troupes des provinces d'Artois, de Picardie, du Calaisis et du Boulonnais. C'est notamment en sa qualité de commandant d'Artois qu'il lui fut donné, la même année, d'être chargé de l'enquête sur le régicide Robert-François Damiens, originaire d'Amiens, responsable d'un attentat contre la personne de Louis XV. En 1767, Emmanuel, jusqu'alors prince de Croÿ, devint duc de Croÿ et Grand d'Espagne. En 1783, soit un an avant sa mort, il clôt sa carrière militaire par l'obtention du bâton de maréchal de France.

Attaché à ses terres dont il a le commandement, il résidait une bonne partie de l'année près de Condé, sa ville natale, dont il devint gouverneur en 1763. Les soins qu'il apporta à la mise en valeur de ses domaines, alliés à son intérêt pour les découvertes scientifiques, lui ont le plus souvent valu d'être présenté par les historiens comme le type parfait du « seigneur des Lumières » : c'est qu'en plus d'avoir participé à l'amélioration des infrastructures du Hainaut et à la fondation de la compagnie des mines d'Anzin, entreprise à laquelle il dut une bonne partie de sa fortune, Croÿ, intéressé par la science, la botanique et l'astronomie, fut l'auteur de nombreux travaux scientifiques, dont une *Histoire naturelle* en 9 volumes. En 1765, MM. Lemonnier et Cassini, astronomes, l'invitèrent d'ailleurs à se faire candidat à un fauteuil à l'Académie des Sciences. À cet intérêt pour ce que les historiens ont pris l'habitude de qualifier « d'idées nouvelles », Croÿ allia sans trop de

problèmes ses principes religieux, l'objectif avoué de son *Histoire naturelle* étant de montrer la vérité de la religion³³.

Malgré toutes ces réalisations, c'est surtout en sa qualité de mémorialiste, de témoin privilégié de la vie de cour sous Louis XV que cet « Encyclopédiste dévot », pour reprendre une expression de Marie-Pierre Dion, sa principale biographe, a retenu l'attention des historiens. Car si Croÿ fut militaire, administrateur et homme de science, il fréquenta aussi la cour de Louis XV de manière assidue en vue d'y affermir la position des siens. Il compta même parmi les quelques « privilégiés » qui se voyaient parfois accorder la possibilité de souper avec le roi et sa favorite du moment dans les petits Cabinets. De ses démarches à la cour, Croÿ a tenu un compte rendu détaillé dans ses *Mémoires*, une œuvre manuscrite monumentale qu'il tint de façon relativement consciencieuse de 1747 à 1784 et dans laquelle est mise au jour sa conception, éminemment utilitariste, de la cour.

III) LES MÉMOIRES DE MA VIE D'EMMANUEL DE CROÿ

Emmanuel de Croÿ est un des témoins privilégiés par les historiens qui s'intéressent à la cour de Louis XV. Ses *Mémoires*, en plus d'être d'un accès facile depuis leur publication, en 1906, par MM. le vicomte de Grouchy et Paul Cottin³⁴, ont l'avantage non négligeable d'être dépourvus des soupçons de non-authenticité qui planent sur nombre des écrits de courtisans qui ont fréquenté la cour de Louis XV³⁵ : le manuscrit original ayant

³³ Emmanuel de Croÿ, *Journal inédit (1718-1784)*, Paris, Flammarion, 1906-1907, tome II, p. 177. Il nous dit, d'ailleurs, avoir soumis le plan de son travail à des théologiens.

³⁴ Emmanuel de Croÿ, *Journal inédit (1718-1784)...*, 4 tomes. Voir la note 36 pour des considérations concernant cette édition.

³⁵ Voir notamment les écrits de Nicole du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, de Henriette Campan, lectrice des filles de Louis XV et, par la suite, femme de chambre de Marie-Antoinette, ainsi que les deux éditions du fameux *Journal* du marquis d'Argenson. (Mme du Hausset, *Mémoires de Mme du Hausset sur Louis XV et Mme de Pompadour*, Paris, Mercure de France, 1985, 271 pages (coll. « Le temps retrouvé »);

survécu aussi bien à la Révolution qu'aux destructions et incendies du XIX^e siècle, il est aujourd'hui accessible à la Bibliothèque de l'Institut de France³⁶.

Les *Mémoires* de Croÿ présentent aussi d'autres avantages. Tout d'abord, l'étendue de la période qu'ils couvrent — soit 37 années — font de ceux-ci un témoignage unique, Croÿ ayant commencé la rédaction de ses *Mémoires* en 1747 pour ne la terminer qu'à sa mort en 1784³⁷. Le caractère périodique des *Mémoires*, — plusieurs signes attestent que le manuscrit original constitue, en fait, des retranscriptions régulières de notes personnelles³⁸ —, épargne pour sa part à l'historien la reconstruction *a posteriori* des

Mme Campan, *Mémoires de Mme Campan, femme de chambre de Marie-Antoinette*, Paris, Mercure de France, 1988, 620 pages (coll. « Le temps retrouvé »); *Journal du marquis d'Argenson, extraits*, Librairie Armand Colin, 1898, 411 pages; *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, Paris, Renouard, 1859 (réimpr. en 1968), 9 vol.).

³⁶ Croÿ, *Mémoires de ma vie*, Bibliothèque de l'Institut, ms 1640-1680. J'ai consulté le manuscrit afin de combler les lacunes de l'édition de 1906-1907, plus importantes que ne l'avouent les éditeurs (voir annexe A) : « Les éditeurs se sont limités à la partie relative à Paris et Versailles, ce qui correspond grosso modo au tiers de l'œuvre de Croÿ. Les coupures ne sont pas toujours signalées; l'orthographe a été modernisée, le style parfois corrigé; les notes documentaires, les nouvelles à la main, les gazettes (...) ne sont pas éditées ni même mentionnées. Mais l'introduction campe bien le personnage; l'index est précieux malgré quelques erreurs d'identification » (Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784...*, p. 290).

Dans le présent mémoire, les passages inédits des *Mémoires* seront rapportés dans leur forme orthographique et stylistique d'origine, sauf note indicative. Étant donné que l'orthographe fautive et la ponctuation déficiente du manuscrit original en rendent parfois la lecture et la compréhension difficiles, tous les passages de l'édition de 1906-1907 qui seront textuellement conformes à ce qu'on trouve dans le manuscrit seront cités sous leur forme orthographique modernisée, c'est-à-dire tels qu'ils apparaissent dans l'édition. Quant aux passages du manuscrit qui, lors de l'édition de 1906-1907, ont été supprimés par les éditeurs sans être signalés, ils seront réintégrés au texte de l'édition. L'intégration de ces passages sera signalée par |...~. Enfin, toutes les élisions et/ou précisions que j'apporterai tant au texte du manuscrit original qu'à celui de l'édition de 1906-1907 seront signalées par [...].

³⁷ Croÿ, *Journal inédit...*, tome I, p. 11. En note de bas de page, c'est l'auteur lui-même qui suggère que la rédaction de ses *Mémoires* débute en 1747. Il tient à aviser le lecteur que la partie couvrant les années 1718 à 1747 est rétrospective : « nota : tout ce qui est ci-dessus a été écrit après coup, à la fin de 1747 ».

³⁸ C'est, d'ailleurs, ce qui a poussé les éditeurs à réintituler *Journal* les *Mémoires* de Croÿ : « Ce travail a été inexactement intitulé par l'auteur *Mémoires de ma vie*, car il ne s'agit point, ici, de *Mémoires* proprement dits, mais d'une mise au net de notes prises quotidiennement, ou à peu près, et qui constituent un vrai *Journal*. D'ailleurs, la phrase suivante, plusieurs fois répétée : "Je revins chez moi écrire ceci", et cette autre, que nous relevons sur la première page du premier volume : "Je les ai écrits à mesure", prouvent que la rédaction suivait de près les événements qui en faisaient l'objet » (Le vicomte de Gouchy et Paul Cottin, « Introduction » dans Emmanuel de Croÿ, *Journal inédit...*, tome I, p. VIII-IX).

Marie-Pierre Dion, sur la base d'une analyse externe du manuscrit, apporte quelques précisions sur les habitudes d'écriture qui étaient celles de Croÿ : « Le rythme des dates, la couleur de l'encre, uniforme pour plusieurs journées, les annonces d'événements ultérieurs, tout indique que le manuscrit autographe des *Mémoires* (...) est une remise en forme d'abrévés consignés "à chaud" dans des conditions plus ou moins

événements relatés³⁹. La rédaction des *Mémoires* ayant pris fin en 1784, l'oeuvre, ainsi que les événements qui y sont relatés, ont ainsi été gardés de la révision que la Révolution a imposée à d'autres témoins⁴⁰.

Contrairement à bien d'autres témoins de cour, Croÿ « n'écrit pas pour témoigner de ce qu'il a vu; il tient plutôt un journal de marche dans lequel il consigne toutes ses visites, ses espoirs, ses succès et ses déceptions »⁴¹. Bien que quelques pages des *Mémoires* de Croÿ soient périodiquement consacrées à des états généraux de l'Europe⁴², l'ouvrage est davantage qu'une chronique : c'est, en fait, un journal de bord « subjectif »⁴³ dans lequel son auteur nous donne à lire, chaque jour, sa position relative à la cour, ainsi que les rapports de pouvoirs qui y régissent les relations entre individus. En d'autres mots, les *Mémoires* de Croÿ sont le récit des stratégies mises de l'avant par un courtisan en vue de s'inscrire dans sa société et d'assurer ainsi l'ascension sociale de sa famille. Ce récit, c'est à ses descendants que l'auteur le destine, espérant ainsi leur faire connaître les efforts qu'il a déployés afin de s'illustrer et d'illustrer, à travers lui, son nom à la cour de France :

précaires. Des premières notes à la mise au net, le recul varie de quelques jours à plusieurs mois de l'aveu de Croÿ [...] ». (Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784...*, p. 27).

³⁹ « Par sa périodicité plus ou moins régulière, par l'incertitude qui demeure la sienne, l'oeuvre s'apparente bien au journal. Elle n'embrasse pas la vie d'un seul regard comme des mémoires ou des confessions et ne s'oriente vers aucune issue déterminée » (Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784...*, p. 27).

⁴⁰ Dans les *Mémoires des nobles émigrés*, la Révolution française constitue, selon Karine Rance, un important « facteur de distorsion du regard », un événement marquant en fonction duquel ils réinterprètent leur passé et celui de la monarchie (Karine Rance, « Mémoires de nobles français émigrés en Allemagne pendant la Révolution française : la vision rétrospective d'une expérience » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, no 2 (avril-juin 1999), p. 248 à 256 surtout).

⁴¹ Bernard Hours, *Louis XV et sa cour*, Paris, PUF, 2002, p. 50 (coll. « Le nœud gordien »).

⁴² Ces « États de l'Europe » qui sont la plupart du temps clairement identifiés dans le manuscrit ont pour la plupart fait l'objet d'élisions dans l'édition de 1906-1907.

⁴³ Selon Daniel Roche, auteur de la préface de l'ouvrage de Marie-Pierre Dion sur Emmanuel de Croÿ, Croÿ aurait été un acteur « de second plan mais un moi de première qualité » (Daniel Roche, « Préface » dans Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784...*, p. 14).

Je les ai écrits [mes *Mémoires*]

[...]

4. pour l'instruction, l'avantage et l'amusement de mon fils, de mes parents et descendants, pour qu'il puissent (sic) revoir le tems ou j'ay vecu comme s'ils y estoient eux mêmes *et tout ce que j'ay fait tant pour eux que pour moi*;⁴⁴

Dans ses *Mémoires*, surtout dans les passages qui sont consacrés à des séjours à Versailles, c'est donc le plus souvent en solliciteur que le courtisan se représente. Aussi, ai-je décidé d'exploiter cette insistance que met Croÿ, dans ses *Mémoires*, sur les stratégies qu'il développe et met de l'avant en vue de « parvenir », car ces stratégies serviront de révélateur des pouvoirs que Croÿ reconnaissait aux femmes de cour. Compte tenu du malaise et des craintes que générait, dans l'imaginaire politique des Français de l'époque moderne, l'exercice de pouvoirs par les femmes, je m'intéresserai surtout à la manière dont Croÿ représente ces femmes auxquelles il recourt afin de voir comment ce courtisan arrive à concilier, dans le récit de sa vie qu'il destine à sa postérité, cet imaginaire politique avec les pratiques qui sont les siennes à la cour.

IV) PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

La première partie de ce mémoire sera consacrée aux pouvoirs que reconnaît Croÿ aux femmes de sa famille, ainsi qu'aux représentations qu'il livre de ces dernières. Quel rôle politique reconnaît-il à ces femmes? Quels parallèles peut-on établir entre le rôle qui est le leur dans le maintien de la réputation de la famille de Croÿ et celui reconnu aux femmes de la noblesse française de l'époque moderne dans les réseaux informels de

⁴⁴ Emmanuel de Croÿ, *Notes autobiographiques (v. 1741-1772)*, Dülmen, Fonds venu de Mons, cité par Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784...*, p. 25. Je souligne. La biographe de Croÿ livre la précision suivante à propos du manuscrit duquel est tirée la citation : « Cahier autographe rédigé en décembre 1768 qui aurait dû faire partie du ms. conservé à la bibliothèque de l'Institut » (*Ibid.*, p. 37).

Croÿ, dans le deuxième tome manuscrit de ses *Mémoires*, signale effectivement au lecteur qu'il devrait pouvoir trouver, dans le précédent tome, les motifs pour lesquels il rédige ses *Mémoires* : « Voyés les motifs pour lesquels j'ai écrit mes memoires dans la preface qui est à la tête du tome 1^{er} où commencent réellement les memoires de ma Vie. » (Croÿ, *Mémoires de ma vie*, ms 1641 folio 5).

pouvoir? Quels sont les facteurs qui, dans les *Mémoires de ma vie*, contribuent à ce que l'intervention politique de ces femmes soit présentée comme acceptable et légitime?

Toutes ces questions me mèneront, dans la deuxième partie, à porter mon attention sur les femmes de cour qui, sollicitées par Croÿ, n'entretiennent aucun lien de parenté avec lui. Croÿ ne pouvant, comme c'est le cas lorsqu'il recourt à ses parentes, invoquer des motifs familiaux en vue de justifier leur intervention, qu'est-ce qui, dans les *Mémoires*, justifie et légitime l'intervention de ces femmes? En étudiant plus précisément, dans cette partie, l'exemple de la marquise de Pompadour, je mettrai au jour les facteurs qui, dans les *Mémoires*, permettent à Croÿ de représenter la favorite comme une intercesseuse légitime.

En identifiant ainsi les facteurs qui, dans les *Mémoires* de Croÿ, ont pour effet de présenter comme légitime l'intervention politique des femmes de cour, j'espère attirer l'attention sur la complexité des rapports pouvant être établis entre les pratiques et l'imaginaire politique au XVIII^e siècle.

PARTIE 1

« Les mères, les femmes, les sœurs » : pouvoirs et représentations des femmes de la famille de Croÿ

[...] les mères, les femmes, les sœurs sont déjà en mouvement pour solliciter, et les ministres voient soixante personnes par jour qui toutes leur disent que celle pour qui elles demandent a des droits que n'ont point, que n'ont jamais eus les autres concurrents.

Marquis de Bombelles, *Journal*, Genève, Droz, 1977, tome I, p. 231. 18 juin 1783.

Croÿ « mena carrière » à la cour. En vue de s'inscrire dans sa société, il mit de l'avant plusieurs stratégies. Philippe Salvadori s'est intéressé à la place qu'occupait la participation aux chasses royales dans les stratégies de ce courtisan¹. D'autres historiens se sont pour leur part attachés à schématiser la carrière de Croÿ, à marquer ses grandes étapes tout en insistant sur quelques-unes des démarches préalablement faites par ce courtisan en vue d'atteindre ses objectifs². Tous ces historiens n'ont évidemment pas manqué, au passage, de souligner l'importance accordée par Croÿ à l'intervention de la marquise de Pompadour, qui fut la favorite de Louis XV de 1745 à 1764, ainsi que les efforts fournis par la princesse douairière de Croÿ en vue de favoriser son fils. Toutefois, ils n'ont pas cherché à questionner cette présence politique des femmes révélée par l'étude des stratégies courtisanes de Croÿ. Afin de mieux comprendre, pour ma part, les enjeux liés à cette

¹ Philippe Salvadori, « Les ambitions déçues d'Emmanuel de Croÿ » dans Philippe Salvadori, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 217-220.

² Jean-François Solnon, « Recevoir, prendre, demander » dans Jean-François Solnon, *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 485-490; Bernard Hours, « Les désillusions du prince de Croÿ » et « Puissance et faiblesse d'une favorite » dans Bernard Hours, *Louis XV et sa cour*, Paris, PUF, 2002, p. 155-161 et François Bluche, « Un pieux philosophe : le maréchal de Croÿ » dans François Bluche, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette Littérature, 1973, p. 106-110 notamment.

participation active des femmes de la noblesse de cour à la « fortune » politique d'un courtisan, je m'intéresserai tout d'abord à celles qui, parmi toutes les femmes sollicitées par Croÿ, lui sont attachées par des liens familiaux. Après m'être intéressée au rôle politique que leur reconnaît Croÿ dans ses *Mémoires*, j'établirai un rapport entre la façon dont il présente ces femmes et les fonctions politiques qui étaient plus généralement reconnues dans le cadre familial, à l'époque moderne, aux femmes de la noblesse. Je mettrai ainsi au jour les facteurs qui permettent à Croÿ de présenter les interventions politiques de ses parentes comme acceptables et légitimes.

I) POUVOIRS DES FEMMES DE LA FAMILLE DE CROÿ SUR LA « FORTUNE DE COUR » DE LEUR PARENT

Dans ses *Mémoires*, durant toute la période couverte par le règne de Louis XV (1747-1774), Croÿ présente les femmes de sa famille comme des individus ayant le pouvoir d'intervenir à la cour afin de faire pencher la balance en sa faveur. S'il sollicite certaines de ses parentes de façon ponctuelle³, c'est sur l'appui soutenu de sa mère et d'une lointaine tante qu'il dit compter tout au long de sa carrière. Envisagées comme de véritables instruments politiques par le courtisan — ce qui n'exclut pas nécessairement l'existence de sympathies ou de liens d'attachement sincères entre elles et Croÿ —, ces deux femmes auraient joué, selon Croÿ, un rôle central dans l'évolution de sa carrière à la cour.

³ Je fais référence, ici, à Mmes de Tana, cousine de Croÿ, et de Starhemberg qui, sans être parente de sang, a été élevée par une tante de Croÿ. Toutes deux sont sollicitées par Croÿ dans le cadre des démarches qu'il effectue en vue de marier son fils (Emmanuel de Croÿ, *Journal inédit (1718-1784)*, Paris, Flammarion, 1906-1907, tome II, p. 95 (pour Mme de Tana); tome II, p. 127-134, 136-137, 143 et 157-158 (pour Mme de Starhemberg). À noter que je ferai désormais référence à cette édition par la simple mention de « Croÿ ». Je réfère également aux fille et belle-fille de Croÿ dont il sera question un peu plus loin dans cette partie.

I.1. Actions et pouvoirs de la princesse douairière de Croÿ et de la marquise de Leyde

Si l'on en croit les *Mémoires*, Marie-Marguerite-Louise de Millendonck, princesse douairière de Croÿ et mère de notre courtisan, serait l'instigatrice de toutes les grandes « affaires » qui furent celles de Croÿ à la cour de Louis XV. Aux dires de son fils, elle serait à l'origine de la reprise des démarches visant à lui faire obtenir la survivance du gouvernement de Condé en 1753⁴ :

Ma Mere voulant profiter de l'apparence de la veine de bonne heurs (sic) des Croy et du credit du duc dhavré et de M^{ame} de Lede aupres de la Marquise imagina de demander pour moy la survivance du gouvernement de Condé comme je diray apres⁵

C'est elle aussi qui, un an plus tard, aurait pris l'initiative de relancer l'« affaire des honneurs⁶ » :

Je trouvai, en arrivant, ma mère qui m'attendait avec impatience pour suivre l'affaire des honneurs, qu'elle avait entamée en parlant à M. de Séchelles et Saint-Florentin. Malgré la difficulté, ils ne la dissuadaient pas d'agir⁷.

Mais si, dans les *Mémoires*, la princesse douairière est présentée comme étant à l'origine de ces grandes « affaires », c'est Anne-Marie de Croÿ, marquise de Leyde et tante éloignée de notre courtisan, qui est chargée d'intervenir à la cour en vue de les y soutenir. Elle constitue à ce titre une des principales intermédiaires de Croÿ à la cour où elle a ses entrées auprès de la marquise de Pompadour ainsi que de certains des ministres jugés

⁴ Ces démarches, amorcées en 1753, visaient à donner à Croÿ l'assurance d'être celui qui, à la mort du comte de Danois, gouverneur de la ville de Condé depuis 1744, obtiendrait la charge de gouverneur.

⁵ Emmanuel de Croÿ, *Mémoires de ma vie*, Bibliothèque de l'Institut, ms 1651, folio 34. Les passages soulignés apparaissent ainsi dans le manuscrit original. Je ferai désormais référence à ce manuscrit par la simple mention de « Croÿ, ms ».

⁶ Le fait de disposer des « honneurs de la Cour » assurait de certains privilèges, comme celui de pouvoir monter dans les carrosses royaux notamment.

⁷ Croÿ, tome I, p. 294.

incontournables par les Croÿ pour qui souhaite réussir à Versailles. *Camarera mayor*⁸ de Mme Élisabeth, la fille aînée de Louis XV qui, à la suite de son mariage avec l'Infant don Philippe d'Espagne, fut appelée Mme Infante par les courtisans, la marquise de Leyde est, dès 1748, sollicitée par son neveu. Ce dernier, à la suggestion de sa mère, souhaite pouvoir bénéficier des « talents de cour » de sa tante et des accès privilégiés que lui confère sa fonction dans la Maison de Mme Infante : « Le Roy continuoit de me treter avec assé de distinction et de bonté, et lentré aux cabinest joint a larrivé de M^{ame} de Lede toute cela me rendit assidu a la cour presque a demeure et animoit mon embition de ce coté la »⁹.

En 1749 par exemple, alors que Croÿ brigue la charge de chevalier d'honneur de la Dauphine, la marquise de Leyde intercède en sa faveur auprès de la marquise de Pompadour, de M. de Montmartel¹⁰ et de l'Infante¹¹. En 1753-1754, elle intervient toujours auprès de la marquise de Pompadour en faveur de son neveu qui désire la survivance du gouvernement de Condé¹². Étant donné que la marquise de Leyde fréquente la cour avec assiduité, Croÿ prend également conseil auprès d'elle : « Je crus reconnaître, comme Madame de Leyde, qui se connaissait en Cour, me l'avait dit, qu'elle [la marquise de

⁸ Première femme de chambre

⁹ Croÿ, ms 1649, folio 175.

¹⁰ « Je voulos commencer par la Marquise et M. de Montmartel [Jean Pâris, un financier proche de la marquise de Pompadour]. J'engageai Mme de Leyde à avoir une audience. Elle s'y porta au mieux. On lui répondit bien sur mon compte, mais que l'on croyait que le Roi avait pris son parti » (Croÿ, tome I, p. 122).

¹¹ « Mme de Leyde pressa inutilement l'Infante de donner mon mémoire au Roi; elle le tint trois semaines dans sa poche, promettant toujours de le donner. Enfin, voyant que cela ne faisait que traîner, je résolus de partir. Mme de Leyde me promit de le lui faire donner avant son départ, pour me faire, dans la suite, une bonne recommandation » (Croÿ, tome I, p. 129). À noter que plus loin, Croÿ prétend, malgré les problèmes rencontrés, que la marquise de Leyde a beaucoup de crédit auprès de Mme Infante: « Mme de Leyde avait toujours beaucoup de crédit et de peine auprès d'elle » (Croÿ, tome I, p. 190).

¹² « Le 1er jour de l'An (1754), j'allai aux Petites-Écuries, à la toilette de Mme de Leyde, pour l'engager à obtenir de la Marquise une entrevue avec moi [...] Le soir Mme de Leyde soupa chez Mme de Pompadour et lui demanda une audience, mais, y trouvant trop de difficulté, elle se restreignit à en demander une pour moi » (Croÿ, tome I, p. 206).

Pompadour] suivait cela vivement [...] »¹³. En 1767, alors qu'il doit s'adresser à la cour d'Espagne en vue de régler les formalités relatives à l'obtention de la dignité de duc de Croÿ et de la Grandesse espagnole qui y est attachée, c'est auprès de la marquise de Leyde qu'il s'informe¹⁴. Cette dernière ayant séjourné à la cour des Bourbons d'Espagne où, on l'a vu, elle a été au service de Mme Infante, elle constitue pour Croÿ une source de renseignements tout indiquée : « elle pouvait m'aider, connaissant mieux que personne la Cour d'Espagne qu'elle avait conduite plusieurs années »¹⁵. Et c'est grâce à son intervention, dit-il, qu'il trouve l'ambassadeur d'Espagne à Paris bien disposé à son égard :

Le 27 avril, lundi, jour de la poste d'Espagne, nous fîmes bien des efforts inutiles pour voir l'ambassadeur d'Espagne. Enfin, mon fils décida de laisser la lettre de Mme de Leyde au suisse, et cela aplanit tout. L'ambassadeur nous envoya dire qu'il allait venir chez nous, et nous convînmes d'y aller à quatre heures. Heureusement qu'il était fort ami de Mme de Leyde; sa lettre l'avait disposé au mieux. [...] Ainsi, tout à coup, grâce à Mme de Leyde, à qui nous devons infiniment, l'affaire parut prendre une tournure sûre et favorable pour l'Espagne et, une fois en règle de ce côté, cela avançait bien l'affaire en France¹⁶.

Alors que la marquise de Leyde, du fait de la position officielle qu'elle occupe à la cour¹⁷, se consacre surtout à la sollicitation directe, la princesse douairière de Croÿ qui, pour sa part, ne se rend jamais à Versailles¹⁸, agit surtout au moyen de lettres qu'elle destine à ceux et celles qui, croit-elle, ont le pouvoir d'influer, de façon directe ou non, sur la destinée de son fils. Plusieurs de ses lettres sont adressées à la marquise de Pompadour à

¹³ Croÿ, tome I, p. 390.

¹⁴ Voir surtout Croÿ, tome II, p. 279-316.

¹⁵ Croÿ, tome II, p. 268.

¹⁶ Croÿ, tome II, p. 283.

¹⁷ À noter que la marquise de Leyde quitte le service de Mme Infante au début de l'année 1753, lors d'un séjour qu'elle effectue cette dernière à la cour de son père : « Prévoyant qu'il était temps qu'elle se retirât, elle demanda sa retraite et l'obtint, cet hiver, de la façon la plus agréable » (Croÿ, tome I, p. 195). Mais malgré sa « retraite », Leyde continue d'être bien en cour, notamment auprès de Mme de Pompadour : « ils résolurent que Mme de Leyde parlerait tout de suite de la survivance à la Marquise avec qui, après le départ de l'Infante et l'habile retraite qu'elle avait fait l'été précédent, elle était restée fort bien » (Croÿ, tome I, p. 206).

¹⁸ Voir Croÿ, ms 1651, folio 78 et Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, Paris, Gallimard, 1983-1988 vol. 4, p. 695, vol. 6, p. 16 et vol. 7, p. 353 (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »).

laquelle les Croÿ attribuent, comme je le montrerai dans la deuxième partie, un pouvoir dans l'attribution des honneurs et grâces de cour¹⁹. C'est aussi par une lettre qu'elle donne le coup d'envoi à l'affaire de la survivance du gouvernement de Condé dont il a précédemment été question :

29 9^{br} jy trouvé en arrivant 2 lettres de ma mere qui me prévoit de partir dabort pour profiter du moment et de suivre la demande quelle faisoit faire de la survivance du gouvernement de Condé Le duc dhavré et M^{amc} de Lede en ayant deja parlé a la Marquise²⁰

Bien que la lettre soit, pour la princesse de Croÿ, un instrument particulièrement efficace²¹, ce moyen reste d'une portée limitée. Par conséquent, la princesse veille, en plus, à se ménager des « agents » qui, à Versailles, veilleront à défendre les intérêts de son fils comme elle l'aurait fait si elle y avait été présente. À cet effet, elle s'organise des entrevues avec certains de ceux dont elle croit l'appui nécessaire à son fils. Ainsi, d'après les informations livrées par les *Mémoires*, la princesse aurait notamment rencontré le prince de Soubise, M. de Séchelles et le prince de Tingry et ce, dans le seul but de les gagner à la cause de son fils²².

Mais ce qui importe le plus, ici, c'est l'efficacité que reconnaît Croÿ, dans ses *Mémoires*, à l'intervention de ces femmes. Dans l'affaire de la survivance du

¹⁹ Croÿ, tome I, p. 300-301, p. 323-324; tome II, p. 2-3 notamment.

²⁰ Croÿ, ms 1651 folio 34. Les passages soulignés apparaissent comme tels dans le manuscrit de l'Institut.

²¹ Selon Croÿ, l'efficacité des lettres de la princesse douairière proviendrait du fait qu'elle y use d'arguments auxquels lui-même ne peut recourir : « Je rendis compte de tout cela à ma mère, sur les démarches de qui je n'avais pas compté assez, jusque-là, avec d'autant plus de tort qu'elle s'y portait avec esprit et une activité surprenante. Me promenant avec elle dans son jardin, elle me proposa d'écrire à M. de Soubise. Je ne l'acceptai presque que par complaisance, ne comptant pas sur ce que cela ferait. Cependant, cela fit tout au mieux : elle fit une grande lettre de quatre pages que le duc d'Havré et moi nous repassâmes. Elle était singulièrement bien, forte et pressante, y ayant bien des choses qu'elle pouvait dire, que je ne pouvais pas dire. J'envoyai cette excellente lettre, le 16, à M. de Soubise, à Trianon, devant y aller le lendemain » (Croÿ, tome I p. 210). Je reviendrai un peu plus loin sur la rhétorique employée par la princesse dans ses lettres.

²² Croÿ, tome I, p. 239 et p. 298; tome II, p. 3 et p. 143-144.

gouvernement de Condé, pour ne citer qu'un exemple, leur intervention en faveur de Croÿ aurait été déterminante. La princesse douairière aurait été particulièrement utile à son fils. C'est l'intervention de cette dernière qui aurait permis à Croÿ de se gagner les appuis, non négligeables, de Soubise et de Séchelles, Soubise s'étant offert à la princesse « pour être son agent auprès de la Marquise et du comte d'Argenson, étant bien avec tous deux, malgré leur éloignement »²³, Séchelles lui ayant pour sa part promis de la « servir » auprès du ministre d'Argenson²⁴. Aussi, Croÿ remercie-t-il sa mère en conséquence lorsque, peu après, il obtient la survivance tant désirée :

Je lui rendis bien toute la justice que je lui devois, l'assurant que je lui avais toute l'obligation²⁵ | tant parcequ'elle avoit entamé L'affaire et m'avoit engagé à la suivre et encourage que parce que jen devois a sa reputation et a lestime que lon avoit pour elle quoy quelle neut jamais esté a la cour et qui estoit plus grande que celles qui y vont, et parce que si je l'avois pas eu je naurois jamais pu etablire le cisteme ny agire et parler aussi fort quelle avoit pu la fassois parler~²⁶

Bien que venant « appres [s]a mere » dans son esprit, la marquise de Leyde ne serait pas non plus étrangère à la réussite de l'affaire :

je la [la survivance] devois a ma mere seule qui m'avois encouragé forcé a agire et que j'avois cherche a decourager en luy faisant voir l'impossibilité de la reussite a cause de la raison d'etat que j'avois toujours cru qui m'en excluait entierement et limpossibilité des survivance sans lagrement du pourvu. et appres ma mere je le devois au duc dhavré et a Madame de Lede d'avoit decouvert les Bonnes dispositions et le moment favorable aupres de Madame de Pompadour, et d'en avoir parle dabort a ma mere de

²³ « enfin, elle parla si bien et si dignement (elle parlait et écrivait très bien quand elle était en train), que M. de Soubise parut convaincu. Il lui dit qu'il s'offrait pour être son agent auprès de la Marquise et du comte d'Argenson, étant bien avec tous deux, malgré leur éloignement; qu'il s'offrait pour être son négociateur » (Croÿ, tome I, p. 216-217).

²⁴ « Il lui promit le secret, et, sur ce qu'elle lui dit qu'au moins elle le priait d'être neutre, il dit que c'était lui faire injure; que, si M. d'Argenson lui en parlait, ce qu'il ne croyait pas, il ne lui dirait que du bien de moi; que c'était chose difficile que les survivances; qu'il serait plus aisé de faire donner à M. le comte Danois un autre gouvernement, et d'avoir celui-là; mais que, si on lui en parlait, loin de lui nuire, elle pouvait compter qu'il ne ferait que nous servir » (Croÿ, tome I, p. 239).

²⁵ Croÿ, tome I, p. 249-250.

²⁶ Croÿ, ms 1651, folio 78.

m'en avoir fait écrire et d'avoir fait entre eux le premier plans (sic) de L'affaire que j'avois aussi de mon côté suivis avec une singulière attention et adresse²⁷.

Présentées comme étant à l'origine des principales réussites de Croÿ, les femmes de la famille se voient investies par leur parent du pouvoir d'influer significativement sur sa « fortune » de cour. Et en aucun moment, dans ses *Mémoires*, Croÿ ne désapprouve cette possibilité offerte aux femmes de sa famille de jouer un rôle politique à la cour. Même après avoir ouvertement critiqué les femmes de cour et après avoir dénoncé le rôle joué par ces dernières dans le processus d'ascension sociale à la cour, comme il le fait en 1774, il continue, comme auparavant, à solliciter l'intervention de ses parentes.

I. 2. « Qu'elles ne puissent se mêler de rien » : brève incursion à la cour de Louis XVI

Au cours de la décennie 60, les séjours de Croÿ à la cour se font de plus en plus rares : c'est, dit-il, qu'il n'y entretient plus d'ambitions²⁸. Dès ce moment, les passages des *Mémoires* consacrés à Versailles se font rares et de moins en moins précis²⁹, exception faite toutefois pour tout ce qui a trait aux festivités entourant le mariage du Dauphin Louis et de l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche. En mai 1774 toutefois, l'agonie de Louis XV ramène Croÿ à Versailles. L'épisode de la mort du roi est l'occasion, dans les *Mémoires*, d'un important bilan. Si Croÿ, d'une part, présente la mort du roi comme idéale et

²⁷ Croÿ, ms 1651, folios 73-74.

²⁸ Croÿ, ms 1663, folio 119 notamment.

²⁹ Dans un passage des *Mémoires*, daté de 1768, Croÿ annonce lui-même que dès lors, par manque d'intérêt, il se fera moins assidu et moins précis dans son écriture : « Comme j'aurai cinquante ans de faits, dans le courant de ce cahier, et que, par conséquent, les événements et objets m'affectent moins, et, de plus, que l'Europe est tranquille et que j'espère que les plus grands événements de ma vie sont passés, je n'écrirai plus ces *Mémoires*-ci si exactement, et je ne ferai qu'indiquer et jeter sur le papier quelques objets, comme ils se trouveront » (Croÿ, tome II, p. 310).

exemplaire³⁰ et tient des propos élogieux sur le monarque ainsi que sur certaines de ses réalisations³¹, il s'en prend, d'autre part, au libertinage, au vice ainsi qu'à la présence de favorites aux côtés du roi, favorites qu'il tient notamment responsables de la multiplication des impôts³². Si cette dénonciation des favorites royales, de Mme de Pompadour surtout, est surprenante compte tenu du traitement que réserve Croÿ à cette dernière dans le reste de ses *Mémoires*³³, c'est, ici, sa critique des femmes qui entourent Louis XVI et de toutes celles qui tenteraient de faire valoir à la cour la cause de leurs protégés, qui retiendra notre attention. Après un long paragraphe où il déplore la présence de nombreuses femmes auprès du jeune monarque, Croÿ dresse un plan « des choses tels quels (sic) devraient être » à la cour du nouveau souverain, plan dont les points 6 et 10 sont consacrés ni plus ni moins à une condamnation de toute intervention politique des femmes :

Le Roi défunt [Louis XV] avait été heureux, car il était seul et maître de ses actions. Mais le Roi actuel, ayant à peine vingt ans, avait affaire à trois tantes, trois princesses, savoir : la Reine et Madame, et Mme d'Artois (le comte de Provence avait pris le nom de *Monsieur*) et, de plus, deux sœurs. Ainsi, cela faisait, outre deux frères, huit femmes avec qui il allait vivre et qui en ayant chacune beaucoup à leur suite, dont plusieurs habiles, lui faisaient une centaine de femmes* à qui il allait avoir affaire, et ce n'en était pas une petite, dans un temps où on ne regardait comme grand que les affaires de Cour, tandis que, pour que les affaires allassent bien, il faudrait qu'on sentît que ce devraient être les moindres, et que ce n'est pas la Cour qui fait l'État, mais qui

³⁰ Chez Croÿ, le tableau de la mort du roi est idéal et exemplaire : Louis XV mourant y est à la hauteur des exigences formulées par la tradition en ce qui concerne les morts royales (Croÿ, tome III, p. 108). Sur la « beauté » et l'exemplarité des morts royales, voir l'article d'Hélène Germa-Romann, « Exemplaire et singulière, la mort du roi (de Charles VIII à Louis XIII) », dans *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, tome LX, no 3 (1998), p. 673-706.

³¹ Voici, en quelque sorte, le « résumé » fait par Croÿ du règne de Louis XV : « [...] il [Louis XV] fit trembler Vienne jusqu'à ses portes. Il acquit la Lorraine, prit en personne tous les Pays-Bas, mais les rendit. Ce fut sous son règne que, généralement, tous les grands chemins et communications du royaume furent faits. Il eut, en gros, trois guerres glorieuses et, le reste de son temps, la France jouit du repos intérieur le plus parfait. De très grands événements comme la cassation de tous les Parlements, et celle des Jésuites, et beaucoup d'autres choses firent, sans révolution, de grands changements, et à l'exception des impôts trop multipliés et du haussement du prix du grain, jamais, sûrement, la France ne prit autant d'assiette et ne jouit d'autant de repos que dans son règne. Aussi, durant son cours, la population augmenta-t-elle de trois millions d'âmes et l'agriculture fut-elle doublée : ce sont là les grands objets d'après lesquels on peut juger » (Croÿ, tome III, p. 111).

³² Croÿ, tome III, p. 110.

³³ Voir toute la deuxième partie du présent mémoire.

le mange³⁴. | a ce sujet voiez le plan que je fis des choses tels quels (sic) devroient etre
et quels (sic) ne seront pas faute de ce (sic) confier a un Homme qui en fut digne
du 24 may 1774 Plan

[...]

6^o que ce soit une exclusion que d'être protégé, sollicité par aucunes femmes, et
quelles ne puissent se mêler de rien.

[...]

10. qu'il ait son appartement spacieux de travail très séparé où jamais femme n'entre;
avec force cabinets et escaliers dérobés³⁵.

[astérisque ajouté en marge, de la main de Croÿ]

* Des sirènes des Cours la rampante souplesse
Va de pièges sans nombre entourer ta jeunesse
(Dorat, *Ode du nouveau règne*).

Alors que Croÿ, comme nous l'avons vu, a tout au long de sa carrière sollicité sa mère et sa tante auxquelles, d'ailleurs, il attribua nombre de ses réussites, il propose maintenant « que ce soit une exclusion que d'être protégé, sollicité par aucunes femmes, et quelles ne puissent se mêler de rien ». Il va même, par le biais d'une citation du poète Claude Joseph Dorat (1734-1780), jusqu'à assimiler celles qui environnent le roi à des sirènes, symboles de tromperie, rendues assimilables par leur « reptation » au serpent qui, dans la tradition catholique, est à l'origine du lien établi entre le péché, les maux terrestres et « la » femme³⁶...

Cependant, si cette critique ouverte de la présence politique des femmes à la cour marque une rupture dans le discours de Croÿ³⁷, le courtisan, comme je l'ai écrit

³⁴ Croÿ, tome III, p. 117-118. La parenthèse et le soulignement sont de Croÿ.

³⁵ Croÿ, ms 1669, folios 41 et 42.

³⁶ Sur l'association entre les sirènes et les femmes de la cour, voir notamment l'article de Vivian Cameron où l'auteure livre son interprétation d'une gravure que l'on retrouve dans *Les crimes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette*, ouvrage de Louise de Keralio paru en 1791. Dans cette gravure, Marie-Antoinette est précisément dépeinte sous les traits d'une sirène, symbole de la tromperie, de la séduction féminine et donc du pouvoir « sexuel » qu'ont prétendument les femmes sur les hommes (voir Vivian Cameron, « Gender and Power : Images of Women in Late 18th-Century France » dans *History of European Ideas*, vol. 10, no 3 (1989), p. 314-315).

³⁷ À noter, toutefois, qu'en 1768, à deux reprises, Croÿ avait dénoncé l'omniprésence des femmes dans le « monde » (Croÿ, tome II, p. 350-351 et p. 353). Un parallèle est à établir entre la forme que prend sa critique et celle que prit la critique des femmes du bon monde de Paris dans la *Lettre à d'Alembert* de Jean-Jacques

précédemment, n'accompagne pas son nouveau discours d'une modification de son comportement à l'égard des femmes de sa famille. Bien que je ne souhaite pas me pencher sur l'action des femmes de la famille de Croÿ à la cour de Louis XVI, je tiens tout de même à mentionner qu'après la mort de Louis XV, Croÿ présente toujours les femmes de sa famille comme des intercesseuses « naturelles » et légitimes. Je ne citerai, en exemple, que les démarches qu'il entreprend en vue d'obtenir le commandement des divisions de Picardie et Soissonnais. Il faut tout d'abord mentionner la spontanéité avec laquelle Croÿ en 1776, fâché de ne pas avoir obtenu le commandement de ces divisions, sollicite sa belle-fille, la jeune princesse de Croÿ³⁸, pour que cette dernière intervienne à la cour en sa faveur : « dans ma fureur, j'écrivis d'abord à Mme de Croÿ qu'il fallait absolument réparer cela »³⁹. Quant au travail par la suite accompli par cette dernière afin que soit « réparée » l'injustice prétendument faite à Croÿ, il n'est pas sans rappeler celui de Mme de Leyde dont nous avons précédemment traité⁴⁰. Mme de Leyde, d'ailleurs, intervient toujours, sous Louis XVI, en faveur de son neveu, qui la remercie d'ailleurs des soins qu'elle a, encore une fois, consacrés à son affaire : « [Je] témoignai à Mme de Leyde ma reconnaissance de la vive part qu'elle avait prise au tort qu'on m'avait fait; elle en prenait beaucoup à la réparation »⁴¹. Il est d'autant plus opportun d'établir un parallèle entre le travail effectué par la princesse douairière de Croÿ et la marquise de Leyde, sous Louis XV, et celui

Rousseau (Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur les sciences et les arts : lettre à d'Alembert sur les spectacles*, Paris, Gallimard, 1987 (c1758), 402 pages).

³⁸ Auguste-Frédérique Guillelmine de Salm-Kirburg épousa Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, prince de Solre puis prince de Croÿ, fils d'Emmanuel de Croÿ, en octobre 1764. En 1768, elle fut pour la première fois sollicitée par son beau-père, ce dernier désirant la voir intervenir en faveur de son mari afin qu'il obtienne un régiment. C'est accompagnée de sa belle-sœur la duchesse d'Havré, quant à elle fille d'Emmanuel de Croÿ, que la princesse de Croÿ est intervenue auprès de M. de Choiseul (Croÿ tome II, p. 259-276).

³⁹ Croÿ, tome III, p. 272.

⁴⁰ Croÿ, tome III, p. 275.

⁴¹ Croÿ, tome III, p. 285. Sur l'intervention de Leyde, voir Croÿ, tome III, p. 274-285.

effectué par la duchesse d'Havré⁴² et la princesse de Croÿ, sous Louis XVI, que la marquise de Leyde elle-même, si l'on en croit les *Mémoires*, considérait la jeune princesse de Croÿ comme son parfait substitut : « Le 26, je reçus une lettre de Mme de Leyde, du 23, qui faisait au mieux avec sa bonne tête, et qui jugeait Mme de Croÿ la valoir, ce qui n'était pas peu dire »⁴³. Ainsi, même après avoir prescrit « que les femmes ne se mêlent de rien » et « que ce soit une exclusion que d'être protégé » par l'une d'entre elles, Croÿ continua, sous Louis XVI, à recourir à l'intercession des femmes de sa famille.

Comment Croÿ peut-il justifier l'écart qui sépare ses actions de ses prescriptions? Quels motifs permettraient de comprendre les raisons qui incitent Croÿ à ne pas craindre, même après avoir critiqué le rôle politique joué par les femmes à la cour, de se représenter en train de solliciter ses parentes afin qu'elles interviennent en sa faveur? Pour apporter des réponses à ces questions, il faut replacer le rôle politique reconnu par Croÿ aux femmes de sa famille dans le cadre plus large des fonctions politiques qui étaient, à l'époque moderne, dévolues aux femmes au sein de l'organisation familiale nobiliaire. Cette mise en perspective fournira les éléments nécessaires pour comprendre l'aspect légitime que revêt l'exercice de pouvoirs par les femmes de la famille de Croÿ dans les représentations que livre le courtisan de ces dernières.

⁴² Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle de Croÿ-Solre, fille d'Emmanuelle de Croÿ, devint duchesse d'Havré en février 1762 après avoir épousé son cousin. Élevée par sa grand-mère paternelle des suites du décès prématuré de sa mère, elle fut prise en charge par sa tante la marquise de Leyde dès qu'elle fut en âge de fréquenter le « monde ». Dès l'été 1763, on la voit agir à la cour, de façon ponctuelle, en faveur de son père.

⁴³ Croÿ, tome III, p. 277.

II) LE RÔLE DES FEMMES DE LA NOBLESSE FRANÇAISE DANS LES RÉSEAUX INFORMELS DE POUVOIR

Pour rendre à la vie politique de l'époque moderne toute sa complexité, des historiens se sont intéressés aux aspects informels du pouvoir, mettant ainsi au jour l'existence de solidarités politiques nobiliaires prenant assise sur des liens personnels, le plus souvent familiaux, entre individus⁴⁴. La logique de ces réseaux politiques informels s'inscrirait selon les historiens dans la dynamique plus large de la centralisation des pouvoirs à la cour, entre les mains du roi, durant l'époque moderne⁴⁵. Le roi de France « moderne » devenant le seul et unique dispensateur des grâces et honneurs nobiliaires, chaque individu aurait dès lors vu son statut social dépendre davantage de la position qui lui est reconnue dans la hiérarchie de cour que du rang que lui vaudrait théoriquement son sang et la « grandeur » de ses ancêtres⁴⁶. Destituée des pouvoirs que l'organisation féodale lui avait autrefois conférés⁴⁷, la noblesse française serait partie en quête des voies/x lui permettant de s'attirer les faveurs du roi. Certains individus, étant donné leur position stratégique dans la hiérarchie, auraient dès lors intercédé pour d'autres auprès du roi, devenant ainsi des voies/x de médiation, des courroies de transmission pour la faveur royale. En échange, leur prestige aurait été assuré par le nombre de ceux qui auraient

⁴⁴ Il n'est pas de mon propos, ici, d'établir la bibliographie des articles et ouvrages ayant porté sur la question du clientélisme et du patronage à l'époque moderne. Pour plus d'informations concernant les historiens qui ont travaillé cette question, ou les débats historiographiques qui y sont relatifs, voir surtout Sharon Kettering, « Patronage in Early Modern France » dans *French Historical Studies*, vol. 17, no 4 (1992), p. 839-862.

⁴⁵ Sur la centralisation du pouvoir à la cour à l'époque moderne, voir notamment Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Presse Pocket, 1975 (c1939), 320 pages.

⁴⁶ « [...] l'être social de l'individu est totalement identifié avec la représentation qui en est donnée par lui-même ou par les autres. La "réalité" d'une position sociale n'y est que ce que l'opinion juge qu'elle est » (Roger Chartier, « Préface. Formation sociale et économie psychique : la société de cour dans le procès de civilisation » dans Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 (c1969), p. xxi).

⁴⁷ Sur la « défonctionnalisation » de la noblesse qu'entraîne la concentration du pouvoir à la cour, voir Norbert Elias, « Formation et évolution de la société de cour en France » dans Norbert Elias, *La société de cour...*, p. 155-238.

bénéficié de leur intercession et de leur protection — leurs « obligés » —, une forte clientèle étant garante du crédit et de l'influence d'un individu et de sa famille. Ainsi, de seigneurs et vassaux qu'ils étaient, liés par contrat, les nobles de France seraient devenus, des suites de leur « défonctionnalisation », « patrons » et « clients » — d'où l'usage généralement fait des termes « clientélisme » et « patronage » pour désigner ces rapports informels de pouvoirs —, unis par le seul lien informel de la réciprocité. Il est à noter cependant que ces réseaux informels, comme l'indique Lucien Bély, ne suppléent pas aux démarches que le courtisan se doit toujours de faire personnellement auprès du roi. Aussi se voit-il dans l'obligation, en plus de chercher protection auprès d'intermédiaires, de chercher à recourir, de la façon la plus directe possible, à la source des bienfaits : « L'ensemble est à plusieurs étages; il est fondé sur des chaînes d'intercession, qui n'empêchent pas la relation directe, mais la doublent »⁴⁸.

L'étude de ces « chaînes d'intercession », en plus de permettre, comme nous l'avons déjà dit, de restituer à la vie politique de l'époque moderne toute sa complexité, a aussi permis de mettre au jour des « lieux de pouvoir » pour les femmes de la noblesse française. Car si ces femmes, exception faite de la reine de France dans certains cas, ne se voyaient offrir aucune possibilité d'exercer un pouvoir « officiel »⁴⁹, elles étaient toutefois bien présentes dans ces « chaînes d'intercession » informelles où elles étaient admises, comme l'ont constaté certains historiens.

⁴⁸ Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 269

⁴⁹ Sur les pouvoirs juridiquement reconnus à la reine de France dans les cas de régence notamment, voir le livre de Fanny Cosandey, *La reine de France : symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard NRF, 2000, 414 pages.

La première à s'être intéressée systématiquement à cette question est Sharon Kettering⁵⁰. Ses analyses sur la place des femmes dans les réseaux de clientèle s'inscrivent dans une réflexion, plus large, sur le clientélisme, sur le patronage et sur les fidélités à l'époque moderne⁵¹. Dans les deux articles qu'elle a spécifiquement consacrés au pouvoir des femmes nobles à l'époque moderne, elle insiste sans cesse pour rappeler que la considération qu'ont eue les historiens pour la théorie politique et l'organisation institutionnelle — donc officielle — du pouvoir les a amenés à négliger les aspects informels de la politique moderne et, par le fait même, le rôle qu'ont joué les femmes dans celle-ci⁵². Elle s'attache surtout à recenser des cas de femmes de statuts différents — princesses de sang, favorites royales et autres femmes de la noblesse — qui, parce qu'elles ont soit travaillé à favoriser des individus qu'elles protégeaient, soit administré leurs fortunes, soit disposé, dans des maisons importantes, de places qui leur permettaient de s'attirer bienveillance et faveurs, ont, selon l'historienne, disposé d'un pouvoir non négligeable. Si les travaux de Kettering ont la vertu de montrer les femmes exerçant des pouvoirs là où elles sont, c'est-à-dire dans les réseaux informels du pouvoir, ils ne permettent cependant pas d'expliquer cette présence politique des femmes. Kettering constate et remarque la présence des femmes sans s'interroger sur les facteurs qui la rendent acceptable à la société nobiliaire.

⁵⁰ Sharon Kettering, « The Patronage Power of Early Modern French Noblewomen » dans *The Historical Journal*, vol. 32, no 4 (1989), p. 817-841 et « The Household Service of Early Modern French Noblewomen » dans *French Historical Studies*, vol. 20, no 1 (1997), p. 55-85.

⁵¹ Voir l'ouvrage et le recueil d'article suivants : Sharon Kettering, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1986, 322 pages et *Patronage in Sixteenth- and Seventeenth-Century France*, Aldershot, Ashgate, 2002. 225 pages.

⁵² « A recent study [elle fait référence, ici, à une étude de Sarah Hanley] based on legal evidence emphasizes the increasing powerlessness of early modern French noblewomen. Their role in social advancement, however, should not be overlooked » (Sharon Kettering, « The Household Service... », p. 72). Voir aussi Sharon Kettering, « The Patronage Power... », p. 817-819.

Sara Chapman, elle, a tenté d'expliquer et de comprendre cette présence des femmes dans les réseaux politiques informels⁵³. Pour ce faire, elle a choisi d'employer une méthode d'investigation plus modeste que celle de Kettering, limitant son étude aux femmes de la famille Phélypeaux de Pontchartrain (1670-1715), famille dont deux représentants, Louis et Jérôme, ont été ministres de Louis XIV. Dans cette étude de cas où elle met au jour la participation active des femmes de cette famille ministérielle, issue de la noblesse de robe, à la construction et à l'entretien du réseau de clientèle familial, elle insiste sur l'attention qu'il convient d'accorder aux liens familiaux lorsqu'il est question de l'action politique des femmes de la noblesse. Elle nous invite à concevoir l'organisation familiale nobiliaire comme un lieu d'action politique légitime pour les femmes de la noblesse française. À cet effet, elle emprunte la notion d'économie familiale aux historiens qui se sont intéressés à la place des femmes du peuple et de la bourgeoisie dans leurs groupes respectifs. Cette notion fait référence à un mode d'organisation tant économique que social qui aurait prévalu, en Europe occidentale, avant l'avènement du système capitaliste. Contrairement au modèle capitaliste d'organisation familiale, qui, à l'époque contemporaine, ne sollicitera que le « chef » de famille, le modèle d'économie dite « familiale » reposait sur la participation de tous les membres de la famille — hommes, femmes et enfants — à la survivance tant économique que sociale du groupe familial. Dans ce dernier modèle, les femmes, en tant que membres d'une famille donnée, devaient donc prendre part activement à l'élaboration et, ensuite, à la mise en œuvre des stratégies politiques familiales. Et c'est précisément

⁵³ Sara Chapman, « Patronage as Family Economy : The Role of Women in the Patron-Client Network of the Phélypeaux de Pontchartrain Family, 1670-1715 » dans *French Historical Studies*, vol. 24, no 1 (Hiver 2001), p. 11-35.

dans le cadre de ce modèle, selon Chapman, qu'il faut comprendre le rôle actif et les possibilités d'action légitimes qui étaient conférés aux femmes de la noblesse en général, et à celles de la noblesse de cour en particulier :

Les femmes de la noblesse, comme leurs familles, concevaient le fait de se faire et de garder ses alliés politiques comme une entreprise collective qui, basée sur un modèle d'économie familiale, nécessitait l'entière participation de tous les membres du clan. Tous les membres de la famille devaient travailler à tenir leur rang, que ce soit à la cour ou ailleurs. Alors que, durant la même période, les femmes n'appartenant pas à l'élite travaillaient aux côtés de leurs parents masculins dans les boutiques, les ateliers, et les champs, c'est en participant à l'entretien et à la préservation du réseau de clientèle du clan que les femmes de la noblesse contribuaient pour leur part à la survie de la famille. Des études récentes portant sur le rôle économique des femmes à l'époque moderne ont démontré que les familles subvenaient à leurs besoins de façon collective: tous les membres de la famille qui étaient aptes au travail devaient contribuer au bien-être matériel du groupe. Ce modèle d'économie familiale moderne contraste avec le modèle économique capitaliste qui prévaudra plus tard, dans lequel un seul homme – le pourvoyeur – pourvoit aux besoins de la famille, tandis que son épouse se trouve reléguée à la sphère domestique. À l'époque moderne, que ce soit à la campagne ou à la ville, chez les nobles ou chez les paysans, les femmes, les hommes et les enfants travaillaient de concert afin d'assurer le bien-être politique et financier de leurs familles⁵⁴.

Pour comprendre l'action des femmes de la famille de Croÿ et les pouvoirs qui leur sont conférés par le mémorialiste, je commencerai par suivre ces pistes identifiées par Chapman car c'est en présentant l'intervention politique de ses parentes comme une intervention ayant des effets bénéfiques pour tout le groupe familial que Croÿ inscrit ces dernières dans un cadre d'action que sa société juge acceptable et légitime pour les femmes.

⁵⁴ « Noblewomen and their families understood the creation and retention of political allies to be a collective venture, based on a family economy model, which required the full participation of all members of the clan. The entire family had to work together for the upkeep of their standing at court and elsewhere. Noblewomen contributed to the family's livelihood by participating in the maintenance of the clan's patron-client network in much the same way that nonelite women in the same period worked alongside their kinsmen in the shops, workshops, and fields. Recent scholarship on women's roles in the early modern economy shows that families approached economic ventures as a group enterprise, with all able-bodied members of the family contributing to the material well-being of the whole. This family economy model stands in contrast to the later capitalist economic model where a single male wage earner provided the family income while the wife remained solely in the domestic sphere. In the early modern period, in both rural and urban settings and across the social orders, women, men, and children acted in collaboration to secure the financial and political well-being of their families » (*Ibid.*, p. 15-16). Je traduis.

III) « NOM », FAMILLE ET LÉGITIMITÉ

Croÿ, comme la plupart des nobles d'ailleurs, accorde une importance particulière au « nom » et à la filiation. À cet effet, il consacre beaucoup de soins à compléter la généalogie de sa famille, en rédigeant notamment ses propres *Mémoires* qu'il voit comme une contribution à l'histoire familiale⁵⁵, ce type d'ouvrage étant propre, selon lui, « à piquer la vraie et noble émulation » :

Il en résulta, enfin, que mon fils travailla sur la grande généalogie historique que j'avais faite en 1745, ouvrage important qui n'avait guère été connu. Cela m'engagea à y faire prendre goût au duc d'Havré, et à en instruire tous mes enfants. Autant il est mal de ne s'occuper de ces objets-là que par vanité, autant il est bien de savoir la partie historique réelle et sans flatterie de sa Maison, et de façon à piquer la vraie et noble émulation⁵⁶.

Signe traditionnel de légitimation dans la société nobiliaire, le nom assure en théorie l'existence sociale d'un individu qui peut, par lui, expliquer et justifier les prétentions qui sont les siennes⁵⁷. Mais le nom est aussi ce par quoi les nobles se définissent et se

⁵⁵ « Comme nous avons l'histoire de notre famille écrite dans Scohier, et dans les deux manuscrits de notre histoire, et que j'en ai fait la suite pour mon bisaïeul, mon grand-père et mon père, et que j'ai écrit tout ce qui s'est passé de mon temps, où j'ai joint, en partie, ce qui regardait mes enfants, cela pourra faire une suite assez curieuse pour mes descendants, et, comme mon fils est très en état de continuer, et qu'il écrit au mieux ses voyages par parties, cette suite pourra se continuer » (Croÿ, tome II, p. 311). Voir aussi Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784, itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1987, p. 25 notamment.

⁵⁶ Croÿ, tome II, p. 444-445.

⁵⁷ Voir notamment l'exemple de la princesse douairière de Croÿ chez Saint-Simon, exemple dont il sera question un peu plus loin. Voir aussi le *Mémoire de la princesse douairière de Croÿ au maréchal de Belle-Isle* où la princesse douairière invoque la grandeur des Croÿ qui ont précédé son fils pour faire valoir la candidature de celui-ci au cordon bleu : « Enfin la princesse de Croÿ ne croit pas que, si son fils a des concurrents pour l'honneur en question, il y en ait beaucoup qui puissent produire, comme lui, trois cents ans de titre de cousin, vingt-sept chevaliers de la Toison d'Or, sans interruption jusqu'à son grand-père qui fut fait chevalier du Saint-Esprit, sans l'avoir demandé, environ trente Croÿs (sic) tués à la guerre, leurs biens souvent, et encore depuis ravagés » (*Mémoire de la princesse douairière de Croÿ au maréchal de Belle-Isle*, publié dans Croÿ, tome IV, p. 342-343).

reconnaissent : c'est que le nom garantit une continuité entre les générations, car il assure une existence à la fois commune et collective aux individus qui le portent, comme l'illustre d'ailleurs très bien le portrait « fusionnel » que brosse Croÿ de sa famille élargie dans l'extrait suivant :

Quelle joie inexprimable pour le duc d'Havré et pour nous tous, par la belle union de toute la famille! J'en rendis grâce à Dieu. Je la témoignai, ensuite, dans mes lettres, à M. de Priego et à Mmes d'Arizza et de Tana, les trois Croÿ-Havré des pays étrangers, à Mme de Leyde qui restait, avec Mme d'Herckenrode, de la belle branche aînée éteinte, et des trois sœurs mariées du duc d'Havré, ce qui fait, de sa branche, en tout, avec lui et la religieuse, cinq, et trois dans les pays étrangers; de nous trois avec ma fille, restes de la branche aînée, deux. Ainsi, tant mâles que femelles, il y avait alors, deux de la branche aînée, sept de la nôtre, en comptant Mme de Maubeuge, et mes trois petits-fils, dix d'Havré en comptant ses deux enfants et trois Molembais. Ainsi, en tout, vingt et deux, et tout cela n'était qu'un, par l'union parfaite entre nous!⁵⁸

Ainsi décrit, chaque individu, quel que soit son sexe, devient une partie d'un tout dont il doit assurer la préservation, soit par sa conduite honorable, soit par sa réussite personnelle, soit par ses interventions intéressées en faveur d'un parent. En tant que parties intégrantes de ce tout, les femmes, conformément à ce qu'avance Chapman, ont la responsabilité, si l'on s'en tient à une logique nobiliaire, de travailler au maintien et à la préservation de la réputation familiale. Toutefois, les possibilités sociales et politiques qui leur sont offertes dépendant de leur sexe, leurs actions et leurs interventions doivent se réaliser dans un cadre bien précis.

⁵⁸ Croÿ, tome II, p. 376. Sur l'union de la famille de Croÿ, voir aussi, Croÿ, tome II, p. 369, 443 et p. 473 notamment.

III.1. L'ambition

Jusqu'à présent, j'ai surtout concentré mon attention sur les actions des femmes de la famille de Croÿ, et je n'ai traité que de façon indirecte du rôle réservé aux hommes dans les réseaux familiaux. Toutefois, les hommes peuvent eux aussi intervenir en faveur d'un parent. Croÿ laisse entendre que le duc d'Havré, son cousin et ami, lui est d'un grand service⁵⁹. Il procure notamment à Croÿ l'aide de son beau-frère, le prince de Tingry, un proche du roi et de Mme de Pompadour :

Je donnai les premiers jours à l'éducation de mes enfants, et à prendre langue pour bien entamer et suivre la grande affaire de la demande de la survivance du gouvernement de Condé : je trouvai le duc d'Havré qui commençait à devenir courtisan, qui me servit en bon parent et ami. Il me procura le prince de Tingry, son beau-frère et l'ami intime de la Marquise et du Roi [...] il entra dans mes intérêts et me servit au mieux⁶⁰.

Toutefois, c'est la plupart du temps en travaillant pour eux-mêmes que les hommes, représentants « officiels » du nom, travaillent pour leur famille. Par exemple, la nécessité, pour Croÿ et son cousin le duc d'Havré, d'illustrer leurs noms à la cour de France justifie leur ambition personnelle puisqu'en tant que chefs de leurs branches respectives, ils font profiter toute la famille des honneurs et grâces qui leur échoient. Bien que, dans les *Mémoires* de Croÿ, l'ambition personnelle soit rarement explicitement présentée comme un moyen d'illustrer son nom, il faut toutefois mentionner que les *Mémoires* débutent et se terminent sur l'idée selon laquelle toutes les démarches faites par Croÿ en vue de satisfaire son ambition sont aussi pour lui une façon de travailler à la grandeur de son nom⁶¹. C'est

⁵⁹ Croÿ, tome I, p. 204, 206, 210 et 223 notamment.

⁶⁰ Croÿ, tome I, p. 204.

⁶¹ Si l'on en croit Jonathan Dewald, ce procédé consistant à présenter son ambition personnelle comme un moyen permettant d'égaliser les exploits de ses ancêtres, serait affaire courante chez les mémorialistes du XVII^e siècle qui étaient issus de l'aristocratie. Ce procédé leur permettrait de réduire les tensions que génère la

en faisant de ses *Mémoires* la relation de tout ce qu'il a fait pour sa famille que Croÿ, nous l'avons vu, justifie son écriture⁶². Et c'est aussi comme une contribution à l'illustration de son nom qu'il présente la dernière grâce, mais non la moindre, qu'il obtient à la cour : le bâton de maréchal de France, qui lui est remis peu avant sa mort, en 1783, comme couronnement de sa longue carrière militaire :

Je remerciai Dieu : j'écrivis d'abord à mes enfants en leur envoyant copie de cette lettre qui m'enchantait. Je courus la faire lire à Mme de Leyde, et la vivacité de sa joie augmenta la mienne. La dernière de notre illustre branche, elle voyait que j'en avais soutenu le nom!⁶³

Toutefois, pour être véritablement profitable à la famille, l'ambition personnelle doit être contrôlée, mesurée, notamment en vue de ne pas nuire aux autres membres de la famille qui chercheraient eux aussi à s'illustrer. À cet effet, les divers représentants d'une famille donnée, s'ils sont présents à la cour, ont intérêt, semble-t-il, à se concerter et à s'offrir mutuellement aide et soutien. Ainsi, Croÿ et son cousin Havré ressentent-ils le besoin de faire un « traité de cour » :

Le duc d'Havré, qui entrait dans la grande intimité, sa vivacité et la gaîté de son caractère étant prônées de tout le monde, y était [au souper du roi]. Nous devancions tous deux (les deux seuls chefs de notre nom ayant postérité) des courtisans intimes, et déjà pourvus de grâces, quoique jeunes. Nous examinâmes la force de celle que je venais d'obtenir [Croÿ vient d'obtenir la survivance du gouvernement de Condé], et convînmes que nous étions en belle passe, et qu'il fallait nous unir intimement, de sorte que nous fîmes un petit traité de Cour et de politique, de nous entr'aider en tout,

confrontation de l'ambition personnelle, qui sous-entend que la réussite est attribuable au mérite individuel, avec l'idéal dynastique aristocratique : « That the individual's ambitions might contradict his family's demands could pose more serious difficulties. But nobles could cope with these also, by attaching their ambitions to dynastic tradition. De Pontis hoped that ambition would lead the young men about whose education he had been asked "to imitate the fine actions of monsieur le maréchal their grandfather"; the future Grand Condé spoke of the "holy ambition" that his father's achievements had given him. Nobles could reconcile personal ambition with respect for dynastic traditions, though (we will see) significant latent tensions remained » (Jonathan Dewald, *Aristocratic Experience and the Origins of Modern Culture. France, 1570-1715*, Berkeley, University of California Press, 1993, p. 28).

⁶² Voir le passage cité en page 19 de l'introduction du présent mémoire.

⁶³ Croÿ, tome IV, p. 300.

de nous communiquer nos vues, de nous dire nos vérités, et de veiller l'un pour l'autre à nous pousser⁶⁴.

Mais ce « traité de cour » n'est pas une garantie de bonne entente entre les deux courtisans, car malgré ce traité, et malgré l'habitude qui est celle de Louis XV de ne jamais nommer plus que deux chevaliers du Saint-Esprit au sein d'une même famille⁶⁵, Croÿ craint que son désir d'obtenir le cordon bleu soit facteur de division entre Havré et lui :

Le duc d'Havré entra. J'allai l'embrasser, le tirer à quartier pour causer quelque temps, car nous nous aimions beaucoup, et nous soutenions mutuellement tant que nous pouvions. Je craignais seulement que les démarches que je faisais pour le cordon bleu n'altérassent cette union⁶⁶.

La possibilité qu'ont les hommes d'une même famille de briguer charges et honneurs pour eux-mêmes peut donc générer des tensions au sein du groupe familial⁶⁷.

III.2. Le sacrifice et la vertu

Les femmes n'ayant, pour leur part, d'existence juridique et politique qu'à travers les hommes de leur famille, c'est sur ces derniers qu'elles doivent reporter l'essentiel de leur ambition. À cet égard, le comportement de la princesse douairière, tel que le présente Croÿ à travers les représentations qu'il livre de sa mère, est exemplaire. Tout d'abord, il importe de mentionner que tels qu'ils sont présentés dans les *Mémoires*, le fils et la mère entretiennent les mêmes aspirations, ont les mêmes intérêts. Cette communauté d'esprit,

⁶⁴ Croÿ, tome I, p. 253-254. Voir aussi Croÿ, tome I, p. 316.

⁶⁵ « [...] nous ne nous faisons pas tort, d'ailleurs, parce qu'il était décidé qu'il pouvait y en avoir [des cordons bleus] deux dans les familles, mais que le Roi ne se départirait jamais de la règle de n'en mettre jamais trois » (Croÿ, tome I, p. 262).

⁶⁶ Croÿ, tome I, p. 316.

⁶⁷ Voir Croÿ, tome II, p. 131 où, bien qu'il ne soit pas nécessairement question des hommes d'une même famille, Croÿ présente le recours à ceux qui briguent la même charge que lui comme difficile : « Presque tous ceux que je pouvais faire agir demandaient la même chose pour eux. Ainsi, il fallait m'en cacher, loin de m'en servir ».

cette symbiose d'intérêts entre sa mère et lui, Croÿ la suggère par la forme plurielle qu'il donne à son écriture :

Le 31 janvier je revins a paris ou je continué a suivre avec ma mere vivement laffaire du brevet D.⁶⁸ je voulu en parler a M de montmartelle qui paru me fuire en cela ne pouvant le voire je luy en ecrivis ma mere ecrivit aussi plusieurs lettres ce quelle faisoit souvent et tres fortement, je ne voyois presque aucune esperance a reussire voyant bien quil y avoit apparence qu'a moin de grands evennements ou que je pu meriter par moy meme ou quelque g^{de} intrigue ou protection, *nous ne reussirions a rien*, cependant, jespererois toujour un peu contre vent et maré. jetois ainsi que ma mere tres piqué de voire que *nous ne reussissions a rien* et que loin de cela je n'avois que des desagremens en france et *nous boudions beaucoup* sans que cela avanca de rien et tout cela rendoit pour moy cet hiver triste ne me dicipant guere daillieur⁶⁹.

Étant donné que le fils et sa mère ont les mêmes intérêts, la réussite, comme l'échec, sont vivement ressentis de tous : « Le 19, ma mère vint, le matin, chez moi, toute tremblante, m'apporter une grande réponse qu'elle venait de recevoir de Mme de Pompadour »⁷⁰. Cette lettre de Mme de Pompadour, qui annonce à Croÿ que le roi ne compte pas le « dédommager » pour un passe-droit dont il croit avoir été victime, confronte tant la mère que le fils à l'échec : « Nous fûmes furieux, voyant tout manqué, et ne sachant comment je pourrais soutenir tout ceci »⁷¹.

Comme s'il cherchait à faire mentir le duc de Saint-Simon, pour qui la princesse douairière de Croÿ n'est qu'une ambitieuse tentant d'usurper le titre de princesse et les

⁶⁸ Croÿ fait, ici, référence au brevet par lequel un courtisan se voyait octroyer les « honneurs de la Cour ». Sur ces « honneurs », voir la note 6 de la présente partie.

⁶⁹ Croÿ, ms 1648, folio 197. Je souligne. À noter que la princesse douairière de Croÿ, née Millendonck, est elle-même issue, par l'intermédiaire de sa grand-mère maternelle, de la branche des Croÿ-Solre. Voir annexe C.

⁷⁰ Croÿ, tome II, p. 7-8.

⁷¹ Croÿ, tome II, p. 8. Sur la réussite, voir le passage suivant où Croÿ, qui vient d'obtenir la survivance du gouvernement de Condé, remercie la marquise de Pompadour en son nom propre et en celui de sa mère: « Le 12 mars, j'allai, le matin, à Versailles, pour remercier la Marquise. J'attendis qu'elle fût seule. A la fin de sa toilette, je la remerciai vivement et de bon cœur, tant pour ma mère que pour moi » (Croÿ, tome I, p. 250).

honneurs de la cour qui lui sont afférents⁷², Croÿ, dans ses *Mémoires*, fait revêtir à la princesse les atours de la mère attentionnée qui, tout entière vouée à sa famille, par esprit de sacrifice et par souci du nom, entreprend des démarches en vue de faciliter l'avancement de son fils. Alors que, si l'on en croit Saint-Simon, l'orgueil et l'ambition seuls auraient guidé la « chimérique » princesse, Croÿ nous apprend, pour sa part, que le principal désir de cette mère souffrante est la réussite de son fils et de sa descendance à la cour de France. La confrontation de ces deux portraits pour le moins divergents montre bien, selon moi, les enjeux liés aux modalités de la représentation de la princesse de Croÿ. Tandis que l'orgueil et l'ambition, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, sont des motifs d'action condamnables pour la princesse de Croÿ, le souci du nom et la volonté de voir réussir des enfants auxquels elle consacre sa vie sont présentés, dans les *Mémoires* de son fils, comme des motifs légitimes d'intervention.

Aussi, Croÿ, dans ses *Mémoires*, travaille-t-il à représenter en ces termes celle qu'il juge être « la meilleure maman du monde »⁷³. Soucieuse de préserver un chef à la famille de Croÿ, elle s'oppose, par exemple, à ce que Croÿ entraîne son fils en campagne militaire en 1760, ce à quoi elle finit pourtant par se résigner en s'en remettant chrétiennement à la

⁷² Selon Saint-Simon, le père de notre courtisan, Philippe-Alexandre-Emmanuel, aurait usurpé le titre de prince de Croÿ. Aussi, dépeint-il sa veuve comme une ambitieuse qui, choquée de s'être vu refuser les privilèges qu'elle croit lui être dus à Versailles, du fait de son titre de princesse, s'installe de façon définitive à Paris d'où elle peut, mieux qu'à partir de la Flandre, intriguer en faveur de son jeune fils : « [...] ce fondateur de princerie [le père de notre courtisan] mourut chez lui, à Condé, à la fin de 1723 à quarante-sept ans, fort mal avec son frère, qui voulait son bien, et point du tout être prince. La femme, avec un fils presque en nourrice, demeura veuve chez elle, fit appeler cet enfant le prince de Croy, et vint enfin avec lui à Paris quand il fut d'âge à l'établir. Elle ne mit pas en doute d'être assise; il est vrai aussi qu'on ne mit pas en doute que cela ne se devait pas. Elle jeta feu et flammes; elle intrigua; elle n'alla point à la cour; mais elle fit tant de bruit que le cardinal Fleury donna d'emblée un régiment à son fils. Elle l'a depuis marié à une fille du duc d'Harcourt, et leur tabouret est encore à venir [...] » (Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires...*, vol. 4, p. 695 (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »). Voir aussi vol. 6, p. 16; vol. 7, p. 353).

⁷³ « Elle se donnait des soins étonnants pour ma fille, étant la meilleure maman du monde » (Croÿ, tome I, p. 203).

Providence⁷⁴. Mais c'est le très long portrait que Croÿ brosse de sa mère peu après le décès de cette dernière qui rassemble le plus grand nombre des éléments nécessaires à la légitimation des interventions de la princesse douairière. Dans son portrait posthume, la princesse douairière de Croÿ est représentée comme une femme pieuse et désintéressée qui accorda un soin tout particulier à ses descendants. Alors qu'elle aurait pu entretenir quelques ambitions personnelles, semble suggérer Croÿ en mentionnant, à la fin du portrait, que sa mère était l'héritière de la maison de Millendonck dont elle était la dernière représentante, elle n'a eu de cesse que de veiller au soin et à l'avancement de son fils, en s'en remettant à Dieu :

Après la narration de sa mort, je ne peux m'empêcher de dire un mot de ses vertus : ses vertus chrétiennes étaient au parfait; il est difficile de pousser plus loin la foi et la pratique. De plus, la modestie, l'ordre sans en parler, la fermeté avec une extrême sensibilité, enfin la justesse d'esprit et la bonne tête était ce qu'il y avait particulièrement à remarquer en elle.

Ce qu'elle a eu d'embarras et de souffrances est étonnant, n'ayant pas été un jour sans souffrir, depuis vingt ans. Cependant, à elle seule, sans passer ni se donner pour habile, elle a tout établi et tout fait prospérer. Elle regardait cela, s'en croyant indigne, comme une grâce particulière de Dieu, à la prière des pauvres.

C'est à elle que notre branche doit son établissement à Paris [...].

Sans connaître personne à Paris, elle intéresse, par sa vertu, le cardinal de Fleury, elle me fait distinguer et avancer. Elle essuie, outre sa propre santé, qui est détestable, mes maladies continuelles, ensuite des campagnes de guerre des plus vives, de sorte qu'elle, souffrante, et, en dedans, la plus vive et la plus sensible des mères, elle n'a jamais cessé d'être dans les transes les plus cruelles, sans cesser aussi de se résigner, de s'abandonner et d'espérer dans la Providence! L'enfance et les maladies de mes enfants lui ont aussi donné bien des peines. Elle ne nous a conservés, tous, que comme par miracle, et par le fruit de sa foi, confiance, prières ardentes et multitudes de bonnes œuvres. Et elle n'a jamais cessé d'être uniquement occupée de ses devoirs de piété et de famille, et jamais d'elle!

C'était pourtant une héritière de grand nom, de cinquante mille livres de rente en terres superbes, surtout Bernissart, qui nous a si bien arrondis, et qu'elle céda en entier (chose étrange!) par son contrat de mariage⁷⁵.

Consciente de ses devoirs de mère, soucieuse de garder et d'élever son fils dans le respect de la tradition et de son nom et soumise à la volonté de Dieu, la princesse

⁷⁴ Croÿ, tome I, p. 498-499 et p. 501-502.

⁷⁵ Croÿ, tome II, p. 340-341.

douairière affiche son respect de l'ordre et son souci de le préserver. Ainsi dépourvue de toutes les caractéristiques, l'ambition notamment, qui auraient rendu son action condamnable parce que menaçante pour l'ordre politico-sexuel, la princesse douairière, sous la plume de son fils, devient une actrice légitime parce qu'elle se conforme aux attentes qui sont celles de la société nobiliaire à son endroit.

Mais, plus que les représentations que livre Croÿ de sa mère, c'est la rhétorique employée par la princesse douairière elle-même qui renforce cette idée selon laquelle l'intervention politique des femmes à la cour, pour apparaître légitime, devait se réaliser dans des paramètres stricts et bien précis qui circonscrivaient tant l'action politique des femmes que la portée de cette action. C'est que la princesse douairière de Croÿ travaille elle-même à se dépeindre sous des traits qui la rendent fort semblable au portrait stéréotypé qu'en brosse son fils et dont il vient d'être question. Ainsi, par exemple, en est-il dans une lettre datée de 1762 dont on trouve transcription dans le manuscrit original des *Mémoires*. Cette lettre de la princesse est adressée à la marquise de Pompadour dans l'espérance que cette dernière obtienne réparation pour Croÿ :

Lettre de Mad^c La P^{cesse} de Croÿ a Mad^c De Pompadour
Paris Le 6 J^{er} 1762.

Mon fils est assommé, Madame, et dans un si cruel chagrin que cela m'effraye pour sa santé qui en est cruellement dérangée. En effet ce qui lui arrive est sans exemple, il a toujours été de beaucoup l'ancien de M. De Beauveau et il est incroyable que sans changer de grade on passe au dessus de lui, après tout le zèle qu'il a marqué toute sa vie. Il ne connoit que ce qui peut rétablir les choses dans l'état naturel qui puisse le contenter, mais moi qui ne perds pas de vue les anciennes promesses, qui lui vois une grandesse qui lui reviendra, ainsy ce ne peut être qu'avancer la grace, je ne puis vivre qu'en le voyant Duc et Pair qu'on nous a tant promis. Il y a 8. ans que vous avés eü la bonté de me mander que vous chercheriés a avancer ce moment, n'en voila que trop l'occasion, car rien ne peut réparer ce qui lui arrive; vous paroissés prendre part a sa douleur; que nous vous ayons l'obligation de déterminer cette grace. Toute sa famille rougit de le voir Duc et Pair et le d^{er} des gentilhommes dans l'ordre du Sⁱ Esprit.

Daignés songer a une mere qui s'est toujours sacrifiée et qui voit son fils mourir de chagrin dans le tems qu'il devoit s'attendre a toutes les recompenses⁷⁶.

Effrayée par la santé de son fils qui se meurt de chagrin, c'est au nom « d'anciennes promesses » faites aux Croÿ que la princesse, qui ne peut vivre sans voir son fils devenir duc et pair de France, se permet d'intervenir⁷⁷. C'est que, en mère attentionnée, elle est celle qui se doit de veiller à ce que soit rendu aux Croÿ ce qui leur a été promis. Mais, mieux que dans cette dernière lettre, c'est dans un *Mémoire* qu'elle adresse au maréchal de Belle-Isle que la princesse, qui fait là aussi référence à l'image de la mère sacrifiée et désintéressée, se pose en gardienne de la tradition. Dans ce mémoire, où elle supplie le maréchal de Belle-Isle d'intervenir en faveur de son fils, auprès du roi, afin que ce dernier lui octroie le cordon bleu tant désiré, la princesse use du sentiment et rappelle certains engagements pris par la royauté à l'endroit de la famille en vue de faire valoir la cause de son fils. Ainsi, par exemple, « la princesse le conjure [le maréchal de Belle-Isle] de jeter les yeux sur cet état abrégé des services, pertes et malheurs de cette Maison »⁷⁸ dans lequel elle n'a de cesse de rappeler une promesse solennelle qu'aurait faite Louis XIV à son beau-père de le faire duc et qui, bien que constamment réitérée, n'aurait jamais été respectée. Je passe sur cet « état abrégé » afin de m'arrêter sur le portrait que la princesse livre d'elle-même :

Il [le prince de Croÿ, époux de la princesse douairière] laissa un fils, âgé de cinq ans, et une mère pleine de bonne volonté pour le service du Roi, et si fort désintéressée qu'elle ne demanda pas la pension de lieutenant général qu'avait feu son mari, dans l'espérance qu'on en tiendrait compte à son fils unique⁷⁹

⁷⁶ Croÿ, ms 1658, folios 89-90.

⁷⁷ Voir aussi Croÿ, ms 1658, folio 85.

⁷⁸ *Mémoire de la princesse douairière...* dans Croÿ, tome IV, p. 341. Voir aussi la note 57 de la présente partie.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 342. La princesse aurait usé d'une « stratégie » semblable dans l'affaire de la survivance du gouvernement de Condé, lors d'une entrevue avec le prince de Soubise : « Elle tint ferme, parla tout au

Mieux que dans les extraits précédents, celui-ci permet de lire les liens devant être établis, dans une logique nobiliaire, entre le sacrifice des femmes et le souci du nom, car le refus d'une pension à laquelle la princesse aurait eu droit se fait, ici, dans le seul but que le sacrifice serve, ultérieurement, la carrière de son fils.

Parce que la princesse douairière de Croÿ se représente, et est représentée par son fils, comme une bonne mère tout entière dévouée au bien de ses enfants, ses interventions politiques sont, dans les *Mémoires*, inscrites dans un cadre d'action politique légitime pour les femmes de la noblesse de cour au XVIII^e siècle. Parce qu'elle ne paraît, ainsi représentée, que viser l'illustration de la famille, son action politique est présentée comme acceptable puisqu'elle répond aux attentes qui sont celles de la société nobiliaire à l'endroit des femmes.

III.3. Le souci du nom et ses enjeux

L'exemple de la marquise de Leyde illustre, mieux que celui de la princesse douairière de Croÿ, la fonction de légitimation que peut remplir le cadre familial dans les représentations que Croÿ livre de ses parentes. La marquise de Leyde, nous l'avons vu, servit activement Croÿ à la cour où elle disposait d'un accès privilégié aux principales figures du pouvoir, ainsi qu'à un vaste réseau de contacts⁸⁰. Mais c'est en sa qualité

mieux, dit que rien ne pouvait la rassurer qu'un *bon*, détailla avec force tout l'historique depuis mon grand-père, nos principales raisons, nos désagréments déjà essuyés et dans le cas de nuire encore. Elle dépeignit tout cela avec force, qu'après tant d'années de travail, elle avait bien mérité, sur ses vieux jours, cette marque de bonté » (Croÿ, tome I, p. 216).

⁸⁰ Sur les « carrières féminines » à la cour et sur les avantages que tirent les femmes nobles qui servent dans une maison, voir Sharon Kettering, « The Household Service... », p. 69-78. Kettering donne notamment

d'héritière qui transmet la dignité de Grand d'Espagne destinée au « chef » de famille que la marquise de Leyde contribua le plus directement à l'ascension sociale de son neveu. En 1706, la famille de Croÿ s'était vue octroyée par le roi d'Espagne la dignité de Grand d'Espagne en échange de services rendus à la Couronne espagnole. Ce titre, réservé avec celui de duc au « chef » de la famille, fut détenu jusqu'en 1767 par Ferdinand-Gaston de Croÿ-Roeulx, demi-frère d'Anne-Marie de Leyde. Le duc de Croÿ-Roeulx n'ayant pas de descendants, c'est à sa demi-soeur et aux descendants de cette dernière que devait échoir la grandesse, la coutume espagnole admettant, contrairement à celle de France, la transmission des dignités par les femmes. Or, dès 1762, la marquise de Leyde entreprend des démarches en vue de faire passer la dignité espagnole dont elle est l'héritière, à son neveu plutôt qu'à son fils⁸¹. En 1767, au moment du décès du duc de Croÿ-Roeulx, Emmanuel de Croÿ, en plus d'hériter du titre de duc de Croÿ, obtient la grandesse d'Espagne destinée au « chef » de famille⁸².

Dans ses *Mémoires*, Croÿ invoque plusieurs motifs qui ont pour effet de justifier la décision prise par la marquise de Leyde en inscrivant les démarches de cette dernière dans la stratégie d'ascension sociale et politique de la famille en France. Alors que le souci du

l'exemple d'une certaine Mme de Venel qui, au service de Mazarin, aurait favorisé l'avancement de seize de ses parents (p. 70-71).

⁸¹ Croÿ, tome II, p. 70-71.

⁸² Il est intéressant de noter que pour assurer la passation de la dignité de Grand d'Espagne à son neveu, la marquise de Leyde rédige une lettre à l'ambassadeur d'Espagne où elle renonce à la grandesse sous prétexte que cette dernière est pour le chef de la famille. Du coup, alors même que la dignité aurait pu passer à son fils, l'ascendance féminine étant considérée en Espagne, elle se fait ni plus ni moins la défenderesse du principe qui régit la loi salique : « M. le prince de Croÿ, mon neveu, hérite, par la perte que je viens de faire, monsieur, du titre du duc de Croÿ et de la grandesse dont le feu roi Philippe V a honoré notre Maison, *pour celui qui en serait le chef* » (Croÿ, tome II, p. 281. Souligné dans le texte). Les propos rassurés que tient Croÿ un peu plus loin font bien voir l'enjeu relatif à cette reconnaissance, par la marquise de Leyde, de son incapacité juridique et politique à assumer la dignité de « chef » de famille du fait de son sexe : « Par là, l'affaire devenait plus favorable, car, quoique le diplôme fût bien expressément pour la Maison et le chef des Croÿ, elle était la seule qui, comme sœur et héritière unique, aurait pu former des prétentions, quoique déplacées, et cette lettre était une reconnaissance toute de sa main des plus authentiques » (Croÿ, tome II, p. 282).

nom aurait, à première vue, dicté à la marquise de Leyde de favoriser son fils plutôt que son neveu, Croÿ soutient que c'est par souci de son nom que la marquise de Leyde privilégie son neveu au détriment de son fils. À cet effet, il invoque comme cause probable de la décision de la marquise, le déshonneur dans lequel le jeune marquis de Leyde a jeté sa mère, et toute sa famille, en s'enfuyant avec un comédienne qu'il avait le projet d'épouser :

Mme de Leyde se guérissait et se consolait; son fils, s'étant défait de toute sa maison, était revenu de Hollande et boudait seul, à Leyde, l'affaire étant finie au moyen de la force qu'on y avait mise du père putatif qui était allé chercher la fille, avec lui, à Hambourg, et des quatre mille livres de pension que Mme de Leyde lui avait données [...] j'allai voir Mme de Leyde, avec qui j'eus une conversation curieuse sur son fils qui la grondait fort de l'avoir empêché d'épouser cette comédienne, et disait qu'il ne voulait plus de conseils. Elle me parut attachée au nom de Croÿ. Ainsi, je hasardai de toucher les matière d'intérêt. Elle me dit que, l'ayant réexaminé, elle *croyait que la grandesse de son frère me passerait*. Je lui dis que j'ambitionnais ce titre-là et Beaurain, pour substituer, au chef du nom, les grands titres et anciennes terres. Elle l'approuva, et nous parlâmes ouvertement. Cela fut important⁸³.

Ainsi, dit indirectement Croÿ, le souci du nom qui serait celui de la marquise de Leyde consisterait d'abord et avant tout en un souci de voir la dignité de duc de Croÿ être revêtue par un individu responsable qui prenne soin, par ses actions, de ne pas menacer la réputation familiale comme le fait le jeune marquis de Leyde.

Toutefois, un autre motif est aussi invoqué par Croÿ, en vue de justifier la décision prise par la marquise : la volonté qui est celle des Croÿ de s'inscrire à la cour de France où l'importance accordée au principe de primogéniture mâle rend contestée et contestable toute dignité étrangère, *a fortiori* transmissible par les femmes. En 1756, tous les Croÿ

⁸³ Croÿ, tome II, p. 70. Croÿ souligne. Voir également tout le branle-bas de combat que cause, à la cour, la fuite du jeune marquis : « Le 31, Mme de Leyde m'envoya chercher de chez Mme la duchesse d'Havré, et m'apprit son affreux malheur, qui était que son fils était parti de Bruxelles avec une comédienne qu'il voulait épouser à Amsterdam. Elle fit les plus vives démarches pour y faire mettre opposition. Tous les ministres lui donnèrent les plus fortes recommandations, et ordre à M. d'Affry, qu'elle envoya par un courrier, et j'allai avec elle, la nuit, chez M. de Choiseul, bien tard, pour cela. » (Croÿ, tome II, p. 58).

sont encore considérés, en France, comme des « étrangers »⁸⁴. Certains des titres et privilèges qui sont les leurs en Espagne et dans le Saint-Empire ne leur étant pas, ou ne leur étant que difficilement reconnus⁸⁵, ils ne peuvent espérer tirer profit d'un titre qui, en plus d'être espagnol, aurait, de surcroît, été transmis par une femme. Ainsi, la meilleure façon pour les Croÿ de se voir reconnaître la qualité de Grand d'Espagne était de faire passer cette dignité d'un chef de branche mâle, soit du duc de Croÿ-Rœulx, demi-frère de la marquise de Leyde, à un autre, en l'occurrence notre mémorialiste, Emmanuel de Croÿ-Solre. Seule cette décision, à prime abord aberrante, de la marquise de Leyde de pourvoir son neveu, et non son fils, du titre de Grand d'Espagne expliquerait que ce titre n'ait pas été discuté par les ducs et pairs de France. C'est, du moins, ce que révèle, dans les *Mémoires*, l'épisode qui opposa, en 1768, ces ducs et pairs au comte de Périgord, héritier par les femmes d'une dignité espagnole :

les ducs firent beaucoup d'assemblées contre les Grands d'Espagne qui héritaient par femmes (sic), au sujet de M. le comte de Périgord dont ils attaquaient le rang, ce qui fit une grande affaire. Il parut qu'ils n'attaquèrent pas ma grandesse, étant purement mâle et directe à l'aîné de la Maison. [...] Le Roi jugea au Conseil l'affaire de M. de Périgord, qui perdit, de sorte qu'à la cérémonie, il fallut qu'il descendît et qu'il ne prît son rang que du jour de son mariage⁸⁶.

⁸⁴ Le statut de « famille nouvellement attachée à la France » qui est celui des Croÿ est une des raisons rendant difficile, pour Croÿ, en 1754, l'obtention de la survivance du gouvernement de Condé (Croÿ, tome I, p. 224). Les mêmes difficultés se posent à Croÿ lorsqu'il brigue le cordon bleu (Croÿ, ms 1652, folios 147-148 et 152). Rappelons que ce n'est qu'en 1688 que les Croÿ-Solre, branche à laquelle appartient Emmanuel de Croÿ, passèrent au service de la France. Les Croÿ-d'Havré attendirent la paix d'Utrecht (1713) pour faire de même. Quant aux Croÿ-Rœulx, ils demeurèrent au service de l'Espagne jusqu'à leur extinction en 1767 (Voir Marie-Pierre Dion, *Emmanuel de Croÿ...*, p. 29-30).

⁸⁵ Par exemple, sur le titre de prince de Croÿ, voir la note 72 de la présente partie.

⁸⁶ Croÿ, tome II, p. 297. Pour une vue d'ensemble sur cette affaire, voir Croÿ tome II, p. 294-298 et p. 431. À noter que c'est la marquise de Leyde qui aurait mis Croÿ au fait de cette affaire : « Je rendis compte de tout à Mme de Leyde, qui était une bien bonne parente, et qui me dit que le principal était le rang. Elle m'apprit la querelle qu'on faisait à M. de Périgord, dont on ne voulait reconnaître la grandesse que du jour de son mariage, et non de la date d'érection, ce qui avait fait grand bruit, mais on croyait que les ducs ne donneraient pas leur requête » (Croÿ, tome II, p. 291-292).

Cette hypothèse est, dans les *Mémoires*, confirmée par l'attitude qu'adopte Choiseul à l'égard de la grandesse de Croÿ : « Il approuva ma grandesse, comme étant une des seules qui fussent mâles »⁸⁷.

Mais ces motifs ne font pas que servir à justifier les dispositions prises par la marquise de Leyde en faveur de Croÿ. Ils ont aussi pour effet de modifier la représentation que livre Croÿ de sa tante : les interventions politiques de cette dernière sont, dès lors, présentées comme ayant été guidées par des impératifs familiaux plutôt que par l'ambition personnelle. Car si Croÿ profita sa carrière durant, comme nous l'avons vu, des « talents de cour » de sa tante, il n'épargne par cette dernière, dans ses *Mémoires*, d'une certaine critique. En certains endroits, il véhicule à son propos quelques-unes des idées reçues qui avaient cours, à l'époque moderne, à propos des rares femmes qui faisaient carrière à la cour. En 1753, par exemple, Croÿ suggère que c'est un certain goût pour l'« intrigue » et les affaires de cour qui guide l'action de la marquise de Leyde : « Je la trouvai, comme toutes personnes de la Cour, intrigante comme à l'ordinaire, accablée d'affaires »⁸⁸. Bien que ce portrait de la marquise de Leyde que brosse Croÿ avant que lui soit transmise la dignité espagnole soit corroboré par celui qu'en dresse la marquise de Pompadour dans une lettre adressée à son frère, le marquis de Vandières⁸⁹, l'on ne peut faire fi des traits, prétendument communs à toutes les femmes de cour, que suggère ce portrait :

⁸⁷ Croÿ, tome II, p. 288.

⁸⁸ Croÿ, tome I, p. 189.

⁸⁹ « La dame de Lede est de son naturel assez haute, cependant elle m'a assez d'obligation et est trop politique d'ailleurs pour n'avoir pas eu envie de vous bien faire. Mais elle est abhorrée dans le pays d'où vous venez. Ainsi, tout le mal qu'on vous en a dit ne me surprend pas, principalement sur de Maulevrier qui la déteste. Je le ferai remercier des attentions qu'il a eu pour vous » (Lettre du 16 mars 17[50] à M. de Vandières dans Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, *Correspondance de Mme de Pompadour avec son père, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières*, Paris, J. Baur, Libraire-éditeur, 1878, p. 42-43).

Les femmes de cour furent souvent accusées par leurs contemporains d'intriguer dans la course aux honneurs afin d'assurer l'avancement de leurs familles. Elles furent ainsi condamnées comme ambitieuses, avides, extravagantes et lascives. [...] Mais les femmes nobles ont peut-être aussi été victimes des stéréotypes de leur époque lorsqu'elles s'aventuraient dans la sphère publique et hors du cadre normal de leur action - la famille - pour obtenir une place ou la protection d'individus influents. Elles étaient critiquées pour ces agissements, surtout lorsqu'ils étaient fructueux. Leur quête d'avancement, cependant, constituait une extension du rôle qui était le leur au sein de la famille, ce qui, en définitive, nous permet de voir à quel point il est difficile d'établir une distinction entre les sphères publique et privée de la vie des femmes nobles. Les historiens ont eu tendance à sous-estimer le rôle, souvent discret, que jouaient les femmes nobles dans l'avancement de la famille⁹⁰.

Parce qu'ils dépeignent les femmes de cour sous des traits auxquels fait encore référence le mot « courtisane »⁹¹, de tels portraits, plutôt que de faire connaître une personne en particulier, font voir la force des préjugés circulant à l'endroit de ces femmes, ainsi que les enjeux relatifs aux modalités de leur représentation. Mais quelle qu'ait été la force de ces préjugés, il est intéressant de constater que, dans les *Mémoires*, le fait de représenter la marquise de Leyde comme agissant dans le cadre familial, à l'occasion de la passation de la dignité de Grand d'Espagne, change considérablement la représentation que Croÿ livre de sa tante. En plus de justifier ses décisions en les présentant comme le résultat d'une volonté d'illustrer son nom, Croÿ n'aura de cesse, des suites des dispositions prises par la marquise de Leyde en faveur de son « nom », de souligner le lien de parenté étroit⁹² l'unissant à celle qu'il présentait autrefois comme une intrigante. Il affirme et réaffirme également constamment la sincérité des sentiments l'unissant à Mme de Leyde, comme s'il

⁹⁰ « Contemporaries often criticized court noblewomen for intriguing and currying favor to advance their families and condemned them as ambitious, greedy, extravagant, and lascivious. Historians have described Madame de Venel as greedy. [...] Noblewomen may also have been the victims of social stereotyping in venturing outside their normal family role to compete for place and patronage in the public sphere. They were criticized for such behavior, especially when they were successful. Their search for advancement, however, was an extension of their duty to care for family and kin, which demonstrates how difficult it can be to separate the public and private spheres of noblewomen lives. Historians have tended to overlook the often hidden role of noblewomen in securing family advancement » (Sharon Kettering, « The Household Service... », p. 71-72). Je traduis.

⁹¹ Voir l'exergue de l'introduction du présent mémoire.

⁹² Voir notamment Croÿ, tome II p. 376; tome IV, p. 242, 257, 265-266, 288-289, 300. À noter que la plupart de ces passages concernent le règne de Louis XVI.

craignait que l'on soupçonne ses attentions pour sa tante d'être intéressées : « Nous lui rendions tous nos soins de grand cœur, et plus par amitié, et comme la dernière de notre grande branche, que par intérêt, quoiqu'elle ne cachât plus, alors, toutes ses dispositions pour nous »⁹³. Jusqu'à la fin, il la présentera comme une femme s'étant toujours dévouée à l'illustration de son nom à la cour de France et ayant toujours eu une « réputation » digne des « plus brillantes positions » qu'elle occupa à la cour⁹⁴.

Ainsi dépeinte sous les traits de la « bonne parente » qui agit par amour de son nom, la marquise de Leyde n'est plus l'intrigante dont l'ambition personnelle aurait pu constituer une menace à la défense des intérêts familiaux. En choisissant de céder le titre de Grand d'Espagne à son neveu plutôt qu'à son fils, la marquise de Leyde fait montre, aux yeux de tous, du respect qui est le sien pour le nom de Croÿ, pour l'ordre et pour la tradition. Dans cette perspective où la marquise de Leyde se conforme aux exigences familiales en se consacrant à la seule illustration de son nom, la légitimité de son action est présentée par Croÿ comme indiscutable, ce qui, en définitive, montre bien le rôle central occupé par le cadre familial dans la légitimation de l'action politique des femmes de la noblesse à l'époque moderne.

L'étude des stratégies politiques d'Emmanuel de Croÿ, ainsi que des représentations qu'il livre, dans ses *Mémoires*, des femmes de sa famille, nous a permis d'identifier le rôle politique que reconnaissait ce courtisan à ses parentes. Telles qu'elles sont présentées par Croÿ, ces femmes ont le pouvoir d'influencer et de faire valoir leur parent auprès d'un certain nombre d'individus qui, mieux positionnés sur l'échiquier de la cour, ont

⁹³ Croÿ, tome IV, p. 257.

⁹⁴ Croÿ, tome IV, p. 265-266.

préalablement été identifiés comme des personnes-clefs pouvant potentiellement, à leur tour, devenir des intermédiaires déterminants pour le courtisan. Parce que l'intervention de ces femmes en faveur de leur parent est représentée comme une contribution à l'illustration de la famille, leur participation à la « fortune de cour » du courtisan est présentée comme acceptable et légitime, cette participation se faisant dans le respect des règles et de l'ordre établi. En représentant ainsi ses parentes, Croÿ peut justifier, aux yeux de sa postérité à laquelle il destine ses *Mémoires*, son recours politique aux femmes de sa famille.

PARTIE 2

« Un si joli premier ministre » : la représentation du pouvoir des femmes et ses enjeux. L'exemple de la marquise de Pompadour.

[...] dire d'une femme de pouvoir qu'elle est "très féminine" n'est qu'une manière particulièrement subtile de lui dénier le droit à cet attribut proprement masculin qu'est le pouvoir.

Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2002 (c1998), p. 136.

J'ai montré, dans le précédent chapitre, le rôle clef joué par les femmes de la famille de Croÿ dans la « fortune de cour » de leur parent, le rôle politique qui leur était reconnu par Croÿ, ainsi que la légitimité que le cadre familial conférait à leur intervention politique. Mais si la référence aux liens familiaux permet d'expliquer et de justifier, dans les *Mémoires*, les pouvoirs de certaines femmes, en l'occurrence celles de la famille de Croÿ, elle ne permet pas de comprendre les pouvoirs reconnus par le courtisan à un certain nombre de femmes de la cour avec lesquelles il n'entretient aucun lien de parenté. Car si Croÿ recourt activement aux femmes de sa famille, il a aussi, parfois, comme je l'ai déjà mentionné, besoin de la protection d'intermédiaires plus efficaces, plus directs, intermédiaires que s'attachent précisément à lui fournir les membres de sa famille en général, et les femmes en particulier, dont l'action, aussi efficace soit-elle, demeure limitée. Croÿ, en un endroit, se plaint d'ailleurs de ne pas réussir tout en étant entouré de parents :

Il n'y avait que moi qui, entouré de parents à la Cour (à la vérité, éloignés), voulant de tout et frappant à toutes les portes, ne voyais aucun moyen de jouer un grand rôle, à quoi mon ambition et mon goût me portaient, surtout n'étant point dissipé par les plaisirs et ne m'en passant aucun¹.

Dans la présente partie, je me pencherai sur ces femmes qui, bien qu'elles n'aient entretenu aucun lien de parenté avec Emmanuel de Croÿ, ont travaillé à la cour en sa faveur. Je m'intéresserai plus spécifiquement à la marquise de Pompadour, au rôle politique que lui reconnaît Croÿ ainsi qu'aux représentations qu'il en livre dans ses *Mémoires*. De cette façon, je mettrai au jour les facteurs qui, outre l'appartenance à une organisation familiale donnée, contribuent, dans les *Mémoires*, à ce que soit présentée comme légitime l'intervention politique des femmes de cour.

I) « LA RÉPUTATION DE DONNER LE PRIX AUX HOMMES » : LA MARQUISE DE POMPADOUR ET SES POUVOIRS

Dans *L'honeste homme ou, l'art de plaire a (sic) la cour*, manuel à l'intention de qui souhaite « réussir » à la cour, Nicolas Faret prodiguait aux « aspirants courtisans » le conseil suivant :

Or la premiere & la plus utile leçon que l'on doit bien pratiquer c'est de gagner d'abord l'opinion des Grands & des honnestes gens, & de tascher à meriter les bonnes graces des femmes qui ont la reputation de donner le prix aux hommes, & les faire passer pour tels que bon leur semble, comme il s'en trouve quelques-unes qui se sont acquis cette autorité².

Un siècle plus tard, Croÿ, en cherchant des appuis auprès d'individus disposant d'une place privilégiée dans la hiérarchie de cour, semble s'attacher à mettre en pratique ces

¹ Emmanuel de Croÿ, *Journal inédit (1718-1784)*, Paris, Flammarion, 1906-1907, tome I, p. 191. Ci-après « Croÿ ».

² Nicolas Faret, *L'honeste homme ou, l'art de plaire a la cour*, Paris, Jean Brunet, 1639, p. 73-74.

prescriptions, faisant figurer une majorité de femmes au nombre des individus qu'il travaille à se ménager. Si Croÿ n'entretient pas de lien de parenté avec la grande majorité de ces femmes auxquelles il recourt de façon sporadique, il est intéressant de noter, toutefois, que ces dernières sont le plus souvent les parentes de ceux auprès desquels elles intercèdent en faveur de Croÿ. Ainsi, Mmes de Séchelles et de Gramont sont-elles toutes désignées pour intercéder, respectivement, auprès de leur mari et de leur frère qui font tous deux partie de l'administration royale³. Mme de Marsan est, quant à elle, sollicitée par Croÿ qui espère la voir intercéder en sa faveur auprès de son père, le prince de Soubise⁴. Quant à Mme Infante et à la Reine, auxquelles Croÿ recourt à une ou deux reprises, elles constituent, en tant que membres de la famille royale, des voies d'accès reconnues à la personne de Louis XV⁵.

Mais outre ces quelques femmes auxquelles Croÿ recourt afin qu'elles déterminent, en sa faveur, un de leurs parents influents, Croÿ en sollicite d'autres dont la légitimité pourrait paraître contestable, puisqu'elles n'exercent pas leurs pouvoirs dans un cadre qui soit familial. L'une de ces femmes, la marquise de Pompadour, est omniprésente sous la plume de Croÿ qui la considère comme le meilleur de ses atouts. Il lui attribue d'ailleurs un rôle déterminant dans l'avancement de sa carrière.

³ M. de Séchelles fut Contrôleur général de 1754 à 1756 (Croÿ, tome I, p. 338-339, 347 notamment). Quant à Mme de Gramont, elle est la sœur du duc de Choiseul, qui fut ministre et secrétaire aux affaires étrangères, puis secrétaire d'État de la Guerre et de la Marine (Croÿ, tome II, p. 52-53, 128, 165 notamment).

⁴ Le prince de Soubise, père de Mme de Marsan, fut nommé ministre d'État en 1759 (Croÿ, tome I, p. 228; tome II p. 8-9, 151, 280 et 292 notamment).

⁵ Croÿ, tome I, p. 120, 122, 129, 383 (l'Infante); tome II, p. 43 (la Reine) notamment.

Jeanne-Antoinette Poisson est née à Paris, en 1721, de parents dont on sait bien peu de choses⁶. Les libellistes, et la plupart des historiens à leur suite, ont fait de son père présumé, François Poisson, un manutentionnaire et de sa mère, Madeleine de La Motte, une femme de peu de vertu. Élevée chez les Ursulines de Poissy, Jeanne Antoinette fréquenta par la suite la bonne société parisienne, dont certains des salons les plus célèbres du XVIII^e siècle. Elle fut, bientôt, protégée par Charles Le Normant de Tournehem que les historiens soupçonnent être son père naturel. C'est ce fermier général issu d'une famille fraîchement anoblie qui veilla à assurer l'avenir de sa protégée en lui faisant épouser, en 1741, son neveu et héritier, Charles Guillaume Le Normant, seigneur d'Étiolles. Le couple, n'eut qu'un enfant, Alexandrine, qui naquit en 1744 et mourut dix ans plus tard, en 1754.

C'est vers 1744-1745 que la jeune châtelaine d'Étiolles aurait rencontré Louis XV pour la première fois, le tout dans des circonstances qui demeurent inconnues. Il est généralement d'usage, chez les historiens, de faire remonter le début de la relation entre le roi et Jeanne-Antoinette à un bal masqué que le roi aurait fait donner, le 25 février 1745, dans le cadre des festivités entourant le mariage du Dauphin. En septembre 1745, Jeanne-Antoinette, après avoir été faite marquise de Pompadour⁷ par le roi, fut présentée à la cour. De 1745 jusqu'en avril 1764, date de son décès, elle demeura, à Versailles, favorite en titre. Elle dut attendre 1756, date à laquelle le roi la fait dame d'atours de la maison de la reine, avant d'être investie d'une fonction officielle à la cour. La marquise de Pompadour mourut au château de Versailles en avril 1764, à l'âge de 43 ans.

⁶ Les biographies de la marquise de Pompadour sont trop nombreuses pour être toutes, ici, mises en référence. Il est généralement d'usage, chez les historiens, de se référer à la biographie écrite par Danielle Gallet (Danielle Gallet, *Madame de Pompadour ou le pouvoir féminin*, Paris, Fayard, 1985, 299 pages).

⁷ Elle gardera son titre de marquise de Pompadour jusqu'à son décès et ce, même après avoir été faite duchesse par le roi, en 1752.

Dès le moment de son installation à Versailles, la marquise serait devenue une force politique incontournable, ce qui expliquerait, d'ailleurs, l'assiduité de nombreux courtisans à son endroit. Si, à l'origine, c'est d'abord et avant tout pour ne pas être en reste vis-à-vis des autres courtisans que Croÿ courtise la marquise de Pompadour, favorite de Louis XV⁸, il l'envisage rapidement, par la suite, comme une pièce centrale sur l'échiquier de la cour. Ses observations l'amènent à croire que la marquise dispose d'un important pouvoir d'influence. Dès son arrivée à la cour, la marquise de Pompadour, d'après ce qu'en dit Croÿ, aurait fait octroyer des emplois prestigieux à ses parents et amis : elle aurait fait placer « sa grande amie Mme d'Estrades » auprès de Mesdames, filles du Roi⁹, « fait donner les Bâtiments » à son oncle, M. de Tournehem, et fait inscrire son jeune frère, M. de Vandières, « de toutes les parties »¹⁰. La familiarité entre le maréchal de Saxe et la marquise, jointe à la cour que font à cette dernière les ministres du Roi sont autant de signes que Croÿ choisit d'interpréter comme des preuves du pouvoir d'influence de la nouvelle favorite¹¹. Croyant le crédit de la marquise immense pour tout ce qui touche les grâces et les honneurs de cour, entraîné par l'attitude que nombre de courtisans adoptent à l'endroit de la favorite, Croÿ déploie par la suite maints efforts en vue d'entrer dans les bonnes grâces de cette dernière. En 1746, il lui est présenté par son beau-père le maréchal duc

⁸ Ainsi en est-il par exemple, en 1746, alors que la marquise vient tout juste de s'installer à la cour : « [...] elle recevait chez elle toute la Cour, en faisait presque les honneurs, et, tout le monde y allant, je songeai à m'y faire présenter, mais je n'en eus pas le temps » (Croÿ, tome I, p. 56) et « M'étant mis au fait de l'état de la Cour, je sus que le Roi s'abandonnait tout à fait à l'amour qu'il avait pour Mme la marquise de Pompadour (ci-devant Mme d'Étiolles), qu'elle avait beaucoup de crédit et que tout le monde lui faisait sa cour, de sorte que je m'arrangeai pour lui être présenté et tâcher d'être passablement avec elle » (Croÿ, tome I, p. 59).

⁹ Croÿ, tome I, p.59. D'après Luynes, Estrades n'aurait été nommée dame d'atours qu'en 1749. Toujours selon ce dernier, la comtesse d'Estrades et la marquise de Pompadour seraient apparentées par les Le Normant d'Étiolles (Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, Paris, Firmin Didot frères, fils et cie, 1860-65, volume VII, p. 45, cité dans William R. Newton, *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, p. 530).

¹⁰ Croÿ, tome I, p. 63.

¹¹ Croÿ, tome I, p. 62- 63.

d'Harcourt¹², et dès l'année suivante, il fait intercéder en sa faveur les frères Pâris auprès de la marquise¹³. Entre 1746 et 1753, Croÿ tente de gagner la marquise, attribuant ses réussites et ses échecs à sa plus ou moins grande capacité à se rappeler à elle. Mais ce n'est véritablement que lors de son affaire de la survivance du gouvernement de Condé que Croÿ se fait connaître de la marquise qui, en 1753, malgré les sollicitations précédentes du courtisan, avoue au duc d'Havré ne pas très bien connaître Croÿ :

M. le duc d'Havré allant remercier la Marquise de cette grâce, elle voulut lui dire quelque chose d'obligeant et, me prenant pour son frère, elle lui dit qu'il avait un frère à la Cour qu'elle ne connaissait pas fort particulièrement, mais qu'elle croyait un bon sujet. Il lui répondit que je n'étais que son cousin, mais que j'avais aussi beaucoup perdu, et qu'il n'y avait que du bien à dire de moi. Elle lui répliqua qu'elle le savait et qu'elle serait bien aise de me faire plaisir (elle cherchait à obliger la noblesse)¹⁴.

De cette offre, Croÿ compte profiter car à ses yeux, l'intervention de la marquise est d'autant plus efficace que, contrairement aux autres femmes dont il a précédemment été question, la marquise de Pompadour constitue pour sa part une voie d'accès directe à la personne du roi, agent ultime de toutes les grâces. Si Croÿ peut, par exemple, prétendre disposer, en la personne de la marquise de Leyde, d'une intermédiaire privilégiée auprès de l'Infante et de la marquise de Pompadour, c'est la marquise de Pompadour qui, auprès de Louis XV, s'avère être l'intercesseur le plus efficace : « auprès du Roy j'avois Madame de Pompadour qui paroissoit déterminé (sic) a me bien servir et meme avec ardeur »¹⁵.

¹² Croÿ, tome I, p. 59.

¹³ Croÿ, tome I, p. 71. Selon Croÿ, leur intercession auprès de la marquise serait à l'origine de son invitation, le 30 janvier 1747, à souper dans les petits cabinets.

¹⁴ Croÿ, tome I, p. 206. Les parenthèses sont de Croÿ.

¹⁵ Emmanuel de Croÿ, *Mémoires de ma vie*, Bibliothèque de l'Institut, ms 1651, folio 70. Ci-après « Croÿ, ms ».

Ainsi, disposant d'un accès privilégié à la personne du roi, elle est présentée comme celle qui, mieux que tout(e) autre, peut disposer favorablement le roi à l'égard d'un courtisan. Elle est investie, par Croÿ, du pouvoir de rappeler les courtisans à la mémoire du monarque auquel, contrairement aux ministres et autres personnages de la cour, elle semble pouvoir accéder comme bon lui semble, sans être soumise à aucune étiquette :

[...] elle me fit entrer. Je fus un peu embarrassé, n'ayant qu'à répéter la même chose, et je lui dis en deux mots qu'il y avait travail le soir, que j'étais sûr que mon affaire y serait rapportée, et qu'ainsi je la suppliais, avant ce travail, de rafraîchir la mémoire du Roi sur mon affaire, et de le porter à y être favorable; que tout dépendait de ce qu'elle lui dirait, d'Argenson paraissant, enfin, bien disposé. Elle me dit : « Je vais lui en parler; tout cela est dans votre mémoire! » et me fit bonne mine; sur quoi je me retirai dans sa chambre¹⁶.

À cet effet, le courtisan doit toutefois, préalablement, travailler à se rappeler à la mémoire de la marquise, cette dernière n'étant pas « naturellement » gagnée à Croÿ comme l'étaient les femmes de sa famille et étant, en plus, sollicitée par maints courtisans. Pour cette raison, Croÿ tente tout d'abord de se ménager la marquise en lui faisant lui-même sa cour : « J'allais, comme presque tout le monde, de temps en temps, à une heure, à la toilette de Mme de Pompadour »¹⁷. Bien que ce procédé soit utilisé par « presque tout le monde » comme l'écrit Croÿ, il n'est pas, aux yeux du courtisan, sans une certaine efficacité, ce dernier attribuant certaines de ses faveurs et défaveurs à son attitude vis-à-vis de la favorite :

¹⁶ Croÿ, tome I, p. 242. Le passage que j'ai souligné ne l'a pas été par les éditeurs mais l'est dans le manuscrit (Croÿ, ms 1651, folio 71).

¹⁷ Croÿ, tome I, p.62.

N'ayant pas assez fait ma cour à Mme de Pompadour, je perdis, pendant la fin de cet hiver, l'avantage de souper dans les cabinets¹⁸.

Le soir, au coucher, j'eus le bougeoir et, enfin, grâce à la Marquise, le Roi paraissait bien disposé¹⁹.

Croÿ veille aussi à s'assurer de la bienveillance d'individus qui fréquentent Pompadour : le prince de Soubise, le prince de Tingry, le cardinal de Bernis, le maréchal de Belle-Isle, M. de Chaulnes et la marquise de Leyde sont, pour Croÿ, autant de voix auprès de la favorite²⁰. La lettre constitue également, pour lui, un moyen de se rappeler à la marquise²¹. Tous les efforts que Croÿ déploie auprès de la marquise valent d'autant plus la peine qu'ils lui gagneront ultimement la faveur royale :

[...] les 2 g^d coups estant frapé je ne cherché plus qua faire dire du bien de moy et parler en ma faveur au Roy et a M^{ame} de pompadour pour quelle luy parle plus fort pour moy de sorte que je continuay de me coucher tart (sic) et peu dormir²².

Si l'on en croit l'exemple donné par le duc d'Havré dont l'ascension a été fulgurante et qui, selon Croÿ, s'est « livr[é] à la maîtresse »²³, courtiser la marquise peut très rapidement porter fruit :

Le duc d'Havré, depuis deux mois qu'il avait été obligé de s'attacher à la Marquise, était devenu courtisan intime, sans avoir jamais chassé avec le Roi, ce qui avait peu d'exemples. Il y avait huit jours qu'à un voyage de Trianon, il avait soupé pour la

¹⁸ Croÿ, tome I, p. 126. Pour d'autres extraits où Croÿ établit une relation de cause à effet entre le fait de courtiser la marquise et le fait de « réussir » à la cour, voir Croÿ, tome I, p. 130, 135-136 notamment.

¹⁹ Croÿ, tome I, p. 231. On retrouve aussi cette idée selon laquelle c'est la marquise qui « disposerait » le roi en faveur d'un courtisan dans les propos que tient la comtesse d'Estrades à Croÿ : « elle répéta toujours, chose plaisante | ou de bien bonne volonté~, qu'il fallait faire bien préparer le Roi par la Marquise » (Croÿ, tome I, p. 230 et Croÿ, ms 1651, folio 61 pour le passage entre accolades).

²⁰ Croÿ, tome I, p. 299 et tome II, p. 14, 127-128 (pour le prince de Soubise); Croÿ, tome II, p. 7 (pour le prince de Tingry); Croÿ, tome I, p. 359, 412 (pour le cardinal de Bernis); Croÿ, tome I, p. 387 (pour le maréchal de Belle-Isle); Croÿ, tome I, p. 339, 348 (pour M. de Chaulnes).

²¹ Notamment les lettres de sa mère la princesse douairière de Croÿ (Croÿ, tome I, p. 300 et tome II, p. 2 notamment).

²² Croÿ, ms 1648, folio 177.

²³ Croÿ, tome I, p. 262.

première fois (hors à l'armée) avec le Roi. A celui-ci, il eut permission d'y venir tous les jours. Le lendemain matin, je revins avec lui et, le soir, il soupa pour la première fois chez Mme de Pompadour, ce qui était la grande faveur et fort au-dessus de moi. Je vis le comte de Noailles, à Trianon, lui procurer cette faveur par une plaisanterie.

Le lendemain 19 janvier, il soupa, pour la première fois, dans les cabinets du Roi, à Versailles, de sorte qu'il fut tout d'un coup, des courtisans intimes²⁴ | sans avoir jamais chassé ny suivy le Roy, ce qui estoit fort agreable pour luy et faisois voire que si lon navois le talent de plaire et surtout de prendre les Bons souterins (sic) avec Hardiesse on coureroit et ferois toujours sa cour comme dit lafontaine se trouvant au lever au coucher, a ces heurs que lon scait estre les melieur, Bref se trouvant a tout et n'arivant a rien, c'est la devise de bien des courtissant (sic), et²⁵ Cela m'apprit qu'il n'y a que les souterrains bien pris et bien choisis qui font parvenir, et qu'alors il était à peu près aussi aisé de parvenir, en débutant, au pinacle, que d'y arriver par degrés²⁶.

Par conséquent, négliger la marquise, semble conclure Croÿ, serait synonyme de négliger sa carrière, et emprunter les « Bons souterins » serait une garantie de réussite, comme il l'écrit à la fin de l'hiver 1754, heureux d'avoir finalement réussi à obtenir le *Bon* du roi lui attribuant la survivance du gouvernement de Condé :

ainsi finy cet Hiver le plus heureux que jaye encor eu a paris par la douceur interieur et les agrements et aventages exterieures surtout de la cour estant venu a bout de bien plus que je naurois jamais cru pouvoir espere, surtout pour la grandissime affaire du gouvernement de Condé, et aussi pour la hardiesse et la decouverte des vrais souterains de la cour que javois pris, ce qui me metoit au dessus et en pase (sic) de tout suivre et tancer, enfain commencent de la a pouvoir jouer de grands roles de toutte facon. fin de lhiver avengeux²⁷

Le soin particulier et les efforts constants que Croÿ doit fournir en vue de s'assurer la faveur de Pompadour ne sont peut-être pas étrangers à la confusion qui s'installe parfois dans les objectifs qu'il poursuit. Par moment, il tend à oublier que le recours à la marquise n'est qu'un « moyen » visant l'atteinte d'une « fin » : la faveur du roi. Ainsi, parce qu'il lui

²⁴ Croÿ, tome I, p. 211-212.

²⁵ Croÿ, ms 1651, folio 43.

²⁶ Croÿ, tome I, p. 212. Voir aussi le passage où Tingry affirme à Croÿ que, sans rien faire d'autre que d'être distingué par Mme de Pompadour, Havré arrivera assurément à obtenir le cordon bleu et « qu'il l'aurait déjà s'il avait fait, il y avait quatre ans, ce qu'il faisait alors » c'est-à-dire courtiser la favorite et entretenir près d'elle des gens qui lui soient favorables (Croÿ, tome I, p. 262).

²⁷ Croÿ, ms 1651, folio 103. Croÿ souligne.

arrive, à certains moments, de croire que sa « réussite ne pouvait venir que par elle »²⁸, il s'étonne parfois du peu d'effets que peut avoir l'intervention de la marquise auprès du roi : « Je croyais que son crédit aurait fait passer au-dessus de tout, mais voyant qu'elle n'en avait pas assez pour faire changer le Roi de résolution, et connaissant celle où il était de ne pas accorder de nouveaux honneurs, les bras me tombèrent »²⁹. Parce qu'il croit que « la Marquise faisait tout, surtout pour les grâces de Cour », c'est avec difficulté qu'il se rend à l'avis de Soubise en décembre 1755, à l'effet qu'il « ne fallait pas croire que la dame fit la liste [des cordons bleus] elle-même »³⁰.

Le discours « clientéliste » dont use Croÿ pour parler de sa relation avec la marquise permet aussi d'évaluer le pouvoir et l'importance qu'il accorde à cette dernière. Alors qu'au début des *Mémoires* c'est la marquise qui cherche à « obliger » Croÿ en lui offrant ses « services »³¹, on assiste, dans le courant de l'année 1756, à un renversement du rapport de forces et des perspectives : à partir de ce moment, ce n'est plus, la marquise qui cherche à obliger Croÿ, ou la noblesse à travers lui, mais plutôt l'inverse.

Madame [de Pompadour] arriva : je me trouvai heureusement bien disposé. Je la remerciai des bontés que le Maréchal m'avait dit qu'elle avait pour moi. Je l'assurai de l'espérance unique que je mettais dans ses bontés, *étant sûr de lui plaire par mon zèle à faire mon devoir*, et que j'avais tant de raisons pour réussir, que je la connaissais trop éclairée, pour ne pas espérer pouvoir compter sur *sa protection*. Elle m'écouta avec un air de grand contentement, me dit qu'on était très content de moi, et qu'elle désirait de tout son cœur que j'eusse satisfaction³².

²⁸ Croÿ, ms 1654, folio 26.

²⁹ Croÿ, tome I, p. 299-300.

³⁰ Croÿ, tome I, p. 325.

³¹ Elle cherche à « obliger la noblesse », à faire « la fortune des grands noms » (Croÿ, tome I, p. 206 et p. 299; Croÿ, ms 1652, folio 120).

³² Croÿ, tome I, p. 359. Je souligne.

Les termes dont use Croÿ en vue de qualifier la marquise constituent aussi autant de signes permettant de mesurer le pouvoir qu'il lui accorde. Pompadour, notamment qualifiée de « presidante »³³ et de « regnante »³⁴ par le courtisan, est aussi, à deux reprises, associée à un premier ministre : « [...] il était fort agréable d'avoir à traiter vis-à-vis d'un si joli premier ministre, dont le rire était enchanteur, et écoutant fort bien »³⁵. Et tel un ministre, elle disposerait, selon Croÿ, de certains pouvoirs d'ordre diplomatique :

Tout ce qui s'appelait grâce dépendait de la marquise. Le système de son traité avec l'Impératrice se suivait et allait mener à faire marcher les 100.000 hommes sur le Bas-Rhin³⁶.

Elle était bien, dès lors, au comble, puisque les plus grandes affaires se traitaient chez elle, qu'elle avait fait, disait-on, le traité de Vienne avec l'abbé de Bernis, à l'insu de tous traitant directement avec M. de Kaunitz. C'était chez elle que le principal des affaires du temps, de l'intérieur, et tout ce qui regardait le Parlement se traitait, et par elle seule passaient toutes les grâces³⁷. | en Consequence comme ma reussitte ne pouvoit venir que par elle Le Roy estant dailleur Bien prevenu par M dargenson je sentis quil falois luy parler absolument, je precé a sa porte pour avoir le moien de lattendre en dedans a son retour de la messe³⁸.

Aussi, n'hésite-t-il pas, non plus, à faire part à la marquise de ses plans militaires. À la fin de l'année 1758, en pleine guerre de Sept Ans, c'est à elle que Croÿ soumet son plan visant à renforcer la marine française en vue de nuire à l'Angleterre :

| Histoire de mes projests contre Langleterre³⁹. J'ai dit que j'étais arrivé à Versailles le 18 décembre 1758, et que, dès ma première visite au Maréchal et à la Marquise, je

³³ Croÿ, ms 1649, folio 165.

³⁴ Croÿ, ms 1648, folio 197.

³⁵ Croÿ, tome I, p. 227. Voir aussi Croÿ, tome I, p. 312 : « Alors, on vit que le Roi ni personne ne voulait la guerre; que la Marquise, qui était plus premier ministre que jamais, ne la voulait absolument pas ». Voir aussi l'extrait suivant où la marquise fait la « besogne » de premier ministre bien que Croÿ ne la désigne pas comme tel : « a la cour cestoit bien de la jalousie secrette des ministres devoire que la Marquise faisois tous le beau de leurs besogne surtout du ministere de M dargenson » (Croÿ, ms 1651, folio 7).

³⁶ Croÿ, tome I, p. 390.

³⁷ Croÿ, tome I, p. 358-359.

³⁸ Croÿ, ms 1654, folio 26. Voir aussi Croÿ, tome I, p. 415-416 notamment.

³⁹ Croÿ, ms 1655, folio 137.

leur avais fait connaître que j'avais les choses les plus essentielles à leur communiquer, mais l'on était si occupé qu'on me remettait sans cesse⁴⁰.

Parce qu'il considère la marquise de Pompadour comme une voie d'accès directe au roi, et parce qu'il lui reconnaît certains pouvoirs décisionnels en ce qui a trait à l'attribution des grâces de cour, Croÿ mobilise une bonne partie de ses efforts et de son réseau à se la gagner. Parce que Croÿ considère la marquise comme une intermédiaire déterminante pour l'avancement de sa carrière et qu'il souhaite la voir intervenir en sa faveur, il présente les interventions et les pouvoirs de cette dernière comme allant de soi. Mais qu'est-ce qui, dans les *Mémoires*, contribue à ce que les interventions politiques de la marquise de Pompadour soient présentées comme légitimes?

II) LES « APPARENCES » DE LA LÉGITIMITÉ

II.1. La fonction légitimatrice du portrait

II.1.1. Les « ornements » de la cour

Bien que Croÿ se soit installé à Versailles dès 1741⁴¹, les nombreuses campagnes militaires auxquelles il participa entre 1741 et 1746 le tinrent, le plus souvent, éloigné de la cour. En 1746, projetant de devenir, selon ses propres termes, « courtisan assez assidu »⁴², il tente de s'introduire dans les réseaux de cour. C'est à cet effet qu'au mois de janvier 1746, il est présenté à la marquise de Pompadour, favorite du roi, qui est à la cour depuis peu, les débuts de sa faveur remontant à l'année précédente :

⁴⁰ Croÿ, tome I, p. 445. Voir aussi le passage où il lui remet un mémoire sur les gardes-côtes (Croÿ, tome I, p. 419).

⁴¹ Croÿ, tome I, p. 32.

⁴² Croÿ, tome I, p. 57.

[mon beau-père] me mena chez Mme la marquise de Pompadour et il m'y présenta. Je ne la connaissais point du tout : elle me parut charmante de figure et de caractère. Elle était à sa toilette, et on ne peut pas plus jolie. D'ailleurs remplie de talents amusants, de sorte que le Roi paraissait l'aimer plus que toutes les autres, et il avait raison : comme maîtresse, c'était la plus aimable⁴³.

Ce premier portrait que livre Croÿ de la marquise est d'un intérêt particulier. Tout d'abord, il offre une synthèse des deux principaux éléments constitutifs des portraits de la marquise qui sont livrés tout au long des *Mémoires* : une référence au corps de Mme de Pompadour, sensible à travers ses caractéristiques qui sont perçues et décrites par Croÿ, et une référence à la fonction de maîtresse qui est celle de la marquise auprès du roi. Ces éléments sont précisément ceux qui permettront de mieux comprendre les enjeux de la représentation de la marquise de Pompadour et de ses pouvoirs. Mais ce portrait explicite en plus les rapports que devrait établir le lecteur, si l'on en croit Croÿ, entre ces deux éléments : parce que Mme de Pompadour est « charmante de figure et de caractère », « on ne peut pas plus jolie » et « remplie de talents amusants », l'amour du roi pour elle est parfaitement justifié. Aux dires mêmes de Croÿ, le roi, de toute façon, « ne pouvait mieux choisir ». C'est, du moins, la conclusion qu'il tire de la comparaison qu'il établit entre les qualités de Mme de Pompadour et celles de la comtesse de Forcalquier, que la marquise semble envisager comme une rivale potentielle. L'épisode dont il est ici question se déroule en février 1747, à l'occasion du bal masqué donné dans le cadre des festivités entourant le second mariage du Dauphin Louis :

Ce coup d'œil, surtout la galerie, est superbe. Toute la bonne compagnie s'y était réfugiée, ce qui la rendait très belle. J'y examinai le Roi masqué, aux pieds de Mme de Pompadour, qui y était charmante. Je ne reconnus le Roi qu'à l'inquiétude qu'elle laissa échapper en le voyant passer sur les banquettes. Mme de Forcalquier y était. Je la comparai à Mme de Pompadour et la trouvai plus jolie, et moins de grâce. Enfin, en

⁴³ Croÿ, tome I, p. 59.

fait de maîtresse simple, le Roi ne pouvait mieux choisir; aussi en paraissait-il éperdument amoureux⁴⁴.

Même lorsqu'il compare la marquise à cette Mme de Forcalquier dont la beauté et les grâces ne sont pourtant pas à négliger, cette dernière étant même « plus jolie » que la marquise, Croÿ finit par donner son aval au choix royal semblant ainsi, ultimement, conclure à la supériorité des qualités de la marquise. En soutenant que « le Roi ne pouvait mieux choisir », ce qui explique pourquoi il paraît « éperdument amoureux » de sa favorite, Croÿ affirme la légitimité de la présence de la marquise auprès du roi.

Il est d'autant plus justifié d'insister ici sur le lien qu'établit Croÿ entre les qualités du corps de la marquise et la valeur du choix du roi que c'est précisément l'absence présumée de ces qualités chez la favorite qui servit de prétexte à certaines des critiques qui furent dirigées contre elle. Par exemple, l'auteur anonyme des *Poissonnades*, pamphlet qui circula vers 1749, en vue de s'en prendre à la fois au physique prétendument disgracieux de la marquise et à sa présumée sottise, exploite le patronyme discourtois de la favorite et dépeint sa victime sous les traits de l'animal — le poisson — dont elle porte le nom⁴⁵ :

La contenance éventée
La peau jaune et truitée,
Et chaque dent tachetée
Les yeux fades, le col long,
Sans esprit, sans caractère,
L'âme vide et mercenaire;
Le propos d'une commère
Tout est bas chez la Poisson, son son, son⁴⁶.

⁴⁴ Croÿ, tome I, p. 78. Malgré l'ambiguïté de ce passage, je soutiens que c'est à la marquise de Pompadour, et non à Mme de Forcalquier, que Croÿ fait référence en utilisant l'expression « maîtresse simple » : dans les *Mémoires*, ce passage s'inscrit dans un contexte où Croÿ fait référence, à de multiples reprises, à la force des sentiments qui unissent le roi à la marquise (voir la note 88 de la présente partie).

⁴⁵ La marquise de Pompadour est née Jeanne-Antoinette Poisson.

⁴⁶ Recueil Clairambault-Maurepas, *Chansonnier historique du XVIII^e siècle*, Paris, A. Quantin imprimeur, 1882, p. 137. Un peu plus loin, il est fait référence à son « haleine » qui, telle l'odeur du poisson, « n'embaume pas » (*Ibid.*, p. 138).

Quant au couplet suivant, il suggère que l'apparence physique est un critère essentiel à la justification de la présence d'une favorite royale à la cour :

Si dans les beautés choisies
Elle était des plus jolies,
On pardonne les folies
Quand l'objet est un bijou;
Mais pour si mince figure,
Et si sottie créature,
S'attirer tant de murmure,
Chacun pense le roi fou, fou, fou, fou⁴⁷.

Autrement dit, le pamphlétaire laisse entendre que Louis XV aurait su se faire pardonner sa relation extraconjugale s'il avait choisi pour « objet » de son affection une femme qui soit « un bijou ». Mais qu'entend, ici, l'auteur par « bijou »? Le terme peut revêtir une connotation sexuelle, le mot « bijou », pouvant faire directement référence aux organes sexuels féminins⁴⁸ et constituer, par le fait même, un rappel de ce en quoi doit consister la « fonction » de la favorite royale. Les tenants d'une telle interprétation pourraient, d'ailleurs, invoquer le fait que les *Poissonnades*, qui circulèrent en 1749, sont contemporaines des *Bijoux indiscrets*, un roman de Denis Diderot publié en 1748 qui atteste que la connotation sexuelle du mot « bijou » était probablement très bien entendue à la fin de la décennie 1740⁴⁹. Toutefois, nous pourrions tout aussi bien lire le terme comme une

⁴⁷ *Ibid*, p. 137. À noter que selon Elise Goodman, une historienne de l'art qui s'est intéressée aux portraits de Mme de Pompadour, la marquise aurait cherché à se faire représenter sous les traits idéaux de la « belle savante », notamment en vue de faire pendant aux attaques portées contre son corps dans les *Poissonnades* (Elise Goodman, *The Portraits of Madame de Pompadour: Celebrating the Femme Savante*, Berkeley, University of California Press, 2000, p. 16-18).

⁴⁸ Si l'on en croit le *Dictionnaire historique de la langue française*, la première attestation d'une connotation sexuelle attribuée au mot « bijou » remonterait à 1628 (« Bijou » dans Alain Rey dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998, v. 1, p. 396).

⁴⁹ Denis Diderot, *Les bijoux indiscrets*, Paris, Flammarion, 1968 (c1748), 313 pages (coll. « Classique Garnier »). Voir aussi la chanson intitulée « Les bijoux » qui, datée elle aussi de 1748, reprend la trame du roman de Diderot (Recueil Clairambault-Maurepas, *Chansonnier historique du XVIII^e siècle*, Paris, A. Quantin imprimeur, 1882, p. 114-116).

référence à la fonction d'apparat qu'à l'instar d'un bijou, une femme se devait de remplir à la cour par l'ostentation de ses parures et de sa beauté.

Si l'on en croit Brantôme, un chroniqueur ayant vécu à la cour d'Henri II de Valois, c'est en qualité « d'ornement » que les femmes auraient été introduites à la cour des Valois : « Considérant que toute la décoration d'une cour était des dames, [François 1^{er}] l'en voulut peupler plus que de la coutume ancienne. Comme de vrai, une cour sans dames, c'est un jardin sans aucune belles fleurs »⁵⁰. Cette idée-préjugé aurait par la suite perduré : « l'incarnation de l'agrément, de la beauté dispensée au regard de tous »⁵¹ aurait constitué le fondement de la fonction qui était celle des femmes à la cour sous Louis XV, ce qu'attestent d'ailleurs les nombreuses descriptions faites par Croÿ de scènes de la vie de cour. Dans les *Mémoires*, les femmes de la cour en général remplissent effectivement à merveille une fonction d'apparat. C'est du moins ce que révèle la description faite par Croÿ de la cérémonie du mariage du Dauphin Louis, futur Louis XVI, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche qui eut lieu le 16 mai 1770 :

Les mariés étaient sur des carreaux, au pied de l'autel, le Roi, à son prie-Dieu, fort reculé; trente-cinq femmes de la Cour et du service faisaient un cordon d'habits superbe des deux côtés, et toutes les charges de la cour, avec quelques dames titrées,

⁵⁰ Brantôme, cité par Jean-François Solnon, *La cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 22. Jean-François Solnon, raconte que François 1^{er}, afin de permettre aux dames de sa cour de remplir leur fonction « ornementale », aurait même consacré des fonds à les bien vêtir (*Ibid.*, p. 23). Voir aussi Madeleine Lazard, (*Les avenues de Fémynie. Les femmes et la Renaissance*, Paris, Fayard, 2001, p. 254.), ainsi que la section intitulée « Combien les Femmes sont necessaires dans les Cours » chez Nicolas Faret : « A cela il faut encores adjoûter, que sans elles les plus belles Cours du monde demeureroient tristes & languissantes, sans ornement, sans splendeur, sans ioye, & sans aucune forte (sic) de galanterie : Et faut avoüer que c'est leur seule presence qui resveille les esprits, & picque la generosité de tous ceux qui en ont quelques sentimens » (Nicolas Faret, *L'honeste homme...*, p. 203-204).

⁵¹ Vincent Cochet, « Le fard au XVIII^e siècle. Image, maquillage, grimage » dans Daniel Rabreau éd., *Imaginaire et création artistique à Paris sous l'Ancien Régime : XVII^e-XVIII^e siècles : art, politique, trompe-l'œil, voyages, spectacles et jardins*, Bordeaux, William Blake & Co., Art and Arts; Paris, Centre Ledoux, Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, 1998, p. 107.

dont étaient ma fille et belle-fille, achevaient de remplir la chapelle d'habits magnifiques⁵².

À l'instar de ces « trente-cinq femmes de la Cour et du service » qui faisaient un « cordon d'habits superbe » durant la cérémonie, celles qui, le soir même de ce mariage, participèrent aux jeux organisés en cette occasion, surent aussi remplir leur fonction d'apparat :

Le Roi [...] vint [dans la galerie] à six heures et demie, et se mit au jeu au milieu, à une très grande table ronde. Les dames faisaient partout des parties, ce qui, avec le reste des courtisans et des étrangers, faisait que la galerie entière était très pleine de superbes habits. On laissa la balustrade pour les dames de Paris qui passaient successivement et faisaient spectacle d'un côté.

A la nuit, quand, en peu de temps, on eut tout illuminé, les habits furent beaucoup plus brillants à la lumière. Il est étonnant comme elle rehausse et fait éclater l'or et l'argent et comme le grand jour les efface. Ce nouvel éclat, joint à celui de l'illumination de la galerie, faisait un très grand effet. La table de jeu du roi, surtout, entourée de trois ou quatre rangs de dames superbement habillées, et la masse des diamants faisaient un coup d'œil remarquable⁵³.

La marquise de Pompadour, telle qu'elle est représentée par Croÿ, est en quelque sorte investie de cette légitimité qui semble être accordée aux femmes d'apparat dans la société de cour. Aux dires mêmes de Croÿ, elle sait s'avérer aussi brillante que ces femmes parées placées en rangs autour du roi et qui, dans l'extrait précédemment cité, sont assimilables à des perles servant à rehausser l'éclat de la couronne. Le 17 février 1756, la marquise était « parée en diamants, et comme à son ordinaire, encore fort jolie et rengraissée »⁵⁴ lorsqu'elle reçut ambassadeurs et courtisans. Lors des petits soupers, elle avait l'habitude, selon Croÿ, de se tenir « auprès du Roi, fort parée et, comme à l'ordinaire,

⁵² Croÿ, tome II, p. 396. Pour d'autres exemples, voir aussi Croÿ, tome I, p. 75, 79, 80; Croÿ, tome II, p. 392, 397, 424 notamment.

⁵³ Croÿ, tome II, p. 397. Si l'on en croit Véronique Nahoum-Grappe, le pouvoir politique aurait toujours su « attirer les femmes les plus brillantes, le brillant étant l'équivalent matériel de la beauté, et supposant un budget non négligeable » (Véronique Nahoum-Grappe, « La belle femme » dans Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, dir., *Histoire des femmes en Occident. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 2002 (c1991), p. 129).

⁵⁴ Croÿ, tome I, p. 341.

fort gaie »⁵⁵. Dans une des parties qu'elle organise pour le roi, Croÿ mentionne qu'elle « fut [...] fort brillante [...], à la gauche du Roi, à qui elle fit faire tout au mieux »⁵⁶.

Le fait qu'elle fasse ainsi faire « tout au mieux » au roi est aussi signe, chez Croÿ, de la fonction civilisatrice qu'elle sait remplir auprès du monarque, fonction civilisatrice qui, tout comme celle d'ornementation, faisait partie des fonctions qui étaient attribuées, à l'époque moderne, aux femmes en général et à celles de la cour en particulier. Les historiens qui se sont intéressés à la question de la civilité ont noté que, dans la plupart des traités consacrés tant à la civilité en général qu'à la vie de cour en particulier, la fréquentation des femmes était posée comme nécessaire à la formation de l'honnête homme, ces dernières étant considérées comme d'importants facteurs de « civilisation des mœurs »⁵⁷. Or, la marquise, en plus de veiller à ce que le roi fasse « tout au mieux » comme dans l'extrait précédent, aurait aussi, aux dires de Croÿ, engagé Louis XV à modifier son comportement à l'égard de son épouse et de son fils⁵⁸. Mieux encore, la marquise aurait fait « infiniment profit[er] » le Roi en travaillant à former son goût « pour ce que l'on appelle agrément et bon ton du monde » :

Le Roi m[e] parut de plus en plus charmant, et ne pouvant être mieux, là : doux, poli, gai, aimable, parlant beaucoup, très bien, toujours juste et avec esprit et agrément. Les comédies des petites cabinets, que l'on préparait pour les reprendre plus fort que jamais, à Versailles, faisaient une partie des conversations. Mme de Pompadour, qui y

⁵⁵ Croÿ, tome I, p. 344 notamment.

⁵⁶ Croÿ, tome I, p. 203.

⁵⁷ Voir notamment Jacques Revel (« Les usages de la civilité » dans Philippe Ariès et Georges Duby, dir., *Histoire de la vie privée*. Tome III : *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1999, p. 192-200 surtout) et, pour le XVIII^e siècle, voir Dena Goodman (*The Republic of Letters, A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1994, p. 4-11 surtout).

⁵⁸ « Elle était très bien avec la Reine, ayant engagé le Roi à agir tout au mieux avec elle, la faisant venir à Choisy, et de toutes les parties, ainsi que M. le Dauphin et Mesdames » (Croÿ, tome I, p. 59). La marquise est aussi soupçonnée par Croÿ d'être à l'origine d'un tête-à-tête du roi avec son fils le Dauphin : « Le 23, à 10 heures, le Roi partit pour Choisy avec toute la Cour, allant dans un vis-à-vis, tête-à-tête avec M. le Dauphin, ce qui était fort bien, et était peut-être l'ouvrage de l'habile maîtresse, laquelle avait été avec les dames de la Reine » (Croÿ, tome I, p. 61).

brillait extrêmement, ayant tous les talents, cherchait à amuser et à retenir par là le Roi qui, sans y avoir de goût, y formait le sien pour ce que l'on appelle agrément et bon ton du monde, et il avait, en cela, infiniment profité, étant alors fort aimable dans son particulier, et cela ayant beaucoup influé sur son extérieur, de sorte qu'alors la timidité était secouée, et on pouvait dire qu'il était parfaitement bien dégourdi⁵⁹.

La valeur méliorative qui doit, selon Croÿ, être accordée à la présence de la marquise auprès du roi est ici on ne peut plus claire, la formation du goût du roi ayant été, comme le mentionne Croÿ, jusqu'à « influ[er] sur l'extérieur » de ce dernier qui, dès lors, ne « pouva[it] être mieux ». Ainsi, à l'instar de la dame de cour idéale, la marquise de Pompadour, telle que représentée par Croÿ, orne la cour de sa beauté et de ses parures et participe à la « civilisation des mœurs » de sa société. Toutefois, un important élément, devant aussi faire partie de « l'attirail » de la femme de cour, manque à la marquise de Pompadour : la « naissance ».

II.1.2. La « naissance » et ses apparences

Si la faveur qu'accorde le roi à la marquise s'explique en grande partie, chez Croÿ, par l'apparence de cette dernière, la faveur royale, dans la société de cour, doit aussi, théoriquement, tant pour les hommes que pour les femmes, se poser comme une reconnaissance de la valeur fondamentale d'un individu⁶⁰. Et cette valeur fondamentale est, quant à elle, inhérente à la noblesse, au sang. Dans cette logique de la primauté nobiliaire, l'apparence et la présentation du corps, le visage et les attitudes, deviennent le gage de la noblesse, donc de la valeur du sang. De cette croyance découle peut-être l'étonnement de Giacomo Casanova qui, de passage à la cour de Louis XV en 1750, est tout surpris de voir un roi d'une beauté telle qu'il le croit l'incarnation de ce qu'il considère être la « majesté

⁵⁹ Croÿ, tome I, p. 91-92.

⁶⁰ Jacques Revel, « Les usages de la civilité »..., p. 193.

idéale »⁶¹, entouré de femmes aussi laides que le sont celles qui fréquentent sa cour, comme si la beauté de Louis XV, ou encore le capital symbolique du Roi de France, avait commandé la présence aux côtés du monarque d'individus à son image :

Le lendemain de mon arrivée à Fontainebleau, j'allai seul à la cour, et je vis Louis XV, le beau roi, allant à la messe, et toute la famille royale, et toutes les dames de la cour, qui me surprisent par leur laideur autant que celles de la cour de Turin m'avaient surpris par leur beauté⁶².

Parce que le corps, tant par ses attitudes que par son apparence générale, se pose comme une matérialisation, comme une manifestation de la valeur du sang, il apparaît légitime, aux yeux du courtisan, de faire référence au sang en vue de signifier la beauté ou la laideur⁶³. Ainsi Croÿ établit-il une adéquation directe entre l'apparence et le sang lorsque, par exemple, en vue de souligner la laideur de celles qu'il nomme les « dames de Paris » il écrit que « le sang de Paris [...] n'est pas beau »⁶⁴. Alors que le corps agréable tant dans ses attitudes que dans son apparence se pose comme une manifestation visible de la noblesse d'un individu, la laideur, elle, devrait théoriquement être le reflet d'un sang qui, par opposition, ne serait pas noble.

⁶¹ Le portrait que dresse Casanova de Louis XV est le suivant : « Louis XV avait la plus belle tête qu'il soit possible de voir, et il la portait avec autant de grâce que de majesté. Jamais habile peintre n'est parvenu à rendre l'expression de cette magnifique tête quand ce monarque la tournait avec bienveillance pour regarder quelqu'un. Sa beauté et sa grâce forçaient l'amour de prime abord. Je crus en le voyant avoir rencontré la majesté idéale que j'avais été si choqué de ne pas trouver dans le roi de Sardaigne » (Giacomo Casanova, *Mémoires*, Paris, Gallimard, 1958, tome I, p. 661 (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »)).

⁶² Casanova, *Ibid.*, p. 661-661. Mais au côté de ces « laiderons » que sont, en général, les femmes de la cour de France aux yeux du voyageur vénitien, la « belle marquise » de Pompadour comme il la nomme en un endroit, fait évidemment bonne figure. Casanova en parle en ces termes : « la belle marquise » (tome II, p. 32), « la grande dame » (tome II, p. 31), « la célèbre marquise » (tome II, p. 31).

⁶³ Sur la « non gratuité » du fait de beauté, voir Véronique Nahoum-Grappe, « La belle femme »..., p. 116 et 125. Sur la « distinction naturelle » que laisseraient apercevoir, selon certains, les caractéristiques physiques, voir Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2002 (c1998), p. 92

⁶⁴ Croÿ, tome II, p. 397.

Or, en ce qui concerne la question du sang, la marquise de Pompadour n'est pas sans poser problèmes puisque cette dernière ne doit son titre qu'au don que lui fit Louis XV du marquisat de Pompadour en 1745. La question de ses origines a, d'ailleurs, fait couler beaucoup d'encre, tant chez ses contemporains que chez les historiens à leur suite. Elle fut l'un des thèmes les plus couramment abordés dans les nombreux écrits clandestins qui étaient hostiles à la favorite⁶⁵. Imbus des privilèges réservés à ceux dont le sang est noble, certains courtisans, envisageant le rôle de favorite royale comme une « fonction » privilégiée devant être exclusivement réservée aux dames de la noblesse, n'auraient jamais réussi à admettre l'introduction, en leur rang, d'une bourgeoise de Paris, d'une femme qui, contrairement aux favorites qui l'avaient précédée auprès de Louis XV et de ses prédécesseurs, n'était pas « née »⁶⁶. La basse extraction de la marquise, symbolisée par son patronyme — Poisson — tout comme son apparence physique prétendument disgracieuse, comme je l'ai mentionné plus haut, auraient ainsi constitué le thème privilégié des attaques de tous ceux qui, pour des raisons le plus souvent politiques, ont cherché à la discréditer⁶⁷. Or, les références constantes, dans les *Mémoires* de Croÿ, aux qualités avantageuses du corps de la marquise, en plus de justifier le choix du roi, semblent précisément régler cette question.

⁶⁵ Voir le répertoire des textes clandestins dressé par Robert Darnton où un certain nombre de titres portent directement sur Mme de Pompadour (Robert Darnton, *The Corpus of Clandestine Literature in France, 1769-1789*, New York, W. W. Norton, 1995, 260 pages).

⁶⁶ Pour une histoire des favorites royales de France, voir Guy Chaussinand-Nogaret, *La vie quotidienne des femmes du roi. D'Agnès Sorel à Marie-Antoinette*, Paris, Hachette, 1990, 262 pages.

⁶⁷ Thomas Kaiser a consacré un article aux critiques qui furent adressées à Mme de Pompadour par des courtisans. Selon lui, la majeure partie de ces critiques est issue du parti « dévot », parti de la reine qui constitue selon lui, « an institutionalized court opposition to almost any woman threatening to capture and to capitalize upon the king's affections » (« Madame de Pompadour and the Theaters of Power » dans *French Historical Studies*, vol. 19, no 4 (automne 1996), p. 1025). Par conséquent, ces critiques auraient, selon Kaiser, été adressées davantage à la qualité de maîtresse du roi qui était celle de la marquise, qu'à sa qualité de bourgeoise anoblie. Cependant, Kaiser note aussi que la question de la basse extraction de la marquise constitue un des thèmes privilégiés des attaques qui lui furent adressées par le parti dévot. Sur cette notion de parti « dévot », voir Bernard Hours, *Louis XV et sa cour*, Paris, PUF, 2002, plus particulièrement les p. 176-195 et les p. 207-275.

Bien que la marquise ne soit pas « née », sa figure, ses attitudes et ses manières devraient, semble dire Croÿ, rendre légitime sa présence à la cour, précisément parce qu'elles lui donnent les *apparences* de cette naissance qui lui fait défaut : « Mme la marquise de Pompadour était engraisée et mieux de figure que jamais. Elle avait même le talent de son état, *paraissant née* pour remplir cette place »⁶⁸. D'ailleurs, la marquise, telle que représentée par Croÿ, excelle dans tous les arts et divertissements d'agrément qui sont chers aux courtisans et qui, si l'on en croit les historiens, auraient occupé une fonction particulière dans la formation idéale de l'honnête homme, ces arts permettant de démontrer son niveau de maîtrise de soi : comédienne « brillante », la marquise sait aussi être une danseuse « charmante »⁶⁹.

Comme s'il ne pouvait admettre une non-concordance entre la « nature » roturière de la marquise et les apparences de noblesse qui sont les siennes, Croÿ, en deux endroits au moins, use du terme « noble » pour qualifier tant la pensée que l'attitude de la marquise « en affaires »⁷⁰. De plus, Croÿ attribue à la marquise des réflexes nobiliaires illustrés par son attitude à l'égard des représentants des plus anciennes familles aristocratiques, attitude qui, tout comme son physique et ses manières, est pour Croÿ digne de la noblesse au service de laquelle elle se consacre :

⁶⁸ Croÿ, tome I, p. 93. Je souligne. Selon Pierre Serna, lorsqu'il est question de noblesse, il est tout aussi important de « paraître » que « d'être » (« Le noble » dans Michel Vovelle, dir., *L'homme des Lumières*, Paris, Seuil, 1996 [1992], p. 44-45).

⁶⁹ Sur les dons de comédienne de la marquise, voir notamment Croÿ, tome I, p. 74, 91-92. Sur la danse, voir Croÿ, tome I, p. 76.

⁷⁰ « Je l'ai toujours trouvée serviable et vraie en affaires, et même avec noblesse et sentiment » (Croÿ, tome I, p. 300); « en general elle pensoit noblement » (Croÿ, ms 1652, folio 120).

[le Prince de Soubise me dit] qu'elle était trop heureuse de pouvoir faire l'avantage d'une aussi grande Maison, et qu'elle le sentait bien (M. de Soubise agissait toujours en grand seigneur et la faisait agir noblement)⁷¹. En effet, ce 13, à la Meute, il me dit qu'il avait entamé en général (sic), et qu'elle était enchantée de pouvoir nous être utile. Sur cela, je m'approchai de la Marquise, comme elle sortait de table. Elle me fit les mines les plus gracieuses et toutes sortes de politesses. Dans ce moment, je ne doutai pas de la joie qu'elle avait de pouvoir faire la fortune des grands noms, qu'elle en était flattée, et qu'elle allait emporter mon affaire⁷².

En présentant la marquise comme faisant la promotion des « grandes Maisons », des « grands noms », Croÿ rend l'intervention politique de la marquise d'autant plus légitime qu'il laisse entendre que cette dernière use du pouvoir que tous croient être le sien en ce qui a trait aux grâces et nominations de cour, dans le but de perpétuer le système des privilèges nobiliaires. Une telle description, parce qu'elle sous-tend l'idée selon laquelle la marquise adhérerait à l'ordre social aristocratique, consacre en quelque sorte la construction de la légitimité de la marquise et de ses pouvoirs.

En bref, les références au corps de la marquise de Pompadour dans les *Mémoires* de Croÿ permettent de légitimer la présence de la marquise à la cour : sa beauté, ses talents et ses manières rendent légitime l'élection de la marquise par le roi, permettent à cette dernière de remplir les fonctions réservées aux femmes dans la société de cour et règlent la question de ses origines qui, dans une société tout entière tournée vers les principes nobiliaires, posait quelques problèmes. Mais il importe aussi de souligner que ces références constantes au corps de la marquise de Pompadour, parce qu'elles ont aussi pour effet d'affirmer la « féminité » de cette dernière, comportent un autre enjeu.

⁷¹ À noter que la maison des Rohan-Soubise est l'une des plus grandes du royaume.

⁷² Croÿ, tome I, p. 299. Voir aussi Croÿ, ms 1652, folio 120 : « elle vouloit le bien et obliger la noblesse ».

II.2. La fonction normalisatrice du portrait

Si l'on en croit les historiens, nombreux sont ceux qui, à l'époque moderne, percevaient le corps des femmes comme une menace⁷³. La beauté et le charme « féminins », par exemple, auraient été considérés comme de puissants facteurs de désordre social, par lesquels les femmes pouvaient prendre un certain ascendant sur les hommes : « le charme vénusien est la première pierre d'une domination insensible qui s'édifie sur la séduction qu'elle exerce sur des sujets fascinés par sa beauté [...] »⁷⁴. Mais si l'on en croit d'autres historiens, la beauté aurait aussi, toujours à l'époque moderne, constitué un facteur servant paradoxalement à définir, à caractériser positivement le sujet de sexe féminin⁷⁵. Sarah Matthews-Grieco, par exemple, parle de « l'obligation sociale et morale de la femme de paraître belle »⁷⁶. Dans la même foulée, Véronique Nahoum-Grappe, soutient que dans les textes de l'époque moderne, « la simple mention du fait de beauté suffit à identifier le sujet de sexe féminin »⁷⁷. Aussi, la beauté est-elle une caractéristique qu'on exige des femmes et à laquelle elles doivent se conformer, car si la beauté peut représenter un danger, la laideur est, quant à elle, reçue comme une tare. Ainsi, chez Croÿ, la beauté de la marquise n'est pas perçue comme un facteur de désordre social mais plutôt comme un signe de la conformité de cette dernière avec un certain idéal féminin qui, s'il peut constituer une menace aux yeux de certains, peut aussi s'avérer rassurant lorsqu'il est question d'une

⁷³ Voir notamment Jean Delumeau, « Les agents de Satan : II. – La femme » dans Jean Delumeau, *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978, p. 398-449.

⁷⁴ Pierre Ronzeau, « La femme au pouvoir ou le monde à l'envers » dans *Dix-septième siècle*, no 108 (1975), p. 20.

⁷⁵ Dans l'argumentation utilisée lors de la « querelle des femmes », si la beauté fut, pour les détracteurs des femmes, un argument jouant contre ces dernières, elle fut aussi, pour les défenseurs des femmes, un argument en faveur de leur prétendue supériorité (Marc Angenot, *Les Champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 193 pages).

⁷⁶ Sarah Matthews-Grieco, « Corps, apparence et sexualité » dans Natalie Zemon Davis et Arlette Farge dir., *Histoire des femmes en Occident. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 2002 (c1991), p. 85.

⁷⁷ Véronique Nahoum-Grappe, « La belle femme »..., p. 115.

femme de pouvoir⁷⁸. Chez Croÿ du moins, si les allusions à la beauté, aux talents et aux autres qualités physiques de la marquise ont pour effet de légitimer la présence de cette dernière à la cour, l'énumération et l'insistance de Croÿ sur ces qualités ont aussi pour effet de réinscrire la marquise et le « crédit » qui est prétendument le sien dans la dynamique des rapports de force inégalitaires qui marquent tant sa relation au roi, dont elle est la sujette, que sa relation à l'homme qu'est le roi et dont elle est l'amante, homme-roi à la faveur duquel elle doit sa position hiérarchique.

II.2.1. Un retour sur les rapports à établir entre la « figure » et la « place »

Si l'apparence physique de la marquise est, pour Croÿ, à l'origine du choix qu'en fit le roi, elle est aussi présentée par le courtisan comme une contrainte à laquelle la marquise doit se conformer, se soumettre. Si, sans ces attributs, cette place pour laquelle elle « paraît née » ne lui aurait pas été d'emblée attribuée, sa place ne lui serait pas conservée si elle ne s'assurait de préserver ces qualités qui sont les siennes. C'est du moins ce que révèle l'extrait des *Mémoires* où il est question de l'attitude qu'adopte Mme de Pompadour devant les courtisans, en août 1754, à l'occasion du décès prématuré de sa fillette, Alexandrine, née de sa courte union avec Charles Le Normant de Tournehem, seigneur d'Etiolles :

⁷⁸ « The presumption of modern politicians is still that the populace at large needs to be reassured of the essential femininity of female political figures » (Suzanne Dixon, « Conclusion — The Enduring Theme : Domineering Dowagers and Scheming Concubines » dans Barbara Garlick *et alii* éd., *Stereotypes of Women in Power : Historical Perspectives and Revisionist Views*, New York, Greenwood Press, 1992, p. 219). À noter que cette conclusion ressort également d'études réalisées sur les représentations des femmes politiques au XX^e siècle. Selon Jane Freedman, les symboles attachés à la féminité seraient récurrents dans les représentations que livrent, encore aujourd'hui, les journalistes des femmes politiques (Jane Freedman, *Femmes politiques : mythes et symboles*, Paris/Montréal, Éditions de l'Harmattan, 1997, 291 pages).

Je vis, pour la première fois, la Marquise, depuis la perte de sa fille, coup affreux dont je la croyais écrasée. Mais, comme trop de douleur aurait fait trop de tort à sa figure, et peut-être à sa place, je ne la trouvai ni changée, ni abattue, et, par un de ces miracles de Cour qui sont fréquents, je ne la trouvai ni plus mal, ni affectant l'air plus sérieux. Cependant, elle avait été rudement frappée, et elle était vraisemblablement aussi malheureuse intérieurement qu'elle paraissait heureuse extérieurement⁷⁹

Parce que la marquise n'a jamais parue « fausse en rien »⁸⁰, Croÿ ne peut qu'attribuer ce qu'il ne doute pas un instant être une non concordance entre l'intérieur - les véritables sentiments de la marquise - et l'extérieur de la marquise à la nécessité pour cette dernière de ne pas faire « trop de tort à sa figure », ce qui pourrait menacer sa place. Le maintien de la marquise à la cour impliquerait donc, pour cette dernière, une importante contrainte : celle de conserver une figure plaisante et ce, quelle que soit la situation. Et à cette contrainte, à cette exigence de beauté elle doit se conformer sous peine de perdre sa place. En quelque sorte esclave de sa figure, la marquise, telle que Croÿ la représente, est tenue d'effectuer à chaque instant un travail sur elle-même en vue de « plaire » non seulement à tous, mais surtout au roi. C'est d'ailleurs ce qu'elle travaille à faire dans plusieurs des descriptions qu'en fait Croÿ. Elle doit, par exemple, « fai[re] beaucoup de petites agaceries au Roi et employ[er] l'art de la plus fine galanterie pour le retenir »⁸¹. Toujours selon Croÿ, c'est aussi dans le but de plaire au roi que la marquise, tributaire du « bon plaisir » du monarque, s'investirait autant dans les comédies des petits cabinets⁸². Mais si cette obligation de plaire au monarque se pose, en fait, à tout individu cherchant à se maintenir à la cour, elle incombe d'autant plus à la marquise que la place de cette dernière n'y est, en quelque sorte, pas officiellement définie avant 1756, date à laquelle elle devient, comme je l'ai dit précédemment, dame d'atours de la reine.

⁷⁹ Croÿ, tome I, p. 282.

⁸⁰ Croÿ, tome I, p. 337.

⁸¹ Croÿ, tome I, p. 93.

⁸² Croÿ, tome I, p. 91-92.

II.2.2. « Il en était plus amoureux en amant qu'en ami »

Le rappel constant de la contrainte que constitue, pour la marquise, la nécessité de se conformer à un idéal de noblesse et de « féminité » est en quelque sorte renforcé par les maints extraits où Croÿ, en rappelant quelle fonction doit remplir la marquise auprès du roi, réaffirme la dépendance de la favorite. Les portraits permettent notamment à Croÿ de réaffirmer le rapport de sujétion qui marque la relation qu'entretiennent le roi et la marquise. Aussi, est-ce ainsi que Croÿ réagit aux « on-dit » qui, en janvier 1747, circulent à la cour et selon lesquels le roi n'aurait aucun secret, même politique, pour sa maîtresse :

Il [le roi] me parut fort instruit des petits choses et des petits détails, sans que cela le dérangeât, ni sans se commettre pour les grandes choses. La discrétion était née avec lui. Cependant on croit qu'en particulier, il disait presque tout à la marquise. En général, suivant les principes du grand monde, il me parut fort grand dans ce particulier, et tout cela fort bien réglé.

Je remarquai qu'il parla à la marquise, en badinant, sur sa campagne, et comme réellement voulant y aller au 1er de mai. Il m'apparut qu'il lui parlait fort librement en maîtresse qu'il aimait, mais dont il voulait s'amuser, et qu'il sentait qu'il n'avait que pour cela. Et elle, se conduisant très bien, avait beaucoup de crédit, mais le Roi voulait toujours être maître absolu, et avait de la fermeté là-dessus⁸³.

Ainsi, aux « on-dit », qui dépeignent un roi n'ayant pas de secrets pour sa maîtresse, Croÿ oppose un roi ferme, voulant « toujours être maître absolu ». Bien que le roi se montre visiblement amoureux de sa maîtresse avec laquelle il « badine », il ne verrait en elle, si l'on en croit Croÿ, qu'une « maîtresse [...] dont il voulait s'amuser, et qu'il sentait qu'il n'avait que pour cela ». Alors que la tradition, notamment cléricale, a fait de la sexualité le

⁸³ Croÿ, tome I, p. 72.

moyen par excellence, pour les femmes, de prendre empire sur les hommes⁸⁴ — prétendue « réalité » à laquelle, d'ailleurs, le mot « maîtresse » ferait référence⁸⁵ — le rapport de force est inversé chez Croÿ : l'utilisation du mot « maîtresse » ne revêt pas le sens que le *Dictionnaire historique* lui donne et fait plutôt référence à une fonction « subalterne » d'objet d'amusement pour le roi⁸⁶. Ainsi, bien qu'elle conserve « beaucoup de crédit » comme l'indique Croÿ, ce « crédit » est, en quelque sorte, remis en contexte et, par conséquent, relativisé.

À une autre reprise, l'invalidation des « on-dit » à propos du pouvoir de la marquise et de la confiance que lui accorde Louis XV passe, dans les *Mémoires*, par un rappel, cette fois-ci sans équivoque, de cette fonction sexuelle bien circonscrite qui devrait être celle de la marquise auprès du roi :

[...] comme il [le roi] aimait beaucoup Mme de Pompadour, elle avait un très grand crédit. Il ne se faisait presque point de grâce sans sa participation, ce qui lui attirait toute la Cour d'un premier ministre, mais, sur les grandes affaires, il est incertain si le Roi lui confiait tout, étant né réservé sur cet article, et je serais tenté de croire qu'il en était plus amoureux en amant qu'en ami⁸⁷.

⁸⁴ Sur la peur qu'inspirent aux clercs les femmes en général et la sexualité féminine en particulier, voir Jean Delumeau, « Les agents de Satan... », p. 398-449.

⁸⁵ Dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, on souligne que « depuis le XIII^e siècle, [le terme] s'emploie spécialement dans le langage amoureux pour la femme aimée d'un homme, à cause de l'empire qu'elle exerce sur lui » (« Maître, maîtresse » dans Alain Rey dir., *Dictionnaire historique...*, p. 2103. Je souligne).

⁸⁶ Selon Thomas Kaiser, les Français de l'époque moderne auraient admis que leur souverain se « divertisse », notamment en compagnie de femmes : « It was generally conceded that the king was entitled to enjoy many pleasures, including sexual gratification outside marriage. Indeed, royal entertainments celebrated the king's pursuit of such pleasures as an agreeable aspect of his humanity [...] » (Thomas Kaiser, « Louis le Bien-Aimé and the Rhetoric of the Royal Body » dans Sara E. Melzer et Kathryn Norberg éd., *From the Royal to the Republican Body. Incorporating the Political in Seventeenth- and Eighteenth Century France*, Berkeley, University of California Press, 1998, p. 147-148).

⁸⁷ Croÿ, tome I, p. 92.

Et cette image d'un Louis XV amoureux de la marquise est récurrente chez Croÿ⁸⁸. Si Croÿ est, comme il l'écrit lui-même, « tenté de croire qu'il [Louis XV] en était plus amoureux en amant qu'en ami », serait-ce parce que l'insistance sur l'amour comme principe régissant les rapports entre le roi et la marquise permettrait, beaucoup mieux que l'amitié, de contenir l'importance de la marquise en circonscrivant clairement leur relation? Les études réalisées en histoire culturelle sur le concept d'amitié au XVIII^e siècle s'entendent pour faire du principe égalitaire le principe qui, aux yeux des contemporains, devait régir les rapports entre amis⁸⁹. Par conséquent, l'amitié entre un roi et sa sujette, parce qu'elle devrait se baser sur une relation égalitaire, constituerait une menace à l'ordre tant politique que social⁹⁰. Mais dans le cas dont il est question ici, la relation d'amitié égalitaire serait d'autant plus subversive qu'en plus d'annihiler les rapports hiérarchiques entre individus de naissances différentes, elle mettrait en péril les rapports « naturels », c'est-à-dire inégalitaires, qui devraient théoriquement définir toute relation entre les hommes et les femmes. Ainsi, l'insistance sur la nature amoureuse et sexuelle des rapports entre le roi et la marquise, au détriment du rapport amical qui, lui, pourrait constituer une double menace à l'ordre sexuel, politique et social, permet en quelque sorte de relativiser les pouvoirs de la marquise. Parce que ses pouvoirs sont posés comme étant conséquents à sa figure qui, quant à elle, atteste que la marquise s'est préalablement soumise aux exigences posées par le regard de l'homme-roi, ils sont ainsi présentés comme mieux circonscrits.

⁸⁸ Croÿ, tome I, p. 56, 59, 72, 81, 92, 105, 135 notamment.

⁸⁹ Voir notamment Jonathan Dewald, selon qui une autre conception de l'amitié, clientéliste et inégalitaire cette fois, aurait dominé au Moyen Âge, et persisté jusqu'au XVII^e siècle, siècle au cours duquel elle aurait côtoyé la définition « moderne » — égalitaire et désintéressée — de l'amitié qui sera celle du XVIII^e siècle (Jonathan Dewald, « Friendship, Love and Civility » dans Jonathan Dewald, *Aristocratic Experience and the Origins of Modern Culture, France, 1570-1715*, Berkeley, University of California Press, 1993, p. 104-145).

⁹⁰ Si l'on en croit Jonathan Dewald, l'amitié, telle qu'elle était conçue un siècle auparavant, n'admettait pas la possibilité, pour les rois, d'avoir des amis, l'intérêt qui teinte inévitablement la relation qu'entretient un sujet avec son roi rendant la relation d'amitié impossible (*Ibid.*, p. 116 notamment).

II.2.3. « Il me conviendrait très peu de ne pas applaudir aux volontés du Roi »

Toutefois, lorsqu'il relate l'épisode du décès de la marquise en avril 1764, Croÿ laisse entendre que c'est l'amitié qui régissait, depuis déjà un moment, les rapports entre Louis XV et la marquise de Pompadour : « depuis longtemps, elle n'était que son amie »⁹¹. Peut-on croire que l'effet possiblement subversif de cette allégation soit tempéré par les multiples constats de l'auto-soumission de la marquise au roi? L'hypothèse n'est pas sans intérêt, d'autant plus que Croÿ, comme je le montrerai, manifeste une certaine joie de pouvoir présenter la marquise de Pompadour comme étant consciente de ses limites.

En la personne de Louis XV, la marquise sait, selon Croÿ, reconnaître son « maître ». Alors que le courtisan surestime le pouvoir d'influence de la favorite sur les décisions royales, il représente cette dernière comme mesurée dans son action, prenant toujours en compte l'avis du roi. Alors qu'en 1774, comme je l'ai mentionné, Croÿ soutient que la marquise « décida toutes les grâces de son règne »⁹², cette dernière, dans une lettre qu'elle adresse à Croÿ en 1762 et dont Croÿ joint copie dans le manuscrit des *Mémoires*, se révèle au fait de l'attitude qui doit être la sienne vis-à-vis des décisions du roi :

⁹¹ Croÿ, tome II, p. 137. À noter qu'ici, du fait de l'emploi de la formule « n'était que », Croÿ semble suggérer que les liens d'amitié unissent moins fortement que les liens amoureux. Cette impression est d'ailleurs renforcée par l'attitude que Croÿ présente comme étant celle du roi vis-à-vis de la marquise mourante : « le Roi y descendait toujours [chez la marquise], mais, voyant que cela était si long et sans ressources, il s'était un peu fait un calus (sic) là-dessus, et n'en paraissait pas si fort affecté » (Croÿ, tome II, p. 137). Ce portrait du roi qui, ici, n'est « pas si fort affecté » de l'état dans lequel se trouve son « amie » tranche avec les portraits du roi « amoureux » ou « éperdu » dont il a été précédemment question.

⁹² Croÿ, tome III, p.110.

Le Roi a jugé à propos de donner à son capitaine des Gardes, Monsieur, un grade qui l'a fait passer au-dessus de vous. Il me conviendrait très peu de ne pas applaudir aux volontés du Roi, mais je n'en suis pas moins touchée de votre douleur, à laquelle je ne peux apporter aucun remède⁹³.

Et bien que Croÿ, quand il en va de ses intérêts personnels, déplore parfois que la marquise, qu'il considère être sa principale alliée, n'ait pas plus d'influence sur les décisions royales, il apprécie également que la marquise montre, de façons multiples, qu'elle est consciente des limites posées à son pouvoir.

enfain la Marquise me donna un moment d'audiance : elle me dit quelle avoit trop de Confiance en moy pour continuer de m'entendre quelle craignoit de se prévenir trop favorablement sur des choses quelle n'entendoit pas assés; que cestoit aux ministres à juger de la bonté du projet et que quand ils la luy auroit attestée elle m'ecouteroit. je trouvé cela au mieux de tres bon sens, je nen eu que plus destime pour elle, et plus d'esperance pour la reussitte⁹⁴

Ainsi, Croÿ n'a « que plus destime » pour la marquise lorsqu'elle lui rappelle elle-même l'incapacité qui est la sienne de juger de « choses quelle n'entendoit pas assés » et qui sont — ou précisément parce qu'elles sont? — de juridictions ministérielles. Que le but de tels propos ait été de rappeler, délibérément ou non, l'incapacité prétendument « naturelle » des femmes à exercer le pouvoir, l'effet demeure le même en ce qui a trait aux représentations de la marquise de Pompadour et de son pouvoir : parce que la marquise est présentée comme faisant bon usage du pouvoir qui est le sien, puisqu'elle ne cherche pas, même lorsqu'on la sollicite à cet effet, à se prononcer sur des questions qui ne la concernent pas, les pouvoirs par conséquent limités qui lui sont reconnus, dans les *Mémoires*, ne devraient, en aucun cas, être perçus comme une menace à l'ordre social.

⁹³ Les éditeurs ont reproduit cette lettre en note 1 des pages 7-8 du tome II de l'édition des *Mémoires*.

⁹⁴ Croÿ, ms 1655, folio 137.

Ces éléments qui contribuent généralement à faire du pouvoir des femmes à la cour, et de celui de la favorite en particulier, une menace à l'ordre social sont donc précisément ceux qui, dans les *Mémoires* de Croÿ, participent à la normalisation et à la légitimation des pouvoirs de la marquise de Pompadour. Parce qu'il présente la marquise comme un individu qui sait se conformer aux exigences de noblesse et de « féminité » qui sont posées aux femmes de cour, Croÿ, par extension, la présente aussi comme consciente des limites politiques qui lui sont posées par sa société du fait de son sexe. Et si le « joli premier ministre » qu'elle est aux yeux de Croÿ⁹⁵ peut légitimement être qualifié d'un titre « masculin » officiel, c'est que les pouvoirs de ce « ministre », précisément parce qu'il est « joli », sont bien circonscrits et ne menacent pas l'ordre social.

⁹⁵ « Je lui parlais avec feu; elle en rit; il était fort agréable d'avoir à traiter vis-à-vis d'un si joli premier ministre, dont le rire était enchanteur, et écoutant fort bien » (Croÿ, tome I, p. 227).

Conclusion

L'étude des *Mémoires de ma vie* d'Emmanuel de Croÿ m'a permis de mettre au jour les procédés qui permettaient, dans la société de cour du XVIII^e siècle, de justifier le recours à l'intervention politique des femmes. L'analyse plus spécifique des stratégies politiques et des discours qui furent ceux d'Emmanuel de Croÿ à l'endroit des femmes de sa société m'a permis de dégager les facteurs qui, dans les *Mémoires*, règlent les tensions que pouvait générer la mise en parallèle des pratiques de Croÿ et des prescriptions politiques de son époque, lesquelles excluaient les femmes du politique.

Le « nom », qui, dans une logique nobiliaire, assure une identité commune et collective aux individus qui le portent, constitue le premier de ces facteurs. Dans la société de l'époque moderne, tout individu participant à un groupe familial nobiliaire se trouvait dans l'obligation de travailler au maintien de la réputation collective, à l'illustration du « nom ». Par conséquent, le cadre familial ménageait aux femmes de la noblesse un espace, un « lieu » de pouvoir où il leur était possible d'agir en toute légitimité, à condition de sacrifier leur ambition personnelle à l'avancement des représentants officiels de leur nom. Dans les *Mémoires*, les femmes de la famille de Croÿ sont représentées en des termes qui suggèrent que leurs interventions en faveur de leur parent constituent autant de marques des efforts qu'elles fournissent en vue d'illustrer leur nom. Leurs interventions étant, par conséquent, inscrites dans un cadre d'action qui est légitime pour les femmes de la noblesse, elles sont présentées comme acceptables par le courtisan.

Mais le fait d'inscrire l'action politique des femmes de cour dans le cadre familial n'est pas le seul facteur qui, dans les *Mémoires*, a pour effet de présenter comme légitime l'exercice de pouvoirs par les femmes de cour. L'exemple de la marquise de Pompadour montre bien que le fait de décrire une femme comme étant conforme à certains stéréotypes sexuels comporte aussi son potentiel de légitimation. Lorsqu'il présente la marquise de Pompadour, Croÿ insiste sur des caractéristiques qui permettent de la faire correspondre à l'image de la femme de cour idéale. Ce soin mis par Croÿ à décrire la marquise de Pompadour comme une femme qui, en plus de correspondre à un certain idéal féminin de beauté et de modestie, remplit à merveille les fonctions d'ornementation et de « civilisation des mœurs » que se doivent d'assumer les femmes dans la société de cour, lui permet de garder cette favorite des critiques que lui valent notamment, chez d'autres auteurs, ses origines bourgeoises. Ainsi présentée comme adhérant aux valeurs stéréotypées qui constituent les idéaux courtisans de noblesse et de « féminité » — beauté, grâces, noblesse, charme, modestie —, la marquise de Pompadour est, chez Croÿ, une figure dont la présence et les pouvoirs sont posés comme légitimes.

Ainsi, ce mémoire montre que si les croyances et préjugés qui circulaient à propos des femmes et de leur prétendue « nature » pouvaient servir à justifier leur exclusion du champ politique, ils ont aussi permis, comme c'est le cas dans les *Mémoires* de Croÿ, de justifier l'exercice de pouvoirs par ces dernières. Car l'étude des *Mémoires* de Croÿ montre bien qu'il était possible, pour un courtisan du XVIII^e siècle, de concilier les représentations des femmes qui étaient portées par l'imaginaire collectif avec ses impératifs politiques et, par le fait même, de justifier, aux yeux de sa postérité, son recours à l'intervention politique

des femmes. Mais si Croÿ arrive à concilier ses pratiques avec les prescriptions politiques de son époque, c'est que les termes dans lesquels il représente les femmes de cour qui interviennent en sa faveur font référence à des stéréotypes sexuels qui circonscrivent et donc limitent les possibilités d'action des femmes. Parce que les stéréotypes sexuels renvoient à des rôles et fonctions connus et bien circonscrits qui assurent la préservation de l'ordre social, politique et sexuel par le maintien de chacun dans l'état qui doit « naturellement » être le sien, le fait de représenter les femmes comme étant conformes à ces derniers revient à les représenter comme acceptant les limites politiques que leur pose leur société. C'est donc précisément parce que le cadre familial et, surtout, la notion de « féminité », renvoient à des conceptions traditionnelles et stéréotypées des rôles sexuels qui limitent les possibilités sociales et politiques des femmes qu'elles permettent à Croÿ de concilier pratiques et discours. De ce fait, l'étude des *Mémoires* de Croÿ constitue également une réflexion portant sur les mécanismes qui permettent la perpétuation de rapports de pouvoirs inégalitaires basés sur le sexe et qui assurent le maintien de l'ordre social, politique et sexuel. Et c'est à l'aune de ce nouveau constat qu'il conviendrait de revisiter toute la question des rapports pouvant être établis entre les représentations politiques des femmes de cour et celles de la figure du roi au XVIIIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

« Les bijoux » dans *Chansonnier historique du XVIII^e siècle*, publié avec introduction, commentaire, notes et index par Émile Raunié, Paris, A. Quantin imprimeur, 1882, vol. 7, p. 114-116.

« Les Poissonnades » dans *Chansonnier historique du XVIII^e siècle*, publié avec introduction, commentaire, notes et index par Émile Raunié, Paris, A. Quantin imprimeur, 1882, vol. 7, p. 135-139.

Mémoire de la princesse douairière de Croÿ au maréchal de Belle-Isle, publié dans Emmanuel de Croÿ, *Journal inédit (1718-1784)*, publié d'après le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque de l'Institut, avec introduction, notes et index, par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1906-1907, tome IV, p. 341-343.

CASANOVA, Giacomo. *Mémoires*. Paris, Gallimard, 1958. 3 volumes (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »).

CROÿ, Emmanuel, duc de. *Journal inédit (1718-1784)*, publié d'après le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque de l'Institut, avec introduction, notes et index, par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin. Paris, Flammarion, 1906-1907. 4 tomes

CROÿ, Emmanuel, duc de. *Mémoires de ma vie*. Bibliothèque de l'Institut de France, ms 1640-1680.

DIDEROT, Denis. *Les bijoux indiscrets*. Paris, Flammarion, 1968 (c1748). 313 pages (coll. « Classique Garnier »).

FARET, Nicolas. *L'honeste homme ou, l'art de plaire a la cour*. Paris, Jean Brunet, 1639. 221 pages.

POMPADOUR, Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de. *Correspondance de Mme de Pompadour avec son père, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières*. Paris, J. Baur, Libraire-éditeur, 1878. 261 pages.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Discours sur les sciences et les arts : lettre à d'Alembert sur les spectacles*. Paris, Gallimard, 1987 (c1758). 402 pages.

SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de. *Mémoires*. Paris, Gallimard, 1983-1988. 8 volumes (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »).

DICTIONNAIRES

BÉLY, Lucien. *Dictionnaire de l'Ancien Régime*. Paris, Presses universitaires de France, 1996. 1384 pages.

BRUN, Christophe et Geneviève Maze-Sencier. *Dictionnaire des maréchaux de France du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Perrin, 1988. 452 pages.

REY, Alain dir. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris, Le Robert, 1998. 3 tomes.

VIGUERIE, Jean. *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*. Paris, Laffont, 1995. 1730 pages. (coll. « Bouquins »)

MONOGRAPHIES, ARTICLES ET THÈSES

Le chroniqueur masqué, « Hommage au débrouillard 50 » dans *Ici* (13-19 novembre 2003), p. 6

Le chroniqueur masqué, « Madame Charest » dans *Ici* (23-29 octobre 2003), p. 6.

ABENSOUR, Léon. *La femme et le féminisme avant la Révolution*. Genève, Slatkine Reprints, 1977 (c1923). 477 pages.

ANGENOT, Marc. *Les Champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977. 193 pages.

BAECQUE, Antoine de. *Le corps de l'histoire : Métaphores et politique (1770-1800)*. Paris, Calmann-Lévy, 1993. 435 pages.

BERLANSTEIN, Lenard R., « Women and Power in Eighteenth-Century France. Actresses at the Comédie-Française » dans Christine Adams *et alii.* éd., *Visions and Revisions of Eighteenth-Century France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1997, p. 155-190.

BLUCHE, François, « Un pieux philosophe : le maréchal de Croÿ » dans François Bluche, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette Littérature, 1973, p. 106-110.

BORIN, Françoise, « Arrêt sur image » dans Natalie Z. Davis et Arlette Farge dir., *Histoire des femmes en Occident*. Tome 3 : *XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 2002 (c1991), p. 235-296.

BOURDIEU, Pierre. *La domination masculine*. Paris, Seuil, 2002 (c1998). 177 pages.

BURKE, Peter. *Louis XIV : les stratégies de la gloire* (traduit de l'anglais par Paul Chemla). Paris, éditions du Seuil, 1995 (c1992). 266 pages.

CAMERON, Vivian, « Gender and Power : Images of Women in Late Eighteenth-Century France » dans *History of European Ideas*, vol. 10, no 3 (1989), p.309-332.

CHAPMAN, Sara, « Patronage as Family Economy : The Role of Women in the Patron-Client Network of the Phélypeaux de Pontchartrain Family, 1670-1715 » dans *French Historical Studies*, vol. 24, no 1 (Hiver 2001), p. 11-35.

CHARTIER, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris, Seuil, 2000 (c1990). 244 pages.

CHAUSSINAND-NOGARET, Guy. *La vie quotidienne des femmes du roi. D'Agnès Sorel à Marie-Antoinette*. Paris, Hachette, 1990. 262 pages.

COCHET, Vincent, « Le fard au XVIII^e siècle. Image, maquillage, grimage » dans Daniel Rabreau éd., *Imaginaire et création artistique à Paris sous l'Ancien Régime : XVII^e-XVIII^e siècles : art, politique, trompe-l'œil, voyages, spectacles et jardins*, Bordeaux, William Blake & Co., Art and Arts; Paris, Centre Ledoux, Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, 1998, p. 103-115.

CONNER, Susan, « Women and Political Life » dans Samia Spencer, *French Women and the Age of Enlightenment*, Bloomington, Indiana University Press, 1984, p. 49-63.

COSANDEY, Fanny. *La reine de France : symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècles*. Paris, Éditions Gallimard NRF, 2000. 414 pages.

COTTRET, Monique, « Les reines étrangères » dans Joël Fouilleron *et alii.*, dir., *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommages à Arlette Jouanna*, tome I, Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, p. 105-116.

DALTON, Susan. *Engendering the Republic of Letters. Reconnecting Public and Private Spheres in Eighteenth-Century Europe*. Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003. 206 pages.

DALTON, Susan. *Engendering the Republic of Letters : Reconnecting Public and Private Spheres in Eighteenth-Century Europe*. Thèse PhD, Université de Montréal, 1999. 278 pages.

DALTON, Susan, « Gender and the Shifting Ground of Revolutionary Politics : the Case of Madame Roland » dans *Canadian Journal of History/Annales Canadiennes d'histoire*, vol. XXXVI, no 2 (août 2001), p. 259-282.

DARNTON, Robert. *The Corpus of Clandestine Literature in France, 1769-1789*. New York, W. W. Norton, 1995. 260 pages.

DARNTON, Robert. *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*. New York, W. W. Norton, 1995. 440 pages.

DARNTON, Robert. *The Literary Underground of the Old Regime*. Cambridge, Harvard University Press, 1982. 258 pages

DAUPHIN, Cécile, Arlette Farge, Geneviève Fraisse *et alii*. « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie » dans *Annales ESC*, vol. 41, no 2 (mars-avril 1986), p. 271-293.

DAVIS, Natalie Zemon, « La chevauchée des femmes » dans Natalie Z. Davis, *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVI^e siècle* (traduit de l'anglais (E.-U.) par Marie-Noëlle Bourguet), Paris, Aubier Montaigne, 1979 (c1975), p. 210-250.

DAVIS, Natalie Zemon. « La femme "au politique" » dans DAVIS, Natalie Z. et Arlette Farge dir. *Histoire des femmes en Occident. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Plon, 2002 (c1991), p.175-190.

DELCOURT, André. *Un grand seigneur au siècle des Lumières, le duc de Croÿ, maréchal de France, 1718-1784*. St-Amand-les-Eaux, Ecole d'impression Don Bosco à Tournai, 1984. 398 pages.

DELUMEAU, Jean, « Les agents de Satan : II. – La femme » dans Jean Delumeau, *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978, p. 398-449.

DEWALD, Jonathan. *Aristocratic Experience and the Origins of Modern Culture. France, 1570-1715*. Berkeley, University of California Press, 1993. 231 pages.

DION, Marie-Pierre. *Emmanuel de Croÿ, 1718-1784, itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières*. Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1987. 333 pages.

DION, Marie-Pierre, « Une bibliothèque dévote au Siècle des Lumières. Recherches sur les livres religieux et les lectures pieuses d'Emmanuel de Croÿ (1718-1784) » dans Louis Trenard, dir., *Les bibliothèques au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1989, p. 103-128.

DION, Marie-Pierre, « Une grande collection nobiliaire : la bibliothèque du maréchal de Croÿ » dans Claude Jolly dir., *Histoire des bibliothèques françaises. Tome II : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Promodis, 1988, p. 291-301.

DION, Marie-Pierre, « La noblesse face à la philosophie du siècle des Lumières : le cas d'Emmanuel de Croÿ, "Encyclopédiste dévot" » dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 263 (1989), p. 163-167.

DIXON, Suzanne, « Conclusion — The Enduring Theme : Domineering Dowagers and Scheming Concubines » dans Barbara Garlick *et alii* éd., *Stereotypes of Women in Power : Historical Perspectives and Revisionist Views*, New York, Greenwood Press, 1992, p. 209-225.

ELIAS, Norbert. *La civilisation des moeurs*. Paris, Calmann-Lévy, 1973 (c1939). 447 pages.

ELIAS, Norbert. *La dynamique de l'Occident* (traduit de l'allemand par Pierre Kamnitzer). Paris, Presse Pocket, 1975 (c1939). 320 pages.

ELIAS, Norbert. *La société de cour* (traduit de l'allemand par Pierre Kamnitzer et Jeanne Etoré). Paris, Flammarion, 1985 (c1969). 330 pages.

FARGE, Arlette. *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Paris, Hachette, 1986. 354 pages.

FARGE, Arlette, « Évidentes émeutières » dans Natalie Z. Davis et Arlette Farge dir., *Histoire des femmes en Occident. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 2002 (c1991), p. 555-575.

FREEDMAN, Jane. *Femmes politiques : mythes et symboles*. Paris/Montréal, Éditions de l'Harmattan, 1997. 291 pages.

GALLET, Danielle. *Madame de Pompadour ou le pouvoir féminin*. Paris, Fayard, 1985. 299 pages.

GARLICK, Barbara *et alii*. éd. *Stereotypes of Women in Power. Historical Perspectives and Revisionist Views*. New York, Greenwood Press, 1992. 236 pages.

GERMA-ROMANN, Hélène, « Exempla et singulière, la mort du roi (de Charles VIII à Louis XIII) », dans *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, tome LX, no 3 (1998), p. 673-706.

GODINEAU, Dominique. *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*. Aix-en-Provence, Aliné, 1988. 420 pages.

GODINEAU, Dominique, « Citoyennes, boutefeux et furies de guillotine » dans Cécile Dauphin et Arlette Farge dir., *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 33-49.

GOODMAN, Dena. *The Republic of Letters : A Cultural History of the French Enlightenment*. Ithaca, London, Cornell University Press, 1994. 338 pages.

GOODMAN, Dena, « Public Sphere and Private Life : Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime » dans *History and Theory : Studies in the Philosophy of History*, v. 31 (1992), p. 1-20.

GOODMAN, Elise. *The Portraits of Madame de Pompadour : Celebrating the Femme Savante*. Berkeley, University of California Press, 2000. 187 pages.

GUICCIARDI, Jean-Pierre, « Between the Licit and the Illicit : the Sexuality of the King » dans Robert Maccubbin, dir., *'Tis Nature's Fault' : Unauthorized Sexuality During the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 88-97.

GUTWIRTH, Madelyn. *The Twilight of the Goddesses : Women and Representation in the French Revolutionary Era*. New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, 1992. 440 pages.

HABERMAS, Jürgen. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (traduit de l'allemand par Marc B. de Launay). Paris, Payot, 1986 (c1961). 322 pages.

HANLEY, Sarah, « Engendering the State : Family Formation and State Building in early Modern France » dans *French Historical Studies*, vol. 16, no 1 (printemps 1989), p. 4-27.

HANLEY, Sarah, « Family and State in Early Modern France : The Marriage Pact » dans Marilyn Boxer and Jean Quataert éd., *Connecting Spheres : Women in the Western World, 1500 to the Present*, New York, Oxford University Press 1987, p. 53-63

HOURS, Bernard. *Louis XV et sa cour*. Paris, PUF, 2002. 302 pages (coll. « Le nœud gordien »).

HUNT, Lynn, « The Many Bodies of Marie-Antoinette : Political Pornography and the Problem of the Feminine in the French Revolution » dans Lynn Hunt éd., *Eroticism and the Body Politic*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1991, p. 108-130.

HUNT, Lynn, « La mauvaise mère » dans Lynn Hunt, *Le roman familial de la Révolution française* (traduit de l'anglais (E.-U.) par Jean-François Sené), Paris, Albin Michel, 1995 (c1992), 262 pages.

HYDE, Melissa, «The "Make-Up" of the Marquise: Boucher's Portrait of Pompadour at her Toilette" dans *The Art Bulletin*, vol. LXXXII, no 3 (septembre 2000), p. 453-475.1

KAISER, Thomas, « Louis le Bien-Aimé and the Rhetoric of the Royal Body » dans Sara Melzer et Kathryn Norberg, dir., *From the Royal to the Republican Body : Incorporating the Political in Seventeenth- and Eighteenth- Century France*, Berkeley, University of California Press, 1998, p. 131-161.

KAISER, Thomas, « Madame de Pompadour and the Theaters of Power » dans *French Historical Studies*, vol. 19, no 4 (automne 1996), p. 1025-1044.

KETTERING, Sharon. *Patronage in Sixteenth- and Seventeenth-Century France*. Aldershot, Ashgate, 2002. 225 pages.

KETTERING, Sharon. *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*. New York et Oxford, Oxford University Press, 1986. 322 pages.

KETTERING, Sharon, « The Household Service of Early Modern French Noblewomen » dans *French Historical Studies*, vol. 20, no 1 (1997), p. 55-85.

KETTERING, Sharon, « Patronage in Early Modern France » dans *French Historical Studies*, vol. 17, no 4 (1992), p. 839-862.

KETTERING, Sharon, « The Patronage Power of Early Modern French Noblewomen » dans *The Historical Journal*, vol. 32, no 4 (1989), p. 817-841.

LANDES, Joan. *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*. Ithaca, London, Cornell University Press, 1988. 276 pages.

LAZARD, Madeleine. *Les avenues de Fémynie. Les femmes et la Renaissance*. Paris, Fayard, 2001. 437 pages.

MATTEWS-GRIECO, Sarah, « Corps, apparence et sexualité » dans Natalie Zemon Davis et Arlette Farge dir., *Histoire des femmes en Occident*. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle, Paris, Plon, 2002 (c1991), p. 65-110.

MAZA, Sarah. *Vies privées, affaires publiques : les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire* (traduit de l'anglais (E.-U.) par Christophe Beslon et Pierre-Emmanuel Dauzat). Paris, Fayard, 1997 (c1993). 384 pages.

MAZA, Sarah, « L'image de la souveraine : fermeté et politique dans les pamphlets de l'affaire du collier » dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 287 (1991), p. 363-378.

MERRICK, Jeffrey, « Fathers and Kings: Patriarchalism and Absolutism in Eighteenth-Century French Politics » dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 308 (1993), p. 281-303.

MERRICK, Jeffrey, « Sexual Politics and Public Order in Late Eighteenth Century France : The *Mémoires secrets* and the *Correspondance secrète* » dans *Journal of the History of Sexuality*, vol. 1 (1990), p. 68-84.

NAHOUM-GRAPPE, Véronique, « La belle femme » dans Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, dir., *Histoire des femmes en Occident*. Tome 3 : XVI^e-XVIII^e siècle, Paris, Plon, 1991, p. 111-129.

NEWTON, William R. *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles, 1682-1789*. Paris, Fayard, 2000. 588 pages.

RANCE, Karine, « Mémoires de nobles français émigrés en Allemagne pendant la Révolution française : la vision rétrospective d'une expérience » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, no 2 (avril-juin 1999), p. 245-262.

REVEL, Jacques, « Marie-Antoinette dans ses fictions : la mise en scène de la haine » dans Martine Godet éd., *De Russie et d'ailleurs. Feux croisés sur l'histoire. Mélanges Marc Ferro*. Paris, Institut d'études slaves, 1995, p. 23-38.

REVEL, Jacques, « Les usages de la civilité » dans Philippe Ariès et Georges Duby, dir., *Histoire de la vie privée. Tome III : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1999, p. 167-208.

RONZEAU, Pierre, « La femme au pouvoir ou le monde à l'envers » dans *Dix-septième siècle*, no 108 (1975), p. 9-33.

ROSENBLATT, Helena, « On the "misogyny" of Jean-Jacques Rousseau : The *Letter to d'Alembert* in Historical Context » dans *French Historical Studies*, vol. 25, no 1 (hiver 2002), p. 91-114.

SALVADORI, Philippe, « Les ambitions déçues d'Emmanuel de Croÿ » dans Philippe Salvadori, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 217-220.

SCOTT, Joan W. « Gender : A Useful Category of Historical Analysis » dans Joan W. Scott, *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1988, p. 28-50.

SERNA, Pierre, « Le noble » dans Michel Vovelle, dir., *L'homme des Lumières*, Paris, Seuil, 1996 [1992], p. 39-93.

SOLNON, Jean-François. *La cour de France*. Paris, Fayard, 1987. 649 pages.

VIGUERIE, Jean de. « Le roi et le "public". L'exemple de Louis XV » dans *Revue historique*, vol. 278 (juill.-sept. 1987), p. 23-34.

ZANGER, Abby. *Scenes from the Marriage of Louis XIV : Nuptial Fictions and the Making of Absolutist Power*. Stanford, Stanford University Press, 1997. 244 pages.

ZANGER, Abby. « Making Sweat : Sex and the Gender of National Reproduction in the Marriage of Louis XIII » dans *Yale French Studies*, vol. 86 (1994), p. 187-205.

ANNEXE A

Le Journal inédit et les Mémoires de ma vie

Exemple de coupures et de modifications qui ont été apportées au texte des *Mémoires de Croÿ*, lors de l'édition de 1906-1907, et qui n'ont pas été signalées par les éditeurs

« Auprès du Roi, qui s'était presque déclaré mon architecte, ce qui faisait une plaisanterie bien favorable dans les circonstances, j'avais Mme de Pompadour. Tout cela faisait un excellent effet »

(Emmanuel de Croÿ, *Journal inédit*, Paris, Flammarion, 1906-1907, tome I, p. 240-241).

« apres du Roy javois Madame de Pompadour qui paroissoit déterminé a me bien servir et meme avec ardeur javois aupres d'elle M de Soubise, et M de Tingry qui estoit ceux qui y estoient le mieu et ensuite madame de Lede M Dhavré qui avoient entamé laffaire et par moy meme jy estois assé bien; de plus aupres du Roy, lhistoire de ma maison de lhermitage que javois adroitement et heurousent (sic) mis sur le tapis par le duc dayen a marly et pour laquelle le Roi paroissoit prendre interest aimant les plans et le Batiment ayant travaillé avec M gabriel et se declarant presque mon architecte ce qui faisoit une plaisentrie bien favorable dans les circonstances tout cela faisoit un exelant effet et en meditant sur le singulier bonheur dont tout estoit reuny avantageusement il sembloit que javois lieu de bien esperer »

(Emmanuel de Croÿ, *Mémoires de ma vie*, Bibliothèque de l'Institut de France, ms 1651, folio 70).

ANNEXE B

La famille de Croÿ

Anne-Marie de Croÿ, marquise de Leyde (1706 à ?)

« Tante » d'Emmanuel de Croÿ, demi-soeur de Ferdinand-Gaston-Joseph-Alexandre, comte de Roeulx, duc de Croÿ (1709-1767), elle devient marquise de Leyde des suites de son mariage, en 1722, avec Jean-François de Beth, marquis de Leyde. Veuve en 1725, elle part dès 1732 pour l'Espagne où elle devient par la suite *camarera mayor* de Mme Élisabeth, fille aînée de Louis XV qui épouse, en 1739, l'Infant don Philippe de Parme. La marquise de Leyde quitte le service de Mme Infante au début de l'année 1753. Elle s'installe dès lors en France. Elle est la seule héritière de son demi-frère qui meurt en 1767, sans descendance.

Marie-Marguerite-Louise de Millendonck, princesse douairière de Croÿ (1691-1768)

Marie-Marguerite-Louise, comtesse de Millendonck, marquise du Quesnoy, baronne de Pesch est l'unique héritière de son nom. En 1716, elle épouse son cousin, Philippe-Emmanuel-Alexandre, prince de Croÿ. Devenue veuve en 1723, elle s'installe à Paris avec son fils Emmanuel.

Auguste-Friederike-Wilhelmine de Salm-Kirburg, princesse de Solre puis de Croÿ (1747-?)

Auguste-Friederike-Wilhelmine de Salm-Kirburg épouse Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, prince de Solre, fils d'Emmanuel de Croÿ, en octobre 1764. Elle devient princesse de Croÿ en 1767, son beau-père prenant alors le titre de duc de Croÿ.

Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle de Croÿ, duchesse d'Havré (1741-1822)

Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle de Croÿ, devint duchesse d'Havré en février 1762 après avoir épousé son cousin Joseph-Anne-Auguste-Maximilien. Elle est la fille d'Emmanuel de Croÿ.

Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, prince de Solre puis de Croÿ (1743-1803)

Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, prince de Solre, devint prince de Croÿ en 1767, date à laquelle son père Emmanuel prit le titre de duc de Croÿ.

Louis-Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré (1713-1761)

C'est avec Louis-Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré, qui fait carrière à la cour de France au même moment que lui, que Croÿ établit un « traité de cour ». Ils arrangent le

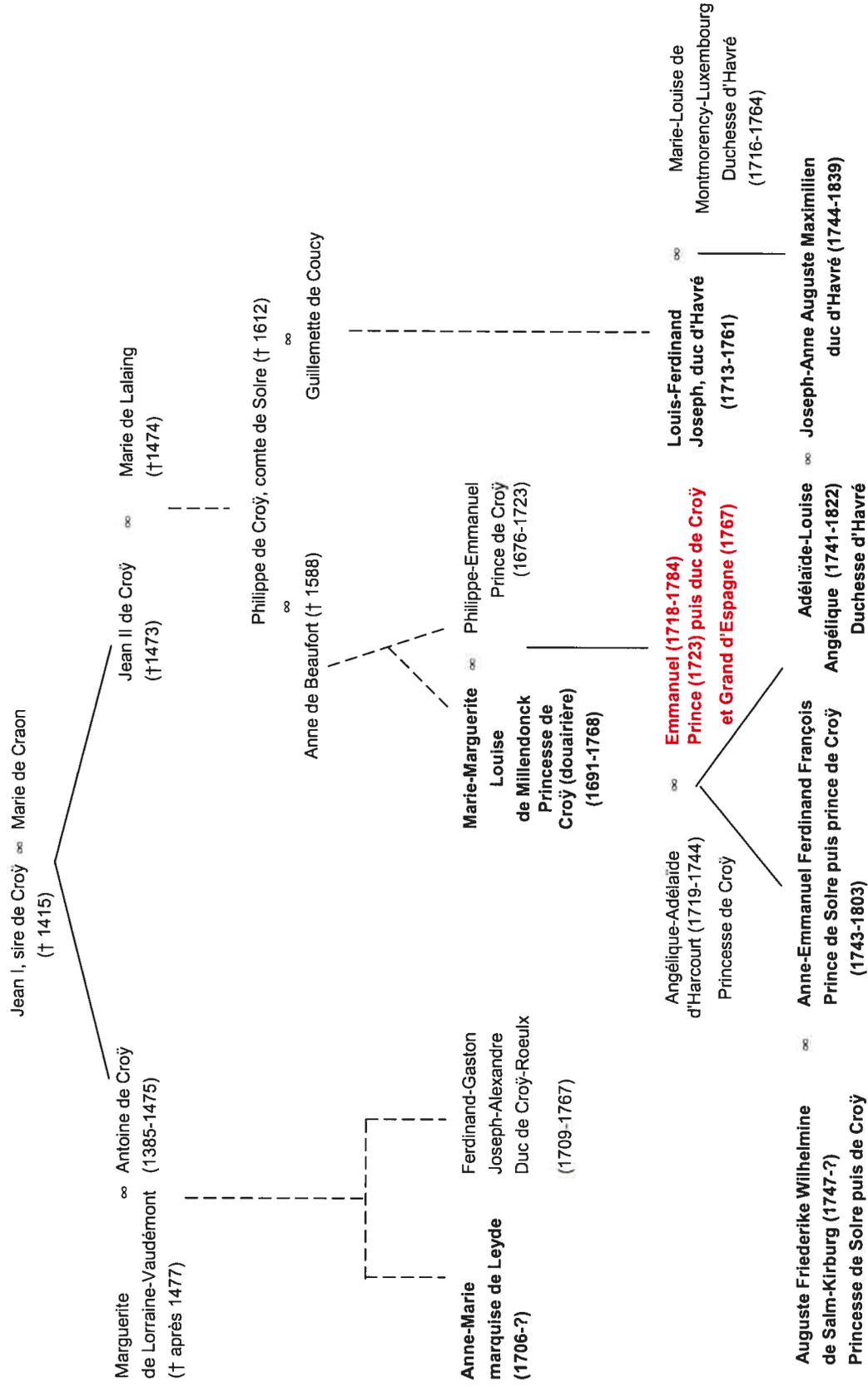
mariage de leurs enfants en vue d'unir leur deux branches. Il est tué en 1761, à la bataille de Fillighausen, alors qu'il est aux côtés de Croÿ.

Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croÿ, duc d'Havré (1744-1839)

Fils du précédent. En épousant sa cousine Adélaïde-Louise-Angélique Gabrielle de Croÿ, il devient le gendre d'Emmanuel de Croÿ.

ANNEXE C

Arbre généalogique de la famille de Croÿ



Références : <http://www.genealogy.euweb.cz/croy/croy1.html> (famille de Croÿ); <http://www.genealogy.euweb.cz/croy/croy2.html> (branche des Croÿ-Solre); <http://www.genealogy.euweb.cz/croy/croy3.html> (branche des Croÿ-d'Havré)

